Système de gestion des résultats et de l'impact

SYGRI

MANUEL

DES

RESULTATS DE PREMIER ET DEUXIEME NIVEAU

Février 2011

Table des matières

Introduction ..... **v**

Foire aux questions ..... **vi**

Présentation générale des résultats SYGRI de premier et deuxième niveau ..... **ix**

Première partie: principes directeurs **1**

Généralités 1
Gestion axée sur les résultats et SYGRI 1
Hiérarchie des résultats du SYGRI 2
Le SYGRI et le système de suivi-évaluation 3
SYGRI, S&E et collecte des données 4
Utilisation du SYGRI et du S&E à des fins d'analyse et de prise de décision 4

Deuxième partie: sélection des résultats de premier et deuxième niveau **5**

Sélection des résultats de premier niveau 5
Sélection des résultats de deuxième niveau 5

Troisième partie: mesure et compte rendu des résultats de premier niveau **9**

RESSOURCES NATURELLES (TERRES ET EAU) 10
Personnes formées en gestion de l'infrastructure 10
Groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés 11
Membres des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés 11
Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de direction 11
Périmètres d'irrigation aménagés/remis en état 12
Points d'eau pour le bétail aménagés/remis en état 12
Systèmes de récupération d'eau pluviale installés/remis en état 13
Étangs de pisciculture aménagés/remis en état 13
Personnes formées en gestion des ressources naturelles 14
Groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés 14
Membres des groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés 14
Groupes de gestion des ressources naturelles comptant des femmes dans leurs instances de direction 14
Plans de gestion de l'environnement élaborés 15
Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols 15
Autres infrastructures de production construites/remises en état 16
Mesuré en: nombre 16
PRODUCTION ET TECHNIQUES AGRICOLES 17
Personnel des prestataires de services formé 17
Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole 18
Personnes formées aux méthodes et techniques de production animale 18
Personnes formées aux méthodes et techniques de production halieutique 18
Personnes ayant accès aux services de conseil offerts 18
Ménages ayant bénéficié de bétail dans le cadre d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel 19
Ménages ayant accès aux services zoosanitaires offerts 20
SERVICES FINANCIERS RURAUX 22
Groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés 22
Membres des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés 22
Groupes d'épargne et de crédit comptant des femmes dans leurs instances de direction 22
Institutions financières participant au projet 23
Personnel des institutions financières formé 23
Épargnants volontaires 24
Valeur de l'épargne volontaire 24
Emprunteurs actifs 25
Emprunteurs actifs (entreprises) 26
Valeur brute du portefeuille de prêts (particuliers) 27
Valeur brute du portefeuille de prêts (entreprise) 28
Personnes formées en services financiers 28
MARCHES 29
Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation 29
Routes construites 30
Installations de commercialisation aménagées/remises en état 30
Groupes de commercialisation créés/consolidés 31

Membres des groupes de commercialisation créés/consolidés 31
Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction 31
Installations de transformation aménagées/remises en état 31
Installations de stockage aménagées/remises en état 31
CREATION D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS EN MILIEU RURAL 32
Personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus 32
Personnes ayant suivi une formation professionnelle 32
Personnes formées en affaires et entrepreneuriat 33
Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts 33
Entreprises ayant accès aux services financiers offerts 34
ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 35
Représentants du gouvernement et fonctionnaires formés 35
Personnes formées en gestion communautaire 35
Travailleurs et volontaires communautaires formés 36
Groupes communautaires créés/consolidés 36
Membres des groupes communautaires créés/consolidés 36
Groupes communautaires comptant des femmes dans leurs instances de direction 36
Plans villageois/communautaires élaborés 36
Personnes ayant accès à un fonds de développement établi dans le cadre du projet 37
Organisations faîtières créées/consolidées 38
INFRASTRUCTURE SOCIALE 39
Réseaux d'eau potable installés/remis en état 39
Centres de soins construits/remis en état 39
Écoles construites/remises en état 39
Autres infrastructures sociales construites/remises en état 39
Groupes de gestion de l'infrastructure sociale formée et/ou renforcé 40
Membres des groupes de gestion des infrastructures sociales 40
Groupes de gestion de l'infrastructure sociale des femmes aux postes de direction 40
NOMBRE DE BENEFICIAIRES 41
Personnes ayant bénéficié des services du projet 41
Ménages ayant bénéficié des services du projet 41
Groupes ayant bénéficié des services du projet 41
Communautés ayant bénéficié des services du projet 41
Conseils 42
Premier conseil Remise en état d'infrastructures et d'installations 42
Deuxième conseil Formation 43
Troisième conseil Création/renforcement des groupes 44
Quatrième conseil Accès aux services 45

Quatrième partie: mesure et compte rendu des résultats de deuxième niveau 47

Méthode de mesure 47
Compte rendu des résultats 48
RESSOURCES NATURELLES (TERRES ET EAU) 50
Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés 50
Efficacité de l'infrastructure de production [par type] 50
Durabilité probable de l'infrastructure de production [par type] 52
Durabilité probable des groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés 53
Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles 53
PRODUCTION ET TECHNIQUES AGRICOLES 55
Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services 55
Efficacité: amélioration de la production agricole, animale et halieutique 55
Durabilité probable des groupes de production en culture/élevage créés/ consolidés 57
SERVICES FINANCIERS RURAUX 58
Durabilité probable des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés 58
Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers 58
Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières 59
MARCHES 60
Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché 60
Durabilité probable des routes construites/remises en état 61
Durabilité probable des installations de transformation, de commercialisation ou de stockage 61
Durabilité probable des groupes de commercialisation créés/consolidés 62
CREATION D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS EN MILIEU RURAL 63
Efficacité: création de possibilités d'emploi 63
Durabilité probable des entreprises 63
ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 65
Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres 65
Efficacité: développement communautaire 66
Durabilité probable des groupes communautaires créés/consolidés 66

Durabilité probable des organisations faîtières créées/consolidées 67
INFRASTRUCTURE SOCIALE 68
Efficacité de l'infrastructure sociale [par type] 68
Durabilité probable de l'infrastructure sociale [par type] 69
Conseils 70
Cinquième conseil Durabilité de l'infrastructure 70
Sixième conseil Durabilité des groupes 71
Cinquième partie: Compte rendu des résultats SYGRI 73
Communication des résultats SYGRI de premier niveau 73
Communication des résultats SYGRI de deuxième niveau 74
Avant de transmettre le rapport du SYGRI 74
Conseils 76
Septième conseil: vérification des erreurs communes 76

Introduction

Le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) est le cadre adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets[1] qu'il finance.

Le présent manuel a pour objet d'aider les directeurs et le personnel chargés des projets à communiquer les résultats de premier et deuxième niveau. Il clarifie les définitions des indicateurs et décrit les méthodes permettant de mesurer les résultats. La clarification des indicateurs a conduit à une légère modification de la liste des indicateurs; les redondances ont été éliminées et certains indicateurs ont été supprimés. Une autre amélioration concerne l'introduction, lorsque cela a été possible, d'indicateurs centrés sur les ménages afin de mesurer plus précisément la portée des projets.

Un barème a été également établi pour évaluer les résultats de deuxième niveau. Les notes attribuées doivent s'appuyer sur une association flexible d'informations, recueillies à l'aide de méthodologies qualitatives et/ou quantitatives, dont les indicateurs SYGRI de deuxième niveau. Les projets doivent donc choisir la méthode la plus appropriée pour mesurer les résultats de deuxième niveau en fonction des conditions et caractéristiques locales, y compris des systèmes de suivi et d'évaluation mis en œuvre dans les pays partenaires. Le système d'évaluation par note permet en outre de mieux aligner la présentation du SYGRI sur les processus de supervision et d'évaluation.

Le manuel contient des propositions méthodologiques et opérationnelles pour rendre compte des résultats de premier et deuxième niveau. Son objectif n'est cependant pas de donner des directives sur la mise en place ou la gestion des activités de suivi et d'évaluation des projets (S&E). Le *Guide pratique de suivi-évaluation des projets* publié par le FIDA peut être consulté à cet effet.

Le manuel est divisé en cinq parties:

- la première partie décrit le *contexte général du SYGRI*, les principes directeurs, les caractéristiques et les concepts;
- la deuxième partie porte sur la *sélection des indicateurs SYGRI;*
- la troisième partie fournit des directives sur chacun des *indicateurs de premier niveau*, y compris les définitions et les aspects opérationnels utiles à la présentation des résultats. Des conseils sont donnés à la fin de cette partie afin de traiter des questions méthodologiques communes à plusieurs indicateurs;
- la quatrième partie comporte des directives sur la *formulation des évaluations des résultats de deuxième niveau* (ainsi que des *indicateurs SYGRI de deuxième niveau,* le cas échéant). Des conseils figurent également à la fin de cette partie;
- la cinquième partie décrit la *présentation des résultats* et contient des modèles de rapport.

1 Le terme «projet» désigne des projets et programmes d'investissement financés par un prêt ou un don.

Foire aux questions

La liste des indicateurs de premier niveau présentée dans le présent manuel remplace-t-elle la précédente?

Oui. Quelques indicateurs ont été ajoutés et la présentation des indicateurs a été réorganisée. On a ainsi remplacé *Personnes formées* par un ensemble d'indicateurs figurant dans l'une des grandes catégories définies (personnes formées en gestion des ressources naturelles, personnes formées en gestion de l'infrastructure) ou par les bénéficiaires d'une formation (personnel des prestataires de services formé, personnel d'institutions financières formé). Quelques indicateurs ont été modifiés et, lorsque cela a été possible, une approche axée sur les ménages a été introduite (ménages ayant accès à des services zoo sanitaires au lieu de nombre d'animaux vaccinés, par exemple).

Que doit-on faire si les indicateurs de premier niveau ne couvrent pas toutes les activités et toutes les réalisations du projet?

La liste des indicateurs de premier niveau ne peut s'appliquer à l'ensemble des activités et des produits de tous les projets. Il ne faut choisir que les indicateurs de premier niveau correspondant aux caractéristiques du projet.

Certains indicateurs de premier niveau sont-ils obligatoires?

Oui. Il faut communiquer au moins un indicateur sur le nombre de personnes et de ménages ayant bénéficié des services du projet durant la période examinée.

Faut-il communiquer tous les indicateurs se rapportant à une catégorie donnée?

Non. Les indicateurs ont été classés par souci de commodité. Les indicateurs pertinents pour une composante donnée peuvent figurer dans l'une quelconque des catégories présentées dans le manuel.

Doit-on continuer d'inclure des indicateurs de premier niveau dans le rapport du SYGRI s'ils ont été supprimés?

Cela n'est pas nécessaire, mais les données recueillies peuvent être utiles au suivi et à l'évaluation du projet.

Que doit-on faire s'il n'existe pas d'objectifs prévus ou fixés lors de la préévaluation?

Dans ce cas, il faut indiquer s.o. (sans objet). Il est cependant important de déterminer des objectifs pour la transparence des projets. C'est également un élément important du système de suivi et d'évaluation (S&E). Il sera peut être nécessaire de réviser le cadre logique pour y inclure des indicateurs et des cibles d'évaluation.

Que s'est-il produit avec les indicateurs SYGRI de deuxième niveau?

Les indicateurs SYGRI de deuxième niveau peuvent être utilisés pour étayer l'obtention des résultats de deuxième niveau.

Pourquoi faut-il noter les résultats de deuxième niveau obtenus?

Un système d'évaluation par note a été introduit pour que les responsables des projets puissent communiquer les résultats de deuxième niveau avec flexibilité. Ce système repose sur des indicateurs spécifiques aux projets et sur toute autre information disponible, que l'on peut compléter par des données provenant d'autres sources, en particulier des systèmes nationaux. Ce système permet également d'aligner le SYGRI sur d'autres instruments d'évaluation, tels que les rapports d'achèvement de projet et les évaluations formelles.

Le barème ne risque-t-il pas d'être trop subjectif?

L'évaluation doit refléter les réalisations d'un projet de manière franche et réaliste. Elle doit faire intervenir un éventail aussi large que possible de parties prenantes et être validées au cours de missions de supervision et lors de l'examen des projets.

Qui doit évaluer les résultats de deuxième niveau?

À moins que le FIDA et le projet ne conviennent de dispositions différentes, les résultats de deuxième niveau doivent être évalués par les responsables du projet.

Quand doit-on transmettre les résultats de deuxième niveau?

Les résultats de deuxième niveau doivent être communiqués au moment de l'évaluation à mi-parcours. Par la suite, il faut procéder à une évaluation tous les ans en fonction des nouvelles données et informations disponibles. Il est également possible de transmettre les résultats de

deuxième niveau plus tôt si l'on dispose d'informations probantes. Cela ne se produit généralement pas avant la troisième année d'exécution du projet.

En cas d'une évaluation insatisfaisante d'un résultat de deuxième niveau, quelles sont les implications?

Un barème peu élevé ne traduit pas le manque d'engagement des directeurs d'un projet à l'égard des objectifs de développement, mais indique qu'il est nécessaire de prendre des mesures correctives afin de remédier aux problèmes immédiats et de renforcer la probabilité d'atteindre les objectifs fixés.

Que doit-on faire si le système de suivi et d'évaluation (S&E) ne comporte pas d'indicateurs pour évaluer les résultats SYGRI de deuxième niveau?

Dans ce cas, il faudra sans doute inclure des indicateurs pour rendre compte des réalisations dans le système S&E du projet. Prévoyez de réviser le cadre logique du projet lors de la prochaine phase de planification annuelle pour introduire des indicateurs pertinents dans le système S&E.

Comment doit-on soumettre les données à l'appui des résultats de deuxième niveau?

Lors de la soumission du rapport du SYGRI (en document Excel normalement), les informations à l'appui des résultats de deuxième niveau doivent figurer sur un feuillet supplémentaire ou dans des documents textes séparés. La méthodologie et la source doivent être clairement indiquées. Les informations probantes doivent être présentées sous forme de résumé. Lorsque des études ou des enquêtes ont été réalisées, il n'est pas nécessaire de les soumettre en totalité, mais il faut indiquer clairement qu'il s'agit de sources primaires. Les informations peuvent inclure les indicateurs SYGRI de deuxième niveau qu'il est nécessaire de soumettre à l'appui de la réalisation des résultats de deuxième niveau.

Qui est responsable de la préparation du rapport du SYGRI?

Le personnel du projet est chargé de le préparer et de le faire parvenir au FIDA.

Quand faut-il transmettre le rapport du SYGRI au FIDA?

La date limite de soumission est fixée au 31 mars.

À quelle période se rapportent les résultats SYGRI?

Les résultats SYGRI correspondent à la période du programme de travail et budget annuel (soit de janvier à décembre ou de juillet à juin). La période calendaire et l'année d'exécution du projet (première, deuxième, etc.) doivent être indiquées dans le rapport.

Présentation générale des résultats SYGRI de premier et deuxième niveau

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU
Ressources naturelles (terres et eau)		
1.1.1	Personnes formées en gestion de l'infrastructure (*)	
1.1.2	Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés	2.1.1 Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels
1.1.3	Membres des groupes de gestion de l'infrastructure (*)	
1.1.4	Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de direction	
1.1.5	Périmètres d'irrigation aménagés ou remis en état	2.1.2 Efficacité de l'infrastructure de production • Pourcentage d'eau fournie par rapport aux besoins • Nombre de producteurs agricoles bénéficiant d'un accès garanti à l'eau • Nombre d'hectares supplémentaires cultivés
1.1.6	Points d'eau pour le bétail aménagés ou remis en état	
1.1.7	Systèmes de récupération d'eau pluviale installés ou remis en état	2.1.3 Durabilité probable de l'infrastructure de production • Nombre d'infrastructures en service • Nombre de producteurs agricoles bénéficiant d'un accès garanti aux ressources hydriques • Nombre de pêcheurs bénéficiant d'un accès garanti à la base de ressources • Nombre d'étangs de pisciculture opérationnels après trois ans
1.1.8	Étangs de pisciculture aménagés ou remis en état	
1.1.9	Personnes formées en gestion des ressources naturelles (*)	
1.1.10	Groupes de gestion des ressources nouvelles créés/consolidés	2.1.4 Durabilité probable des groupes de gestion des ressources nouvelles créés et/ou consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels
1.1.11	Membres des groupes de gestion des ressources (*)	
1.1.12	Groupes de gestion des ressources comptant des femmes dans leurs instances de direction	
1.1.13	Plans de gestion de l'environnement élaborés	2.1.5 Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles • Hectares de terre améliorés par des mesures de préservation des sols et de l'eau
1.1.14	Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols	
1.1.15	**Nouveau!** Autres infrastructures de production construites/remises en état	
Production et techniques agricoles		
1.2.1	Personnel des prestataires de services formé (*)	2.2.1 Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services • Autosuffisance opérationnelle
1.2.2	Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole (*)	2.2.2 Efficacité: amélioration de la production agricole et animale • Nombre de producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production/rendement • Nombre de producteurs agricoles ayant adopté les techniques recommandées • Nombre de petits éleveurs faisant état d'un accroissement de leur troupeau • Nombre de pêcheurs ayant adopté les techniques recommandées
1.2.3	Personnes formées aux méthodes et techniques de production animale (*)	
1.2.4	Personnes formées aux méthodes et techniques de production halieutique (*)	
1.2.5	Personnes ayant accès aux services de conseil offerts (*)	
1.2.6	Ménages ayant bénéficié de bétail dans le cadre d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel	
1.2.7	Ménages ayant accès aux services zoosanitaires offerts	
1.2.8	**Nouveau!** Groupes de production formés ou renforcés en agricole /élevage	2.2.3 **Nouveau!** Durabilité probable des groupes de production agricole/élevage créés/consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels
1.2.9	**Nouveau!** Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage	
1.2.10	**Nouveau!** Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage comptant des femmes dans leurs instances de direction	
Services financiers ruraux		
1.3.1	Groupes d'épargne et de crédit créés et/ou consolidés	2.3.1 Durabilité probable des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels
1.3.2	Membres des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés (*)	
1.3.3	Groupes d'épargne et de crédit comptant des femmes dans leurs instances de direction	

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU
1.3.4	Institutions financières participant au projet	2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
1.3.5	Personnel des institutions financières formé (*)	
1.3.6	Épargnants volontaires (*)	
1.3.7	Valeur de l'épargne volontaire	2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières • Portefeuille à risque • Autosuffisance opérationnelle • Emprunteurs actifs/effectifs du personnel • Pourcentage des frais d'exploitation
1.3.8	Emprunteurs actifs (particuliers) (*)	
1.3.9	Emprunteurs actifs (entreprises)	
1.3.10	Valeur brute du portefeuille de prêts (particuliers)	
1.3.11	Valeur brute du portefeuille de prêts (entreprises)	
1.3.12	Personnes formées en services financiers	
Marchés		
1.4.1	Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation (*)	2.4.1 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès aux marchés • Nombre de producteurs agricoles utilisant des intrants achetés • Nombre de pêcheurs utilisant des intrants achetés
1.4.2	Routes construites/remises en état	2.4.2 Durabilité probable des routes construites/remises en état • Nombre d'infrastructures en service
1.4.3	Installations de commercialisation aménagées et/ou remises en état	2.4.3 Durabilité probable des infrastructures de commercialisation, de transformation et de stockage • Nombre d'infrastructures de commercialisation, de transformation, de stockage en service
1.4.4	Groupes de commercialisation créés et/ou consolidés	2.4.4 Durabilité probable des groupes de commercialisation créés et/ou consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels
1.4.5	Membres des groupes de commercialisation (*)	
1.4.6	Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction	
1.4.7	**Nouveau!** Installations de transformation aménagées et/ou remises en état	
1.4.8	**Nouveau!** Installations de stockage aménagées et/ou remises en état	
Création d'entreprises et d'emplois en milieu rural		
1.5.1	Personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus (*)	2.5.1 Efficacité: création de possibilités d'emploi • Nombre de postes créés par de petites et moyennes entreprises 2.5.2 Durabilité probable des entreprises • Nombre d'entreprises en activité après de trois ans
1.5.2	Personnes ayant bénéficié d'une formation professionnelle (*)	
1.5.3	Personnes formées aux affaires et à l'entreprenariat (*)	
1.5.4	**Modification** Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts	
1.5.5	**Modification** Entreprises ayant accès aux services financiers offerts	
Élaboration de politiques et développement des communautés		
1.6.1	Représentants du gouvernement et fonctionnaires formés (*)	2.6.1 Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres • Nombre de lois et de réglementations favorables aux pauvres mises en œuvre aux niveaux local ou central • Nombre de ménages disposant d'un droit de jouissance garanti sur les ressources naturelles à long terme • Nombre de politiques appropriées promulguées
1.6.2	Personnes formées en gestion communautaire (*)	2.6.2 Efficacité: développement communautaire • Nombre de plans d'action communautaire faisant partie des programmes d'administration locaux • Nombre de projets communautaires mis en œuvre
1.6.3	Travailleurs et de volontaires communautaires (*)	
1.6.4	Groupes communautaires créés/consolidés	
1.6.5	Membres des groupes communautaires créés /consolidés(*)	2.6.3 Durabilité probable des groupes communautaires créés et/ou consolidés • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels
1.6.6	Groupes communautaires comptant des femmes dans leurs instances de direction	
1.6.7	Plans villageois/communautaires élaborés	
1.6.8	Personnes ayant accès à des fonds destinés au développement (*)	
1.6.9	Organisations faîtières créés /consolidées	2.6.4 Durabilité probable des organisations faîtières

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU
Infrastructure sociale		
1.7.1	Réseaux d'eau potable installés/remis en état	2.7.1 Efficacité de l'infrastructure sociale • Nombre de ménages desservis par un puits 2.7.2 Durabilité probable de l'infrastructure sociale • Nombre d'infrastructures, d'écoles, de centres de soins en service • Nombre de projets communautaires fonctionnels
1.7.2	Centres de soins construits/remis en état	
1.7.3	Écoles construites/remises en état	
1.7.4	Autres infrastructures/installations aménagées et/ou remises en état	
1.7.5	**Nouveau!** Groupes de gestion de l'infrastructure sociale formée et / ou renforcée	2.7.3 **Nouveau!** Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure sociale formée/renforcée • Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels
1.7.6	**Nouveau!** Membres de groupes de gestion de l'infrastructure sociale	
1.7.7	**Nouveau!** Groupes gestion de l'infrastructure sociale comptant des femmes dans leurs instances de direction	
Nombre de bénéficiaires		
1.8.1	Personnes ayant bénéficié des services du projet (*)	
1.8.2	Ménages ayant bénéficié des services du projet	
1.8.3	Groupes ayant bénéficié des services du projet	
1.8.4	Communautés ayant bénéficié des services du projet	

(*) Ces indicateurs doivent être ventilés par sexe; si cela est nécessaire, les populations autochtones et non autochtones doivent être différenciées.

Les termes **Nouveau** signalent un changement par rapport au cadre SYGRI initial (2007).

Première partie: principes directeurs

Généralités

1.1. En 2003, le Conseil des gouverneurs a demandé au FIDA de mettre en place un système permettant de mesurer et de présenter les résultats et l'impact des projets qu'il finance. Le FIDA a donc élaboré un Système de gestion des résultats et d'impact (SYGRI) portant sur trois niveaux de résultats:

- les résultats de premier niveau correspondent aux activités et aux produits d'un projet,
- les résultats de second niveau se rapportent aux réalisations d'un projet,
- les résultats de troisième niveau mesurent l'impact d'un projet. Conformément à l'engagement du FIDA à l'égard des Objectifs du Millénaire pour le développement (MDG), le SYGRI comprend deux indicateurs obligatoires - la malnutrition infantile et les actifs des ménages - afin de mesurer la contribution des projets au premier OMD, qui est de «réduire l'extrême pauvreté et la faim».

Gestion axée sur les résultats et SYGRI

1.2. La gestion axée sur les résultats (GAR) est une méthode de gestion applicable aux secteurs privé ou public fondée sur le principe que l'engagement pris en vue d'atteindre les objectifs ciblés doit servir de guide pour la stratégie de gestion et la mise en œuvre des activités. Afin de garantir l'obtention de résultats, la performance doit être évaluée en permanence par rapport aux objectifs fixés. Il est indispensable de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience afin de remédier aux faiblesses et de renforcer la probabilité de parvenir aux résultats escomptés.

Encadré 1: Terminologie de la chaîne de résultats

Intrants: ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour atteindre les résultats escomptés d'une action de développement.

Activités: actions ou travaux réalisés dans le cadre d'une action de développement afin de produire un résultat spécifique moyennant l'utilisation d'intrants tels que fonds, assistance technique et autres types de ressources.

Production: résultats tangibles immédiats obtenus par la mise en œuvre des activités.

Réalisations: effets à court et moyen terme induits par une action de développement.

Impact: effets à long terme, positifs et négatifs, induits par une action de développement.

1.3. Dans le contexte des projets de développement, le concept de chaîne de résultats est un élément central de la GAR. La chaîne de résultats illustre les liens de cause à effet entre les intrants, les activités, les produits, les réalisations et l'impact au fil du temps (voir Figure 1). La gestion axée sur les résultats part du principe que la stratégie de gestion se concentre sur l'impact, les réalisations et les produits attendus, pour définir ensuite les intrants et les activités nécessaires pour les atteindre[2]. Pour proposer des modifications et des améliorations aux intrants et aux activités, il faut utiliser des données relatives à la performance des projets par rapport aux produits, aux réalisations et à l'impact recherchés.

1.4. Il est donc nécessaire d'établir un système de suivi et d'évaluation (S&E) afin d'évaluer la performance d'un projet par rapport aux produits, aux réalisations et à l'impact escomptés.

1.5. Comme le montre la Figure 1, la hiérarchie SYGRI des résultats (premier, deuxième et troisième niveau) s'aligne sur la chaîne de résultats d'un projet. L'intégration du SYGRI dans le système de suivi et d'évaluation des projets et sa contribution à la GAR en est ainsi facilitée. La GAR et le SYGRI nécessitent tous deux une planification rigoureuse des cibles et des objectifs ainsi qu'un suivi et un compte rendu régulier des résultats du projet.

2 Voir CIDA: "RBM Handbook on Developing Results Chain http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/EMA-218132532-PN9. Le rapport de la Banque asiatique de développement intitulé "*An Introduction to Results Management*" expose les principes de la gestion axée sur les résultats dans les organismes de développement http://www.adb.org/document/guidelines/mfdr/introduction-to-results-management/

Figure 1: Chaîne de résultats et gestion axée sur les résultats

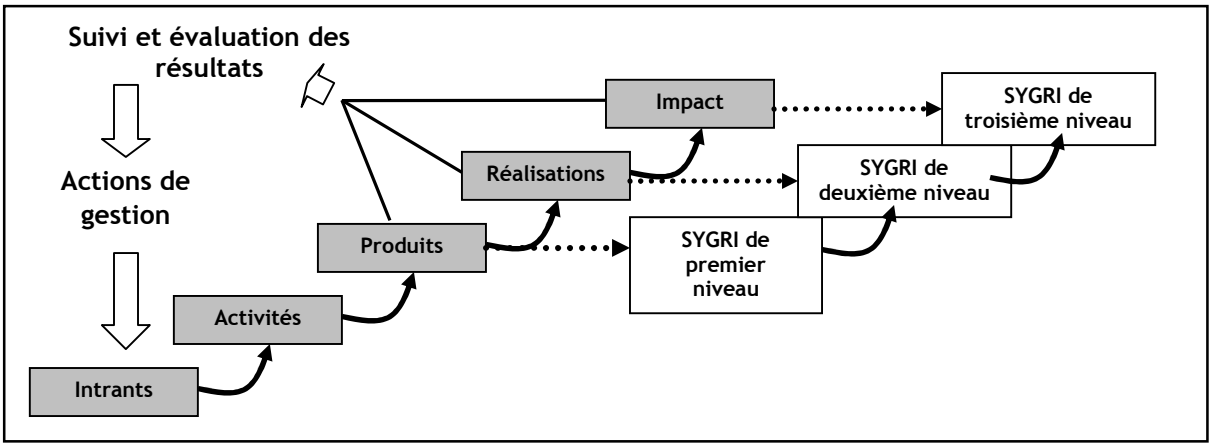

Hiérarchie des résultats du SYGRI

1.6. Les termes "résultat" et "indicateurs" sont parfois utilisés de manière interchangeable; **un indicateur n'est toutefois pas un résultat**. Les indicateurs sont des instruments permettant d'évaluer dans quelle mesure des résultats ont été obtenus (voir l'Encadré 2). Il sera peut être nécessaire d'analyser plusieurs indicateurs pour évaluer l'obtention d'un résultat donné.

1.7. Comme l'indique la Figure 1, les **résultats de premier niveau** correspondent aux produits d'un projet. Ces résultats sont généralement planifiés et mis en œuvre sur une base annuelle. Les produits d'un projet se mesurent par de simples indicateurs quantitatifs. L'indicateur *Nombre de personnes formées dans le domaine de la production animale*, par exemple, fournit les informations nécessaires à l'évaluation de l'impact d'un programme de formation durant une période donnée, c'est à dire le nombre de personnes en ayant bénéficié. Cet indicateur ne précise toutefois pas si la formation a permis de transférer des connaissances aux participants sur un sujet particulier (alimentation animale) ou si elle a contribué à améliorer les techniques de production. Ces changements correspondent à l'étape suivante de la chaîne de résultats (réalisations du projet).

Encadré 2: Résultats et indicateurs

Les **résultats** sont les changements, déterminés ou non, positifs ou négatifs, induits par une action de développement. Les résultats peuvent s'appliquer aux niveaux des produits, des réalisations ou de l'impact.

Les **indicateurs** sont des instruments permettant de mesurer la réalisation d'un objectif. Deux types d'indicateurs sont utilisés.

- Les **indicateurs quantitatifs** s'expriment par des quantités ou des pourcentages. Par exemple: nombre de producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur rendement, pourcentage de femmes membres d'une organisation.
- Les **indicateurs qualitatifs** s'utilisent pour rendre compte de perceptions, de jugements ou d'attitudes, et sont particulièrement utiles pour comprendre les points de vue, les intérêts et les priorités des acteurs concernés. Par exemple: niveau de capacité des femmes à gérer les ressources, perception de l'efficacité d'un programme de formation.

1.8. Les **résultats de deuxième niveau** s'appliquent aux réalisations du projet. Ils correspondent à «*ce qui se passe ensuite*» pour les ménages, les individus, les groupes, les communautés ou les institutions une fois les activités du projet menées à bien et les produits obtenus. Mesurer les réalisations revient à apprécier les changements intervenant dans le comportement des ménages et des individus, dans la performance des groupes et des institutions, etc. Ces changements sont très étroitement liés au contexte et sont fonction des caractéristiques et des objectifs du projet. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour les mesurer (études, approches participatives, enquêtes à base de questionnaires, groupes de réflexion, etc.).

1.9. Les résultats de deuxième niveau sont intégrés dans le cadre du SYGRI sous forme d'évaluations. Ces évaluations examinent la mesure dans laquelle une activité donnée conduit à des réalisations spécifiques - **évaluation de l'efficacité** - ainsi que la probabilité durable des avantages découlant du projet une fois celui-ci terminé - **évaluation de la durabilité.**

1.10. Les résultats SYGRI de deuxième niveau peuvent être mesurés à l'aide d'un assortiment flexible de méthodes et d'indicateurs qui doivent être choisis par chaque projet en fonction du contexte du pays et du projet. Toutes les données justificatives et tous les indicateurs, qualitatifs ou quantitatifs, disponibles au niveau du projet peuvent être utilisés.

1.11. Les **indicateurs SYGRI de deuxième niveau** peuvent également se révéler utiles pour évaluer si les résultats de deuxième niveau sont en passe d'être obtenus.

1.12. Les **résultats de troisième niveau** correspondent à l'impact d'un projet. Dans le SYGRI, deux indicateurs obligatoires sont utilisés pour les évaluer: l'incidence de la malnutrition infantile et les actifs des ménages. Le présent manuel ne traite pas des résultats de troisième niveau. La méthodologie proposée pour conduire des enquêtes de mesure des résultats SYGRI de troisième niveau est décrite dans la publication intitulée *Système de gestion des résultats et de l'impact: Guide pratique du SYGRI pour les enquêtes d'impact*, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: www.ifad.org/operations/rims.

Le SYGRI et le système de suivi-évaluation

1.13. Le système de suivi et d'évaluation (S&E) consiste en un ensemble de processus clés interdépendants décrits dans l'**Encadré 3**.[3] Dans un système S&E fonctionnant correctement, tous ces processus doivent être mis en place.

Encadré 3: Processus clés liés au système S&E

1. Planification	Ce processus consiste à définir les objectifs d'une action de développement, à établir le calendrier nécessaire pour les atteindre, à déterminer les moyens d'y parvenir et à répartir les responsabilités. Il s'agit du premier élément nécessaire au système S&E d'un projet.
2. Identification des questions de performance	Cette phase spécifie les données qui devront être recueillies pour répondre à la demande de connaissances exprimée par les parties prenantes d'une action de développement. Pour cela, il est nécessaire de préciser le type de données à réunir, à quel moment, pour quelle raison, l'usage prévu, etc.
3. Collecte des données	Cette phase concerne la collecte des données nécessaires pour répondre aux questions de performance formulées par les parties prenantes d'une action de développement. Les données doivent être stockées et traitées afin d'être analysées.
4. Analyse des données	Les données sont analysées, clarifiées et organisées afin d'évaluer si les objectifs ont été atteints, d'identifier les meilleures/pires pratiques, de mettre en valeur les corrélations et les changements induits au cours des années pour les individus, les ménages, les communautés ou les institutions.
5. Communication	Les résultats de l'analyse sont communiqués aux parties prenantes concernées: gouvernement, organismes de financement, bénéficiaires, partenaires d'exécution, bailleurs de fonds, responsables, etc. Les résultats du système S&E peuvent être présentés de diverses manières: rapports écrits, techniques audiovisuelles, ateliers, brochures.

1.14. Le SYGRI est une composante du système de suivi et d'évaluation (S&E), conforme aux processus clés d'un système S&E fonctionnant correctement; il *ne remplace en aucun cas le système S&E d'un projet*. Le SYGRI n'entend pas couvrir l'ensemble des besoins de données et des questions de performance liés à un projet bien géré.

1.15. La planification d'un projet s'appuie sur deux instruments de gestion importants: le cadre logique et le Programme de travail et budget annuel.

1.16. Le **cadre logique** récapitule les objectifs d'un projet à divers niveaux. Il présente les hypothèses essentielles sous-tendant l'ensemble du modèle conceptuel et les indicateurs qui aideront à déterminer si les objectifs ont été atteints. Le cadre logique décrit les relations de cause à effet entre les objectifs de développement d'un projet, les réalisations, les produits et les activités. Les indicateurs SYGRI peuvent être utilisés dans un cadre logique en tant qu'«indicateurs vérifiables» pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés.[4]

1.17. Le **programme de travail et budget annuel** (PTBA) est le résultat du processus de planification annuel des projets. Le programme de travail annuel définit les activités qui seront mises en œuvre au cours des 12 prochains mois, les personnes qui en seront responsables, les ressources et le temps nécessaires pour les mener à bien. Le PTBA est donc un outil de planification et de gestion précisant ce

3 Le *Guide pratique du S&E* élaboré par le FIDA fournit une analyse détaillée de chacune de ces phases.
4 Voir la section 3.3 du *Guide pratique de S&E des projets*.

qu'il est prévu de faire durant l'année, comment et à quel coût. Il doit indiquer les résultats SYGRI de premier niveau qu'il est prévu d'atteindre tous les ans.[5]

1.18. La phase de planification du S&E est une condition nécessaire à une gestion saine, notamment la gestion axée sur les résultats. L'évaluation de la performance d'un projet se fonde sur la comparaison des réalisations par rapport aux résultats planifiés (ou escomptés). En fonction du résultat, les responsables d'un projet pourront décider d'appliquer des mesures correctives en vue d'élargir la portée d'un programme de formation (campagnes de sensibilisation ou actions de formation visant à renforcer les capacités des prestataires de service, par exemple). La planification des résultats doit intervenir avant la mise en œuvre des activités d'un projet.

SYGRI, S&E et collecte des données

1.19. Afin d'évaluer si les résultats de premier niveau ont été atteints, il faut prévoir d'inclure un système approprié de collecte et de gestion des données relatives aux produits découlant du projet dans les activités S&E. Pour cela, il sera peut-être nécessaire d'identifier des systèmes d'échange d'informations entre les responsables du projet et les prestataires de services ou d'autres parties prenantes. Si l'on souhaite, par exemple, connaître le nombre de ménages ayant bénéficié des services de vaccination parrainés par le projet, il faudra établir un système d'échange de données entre les directeurs du projet et les centres vétérinaires ou de santé animale chargés du programme de vaccination. Les données concernant le nombre d'emprunteurs actifs pourront être obtenues auprès des institutions de microfinancement ou des banques participant au programme de prêt établi par le projet.

1.20. Afin d'évaluer les résultats SYGRI de deuxième niveau, on peut utiliser des études, des approches participatives et/ou des données recueillies par questionnaire. Pour évaluer si les objectifs visés d'une campagne de formation ont été atteints, par exemple, on peut se servir des données obtenues par le biais de questionnaires, d'entretiens avec les bénéficiaires, de groupes de réflexion, etc. On peut également consulter les sources existantes. Si l'on souhaite par ailleurs évaluer la contribution d'un projet à l'amélioration de la viabilité financière des institutions de microfinancement ou des banques, les rapports élaborés par ces entités peuvent être utilisés.

Utilisation du SYGRI et du S&E à des fins d'analyse et de prise de décision

1.21. Exploiter les informations du système de suivi et d'évaluation à des fins d'analyse revient à interpréter l'expérience et les données afin d'évaluer la performance d'un projet. Pour cela, il ne faut pas se limiter à la collecte de données, mais mesurer les changements qui se produisent dans la vie des bénéficiaires, et dans ce cas, déterminer comment les activités du projet y ont contribué, mesurer l'impact de ces changements pour les bénéficiaires, etc. Conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, les données recueillies par le système S&E doivent être utilisées pour nourrir une réflexion critique sur le niveau de réalisation des résultats escomptés. Les conclusions de l'analyse doivent servir à définir des mesures correctives et à prendre les décisions qui s'imposent pour améliorer la stratégie du projet.

1.22. Les données SYGRI disponibles offrent une base utile à l'analyse de la performance d'un projet et contribuent à la prise de décision. La comparaison des cibles de résultats SYGRI de premier niveau par rapport aux réalisations effectives peut conduire à une analyse des facteurs ayant des effets, positifs ou négatifs, sur la mise en œuvre du projet. L'analyse des résultats SYGRI de deuxième niveau fournit de plus amples informations sur les changements affectant les bénéficiaires, les ménages, les communautés ou les institutions. Par exemple, suite à un programme de formation sur les pratiques vétérinaires, le petit nombre de stagiaires ayant adopté les techniques recommandées peut indiquer que la méthode de formation n'était pas appropriée, que le langage utilisé manquait de clarté ou que le lieu était difficilement accessible. En tenant compte de ces informations, les responsables du projet pourront décider qu'à l'avenir, la formation se déroulera sous une autre forme ou que l'on fera appel à un autre prestataire de services de formation.

5 Voir la section 3.5 du *Guide pratique de S&E des projets*.

Deuxième partie: sélection des résultats de premier et deuxième niveau

2.1. Dans le présent ***manuel***, les résultats SYGRI de premier et deuxième niveau ont été classés dans les catégories suivantes:

- ressources naturelles (terres et eau),
- production et techniques agricoles,
- services financiers ruraux,
- marchés,
- création d'entreprises et d'emplois en milieu rural,
- élaboration de politiques et développement communautaire,
- infrastructure sociale,
- nombre de bénéficiaires.

Sélection des résultats de premier niveau

2.2. Le choix des indicateurs de premier niveau s'effectue en fonction des caractéristiques propres à chaque projet, et non du classement des indicateurs proposé dans le présent manuel. ***Il ne faut communiquer que les indicateurs pertinents pour le projet***.

2.3. Les indicateurs doivent être regroupés en fonction des composantes du projet. Il faut choisir autant d'indicateurs qu'il est nécessaire pour décrire les produits découlant du projet durant la période considérée. Par exemple, lorsqu'une composante prévoit la remise en état de l'infrastructure rurale conjointement à des actions de mobilisation sociale, les indicateurs applicables peuvent être classés sous les rubriques «Ressources naturelles», «Infrastructure sociale» et «Élaboration de politiques et développement communautaire».

2.4. Des indicateurs SYGRI pertinents de premier niveau sont souvent utilisés dans le cadre logique du projet aux niveaux des activités et des produits. Il est toutefois recommandé d'examiner avec soin l'ensemble des indicateurs afin de déterminer ceux correspondant le mieux au projet.

2.5. Il faut utiliser au moins un indicateur sur le nombre de personnes (1.8.1) ou de ménages (1.8.2) ayant bénéficié des services du projet durant la période examinée. Si cela est nécessaire, on peut également spécifier le nombre de groupes (1.8.3) ou de communautés (1.8.4) ayant bénéficié des services du projet.

Sélection des résultats de deuxième niveau

2.6. Les résultats SYGRI de deuxième niveau, comme ceux de premier niveau, doivent être déterminés en fonction des caractéristiques du projet. Il ne faut rendre compte que des résultats pertinents pour le projet.

2.7. Certains résultats SYGRI de deuxième niveau sont parfois liés aux résultats de premier niveau. Par exemple, si le projet précise le nombre de groupes de gestion des infrastructures formés/consolidés (1.1.2), il faudra évaluer la durabilité probable de ces groupes (2.1.1). De même, si des données sont fournies sur le nombre de personnes formées aux techniques de post-production (1.4.1), il faudra en mesurer l'impact sur le plan de l'amélioration des débouchés commerciaux (2.4.1).

2.8. D'autres résultats ne peuvent pas être retracés à partir d'un seul résultat de premier niveau. Plusieurs résultats de premier niveau peuvent concourir à un résultat de deuxième niveau. Ainsi, l'amélioration de la performance des institutions financières peut découler d'actions de formation organisées à l'intention du personnel (1.3.5), de celles destinées aux fonctionnaires chargés de la réglementation (1.6.1) et du renforcement des groupes d'épargne et de crédit (1.3.2).

2.9. Le cadre logique peut être utilisé pour orienter le choix des résultats SYGRI de deuxième niveau pertinents.

Exemple

2.10. L'exemple suivant montre comment sélectionner les résultats SYGRI en fonction des caractéristiques d'un projet et des objectifs visés.

2.11. L'objectif d'un projet relatif à une chaîne de valeur et à l'accès au marché est de permettre aux bénéficiaires, hommes et femmes démunis, de prendre part aux processus socio-économiques locaux

et nationaux afin qu'ils puissent accroître leurs revenus et avoir de plus nombreuses possibilités d'emploi. Le projet comprend trois composantes principales: i) la participation à la chaîne de valeur moyennant l'instauration d'alliances stratégiques; ii) la diversification des revenus; et iii) la gestion du projet, notamment l'alignement des activités du projet sur les objectifs d'une institution publique.

2.12. Les objectifs du projet sont les suivants: i) identifier les acteurs clés dans quelques chaînes de valeur et aider les petits producteurs à forger des alliances; ii) fournir des services, financiers et non, en milieu rural et aux entreprises pour appuyer un large éventail d'activités (production, transformation, création et gestion d'entreprises, par exemple) ainsi que pour consolider les capacités organisationnelles et soutenir les groupes les plus vulnérables; iii) améliorer le réseau routier en milieu rural; et iv) développer les capacités des petits producteurs (y compris ceux appartenant aux groupes les plus vulnérables) et de leurs organisations.

2.13. L'Encadré 4 présente les résultats SYGRI de premier et deuxième niveau susceptibles de s'appliquer à ce projet.

Encadré 4: Exemple de quelques résultats SYGRI

Composante	Résultats de premier niveau	Résultats de deuxième niveau
Première composante. Promouvoir la participation des petits producteurs à la chaîne de valeur stratégique	• 1.5.4 Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts • 1.5.5 Entreprises ayant accès aux services financiers offerts • 1.2.1 Personnel des prestataires de service formés • 1.2.5 Personnes ayant accès aux services de conseil offerts • 1.4.1 Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation	• 2.5.1 Efficacité: création de possibilités d'emploi • 2.5.2 Durabilité probable des entreprises • 2.4.2 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
	• 1.4.4 Groupes de commercialisation créés et/ou consolidés • 1.4.5 Membres des groupes de commercialisation créés et/ou consolidés • 1.4.6 Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction	• 2.4.4 Durabilité probable des groupes de commercialisation créés et/ou consolidés
Deuxième composante. Contribuer à la diversification des revenus	• 1.5.1 Personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus	• 2.5.2 Durabilité probable des entreprises
	• 1.4.2 Kilomètres de routes construites et/ou remises en état	• 2.4.2 Durabilité probable des routes construites/remises en état • 2.4.2 Efficacité: nombre de producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
	• 1.2.1 Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés • 1.2.2 Membres des groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés • 1.2.3 Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de décision	• 2.1.1 Probabilité de la durabilité des groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
Troisième composante. Gestion et alignement du projet	• 1.2.1 Personnel des prestataires de services formé • 1.3.4 Institutions financières participant au programme • 1.3.5 Personnel des institutions financières formés	• 2.2.1 Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services • 2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières • 2.6.1 Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres
Nombre de bénéficiaires	• 1.8.1 Personnes ayant bénéficié des services du projet • 1.8.2 Ménages ayant bénéficié des services du projet • 1.8.3 Groupes ayant bénéficié des services du projet	

2.14. La sélection des résultats SYGRI de premier niveau reflète les activités menées dans le cadre de la première composante (création d'entreprises, commercialisation, formation et fourniture d'une assistance technique). Les résultats de deuxième niveau évaluent la mesure dans laquelle les activités ont généré de nouvelles possibilités d'emploi dans la chaîne de valeur commerciale (2.5.1) ainsi que l'impact produit sur les sociétés agro-alimentaires (2.5.2) et sur les débouchés commerciaux pour les producteurs ruraux (2.4.2). Étant donné que les groupes de producteurs représentent une composante importante du projet, les résultats intéressant la formation et/ou la consolidation de ces groupes (premier niveau) ont été également retenus et leur durabilité probable a été évaluée.

2.15. Dans le cadre de la seconde composante (diversification des revenus), il est prévu d'organiser des actions de formation et de construire des routes afin de renforcer les possibilités d'échanges commerciaux. Au premier niveau, les résultats seront mesurés par le nombre de personnes formées en matière d'activités génératrices de revenus (1.5.1) et de kilomètres de routes tertiaires remises en état (1.4.2). Étant donné que les membres de la communauté participeront pleinement à la construction des routes, les résultats de premier niveau concernant les groupes de gestion de l'infrastructure seront également retenus (1.2.1- 1.2.3). Au deuxième niveau, on évaluera la contribution des activités du projet à la création durable de micro-entreprises (2.5.2) et à l'accès aux marchés (2.4.2). On évaluera également la durabilité probable des routes (2.4.2) et des groupes chargés de l'entretien de l'infrastructure (2.1.1).

2.16. Au titre de la troisième composante, les groupes cibles bénéficieront d'un accès aux services financiers offerts par le projet. Les résultats de premier niveau relatifs à la participation des institutions financières et au développement des capacités (formation) seront donc sélectionnés. Les résultats de deuxième niveau évalueront l'efficacité des actions de renforcement des capacités des prestataires de services (institutions financières) en termes d'amélioration de la performance (2.2.1) et de la durabilité de ces institutions (2.3.3). Étant donné que le projet comporte plusieurs objectifs relatifs aux politiques, les résultats seront évalués en fonction de la promotion de politiques en faveur des pauvres (2.6.1)

2.17. La portée du projet se mesure par le nombre de personnes (1.8.1), de ménages (1.8.2) et de groupes (1.8.3) ayant bénéficié des services du projet.

2.18. Le modèle de rapport du SYGRI pour ce projet est présenté dans le Tableau 7 (page 75).

Troisième partie: mesure et compte rendu des résultats de premier niveau

3.1. Cette partie donne des directives sur chacun des indicateurs de premier niveau inclus dans le cadre du SYGRI.

- Les définitions ont pour objectif de s'assurer que les indicateurs sont compris de la même manière par tous.
- Les méthodes de collecte et d'analyse des résultats des projets susceptibles d'être utilisées par le système S&E des projets sont indiquées dans les conseils opérationnels.
- Les exemples montrent comment calculer et présenter les résultats de premier niveau.
- Les «résultats apparentés» indiqués pour chacun des résultats de premier niveau font référence à des indicateurs qu'il est également possible d'utiliser. La liste des «résultats apparentés» n'a pas pour objet d'inclure tous les effets ou toutes les relations existant entre les activités d'un projet, mais de donner des indications sur les synergies potentielles.

3.2. Une liste de conseils pratiques figure à la fin de cette partie pour traiter des aspects méthodologiques communs relatifs à l'évaluation:

5.1. des infrastructures aménagées/remises en état,

5.2. du nombre de personnes formées,

5.3. du nombre de groupes créés/consolidés,

5.4. du nombre de personnes ayant accès aux services offerts par le projet.

RESSOURCES NATURELLES (TERRES ET EAU)

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE SECOND NIVEAU	
1.1.1	Personnes formées en gestion de l'infrastructure (*)		
1.1.2	Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés	2.1.1	Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
1.1.3	Membres des groupes de gestion de l'infrastructure (*)		
1.1.4	Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de direction		
1.1.5	Périmètres d'irrigation aménagés/remis en état	2.1.2	Efficacité de l'infrastructure de production
1.1.6	Points d'eau pour le bétail aménagés/remis en état	2.1.3	Durabilité probable de l'infrastructure de production
1.1.7	Systèmes de récupération d'eau pluviale installés/remis en état		
1.1.8	Étangs de pisciculture aménagés/remis en état		
1.1.9	Personnes formées en gestion des ressources naturelles		
1.1.10	Groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés	2.1.4	Durabilité probable des groupes de gestion des ressources naturelles créés et/ou consolidés
1.1.11	Membres des groupes de gestion des ressources naturelles (*)		
1.1.12	Nombre de groupes de gestion des ressources naturelles comptant des femmes dans leurs instances de direction		
1.1.13	Plans de gestion de l'environnement élaborés	2.1.5	Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles
1.1.14	Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols		
1.1.15	Autres infrastructures de production construites/remises en état	(2.1.2)	Préciser le type d'infrastructure
		(2.1.3)	Préciser le type d'infrastructure

(*) Ces indicateurs doivent être ventilés par sexe; si cela est nécessaire, les populations autochtones et non autochtones doivent être différenciées.

1.1.1	Personnes formées en gestion de l'infrastructure	Mesuré en: nombre d'hommes et de femmes

Définition

Nombre d'hommes et de femmes ayant participé aux actions de formation organisées durant la période considérée. Ce nombre correspond à celui des personnes formées aux techniques de gestion et/ou d'entretien de l'infrastructure rurale.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil**.

Exemple

Alors que le PTBA prévoyait de former 100 personnes cette année, dix seulement (toutes des femmes) l'ont été. Chacune des deux années précédentes, 50 personnes (toutes également des femmes) ont bénéficié d'une formation, ce qui porte le total à 110 femmes. Le nombre d'hommes formés est égal à zéro tant pour l'année considérée que pour le chiffre cumulé.

		PTBA Objectif	Réalisations	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Cumul	% de la préévaluation
Personnes formées en gestion de l'infrastructure	*Total*	100	10	10%	500	110	22%
	Femmes	50	10	20%	250	110	44%
	Hommes	50	0	0%	250	0	0

Résultats apparentés

- 1.1.5 Périmètres d'irrigation aménagés/remis en état
- 1.1.6 Points d'eau pour le bétail aménagés/remis en état
- 1.1.7 Systèmes de récupération d'eau pluviale installés/remis en état
- 1.1.8 Étangs de pisciculture aménagés/remis en état
- 2.1.2 Efficacité de l'infrastructure de production
- 2.1.3 Durabilité de l'infrastructure de production

1.1.2 1.1.3 1.1.4	**Groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés** **Membres des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés** **Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de direction**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Ces indicateurs s'appliquent aux activités mises en œuvre par le projet afin de créer ou de renforcer les groupes chargés d'entretenir l'infrastructure, de percevoir les droits d'utilisation, de régir l'accès aux installations, de contribuer à la résolution des conflits, etc.

Indicateur 1.1.2 Nombre de groupes (officiellement enregistrés ou non) créés ou consolidés par le projet afin de gérer l'infrastructure durant la période considérée. Lorsqu'un groupe participant à la gestion de l'infrastructure (coopérative de pêcheurs gérant un étang de pisciculture, par exemple) bénéficie du soutien du projet, il doit être compté, que l'étang de pisciculture ait été aménagé/remis en état dans le cadre du projet ou non.

Indicateur 1.1.3 Nombre des membres des groupes de gestion de l'infrastructure, ce nombre étant ventilé par sexe.

Indicateur 1.1.4 Nombre de groupes de gestion de l'infrastructure indiqués en 1.1.2 qui sont dirigés par une femme ou caractérisés par un nombre de femmes siégeant dans des instances de direction (conseil de gestion, par exemple) au moins proportionnel à celui des membres de sexe féminin.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil.**

Exemple

Le nombre de groupes créés/consolidés pendant la deuxième année d'exécution du projet a été supérieur à l'objectif du PTBA. Vingt groupes ont été créés la première année, ce qui donne un chiffre cumulé de 22 groupes créés/consolidés. Les résultats du projet sont toutefois moins satisfaisants en ce qui concerne la participation des femmes, puisqu'elles n'occupaient des postes de direction que dans un seul des 20 groupes créés/consolidés durant cette période.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés	15	20	133%	80	22	27,5%
Membres des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés.	150	200	133%	800	220	27,5%
Total						
Hommes	50	40	80%	s.o		
Femmes	100	10	10%	s.o		
Groupes de gestion de l'infrastructure formés/consolidés comptant des femmes dans leurs instances de direction	7	1	14%	s.o	1	

Résultats apparentés

1.1.1 Personnes formées en gestion de l'infrastructure
1.1.5 Périmètres d'irrigation aménagés/remis en état
1.1.7 Systèmes de récupération d'eau pluviale installés/remis en état
1.1.6 Points d'eau pour le bétail aménagés/remis en état
1.1.8 Étangs de pisciculture aménagés/remis en état
1.6.9 Organisations faîtières créées/renforcées
2.1.1 Durabilité des groupes de gestion de l'infrastructure
2.1.3 Durabilité de l'infrastructure de production

1.1.5	Périmètres d'irrigation aménagés/remis en état	Mesuré en: **hectares**

Définition Périmètres d'irrigation entièrement aménagés ou remis en état par le projet durant la période considérée. On entend par irrigation le processus permettant de dévier l'eau d'une source ou d'un point d'eau, ou de pomper de l'eau dans un puits, à des fins de production agricole.

Conseils opérationnels La superficie doit être mesurée en hectares. Toutes les autres unités de mesure (*feddan, manzana* ou *dunum,* par exemple) doivent être converties en hectares. Il n'est pas nécessaire de préciser la longueur des canaux (en km) revêtus ou remis en état, mais la superficie irriguée par ces canaux doit l'être. Il ne faut tenir compte que des périmètres entièrement aménagés ou remis en état durant la période considérée. Voir le **premier conseil.**

Exemple L'objectif du PTBA était de remettre en état 350 ha de périmètres d'irrigation. Trois contrats, portant sur 100, 200 et 50 ha respectivement, ont été attribués à cet effet et les travaux ont débuté durant la période examinée. Le premier et le troisième contrat ont été menés à bien. Le rapport indique donc que 150 ha ont été aménagés/remis en état cette année. Dans cet exemple, 90 ha avaient été réaménagés l'année précédente.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Périmètres d'irrigation aménagés/remis en état (ha)	350	150	42%	500	240	48%

Résultats apparentés
1.1.1 Personnes formées en gestion de l'infrastructure
1.1.2 Groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés
2.1.2 Efficacité de l'infrastructure de production
2.1.3 Durabilité de l'infrastructure de production

1.1.6	Points d'eau pour le bétail aménagés/remis en état	Mesuré en: **unités**

Définition Nombre de points d'eau pour le bétail ayant été entièrement aménagés et/ou remis en état par le projet durant la période considérée. Il s'agit d'emplacements prévus pour abreuver les troupeaux.

Il ne faut prendre en compte que les points d'eau pour le bétail aménagés ou remis en état durant la période examinée. Il n'est pas nécessaire d'indiquer leur superficie ou la provenance de l'eau (criques, rivières, lacs, etc.).

Conseils opérationnels Voir le **premier conseil.**

Exemple Il avait été prévu d'aménager huit points d'eau pendant l'année considérée; sept l'ont été entièrement. En comptant les 23 autres points d'eau installés les années précédentes, on parvient à un total de 30 de points d'eau aménagés/remis en état jusqu'à présent (chiffre cumulé), soit 60% de l'objectif fixé lors de la préévaluation.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Points d'eau pour le bétail aménagés ou remis en état	8	7	87%	50	30	60%

Résultats apparentés
1.1.1 Personnes formées en gestion de l'infrastructure
1.1.2 Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
2.1.2 Efficacité de l'infrastructure de production
2.1.3 Durabilité de l'infrastructure de production

1.1.7	**Systèmes de récupération d'eau pluviale installés/remis en état**	Mesuré en: **unités**

Définition

Nombre de systèmes de récupération d'eau pluviale entièrement installés ou remis en état à des fins agricoles durant la période considérée. Ces systèmes permettent de recueillir et de retenir les eaux de ruissellement dans une zone où l'eau récupérée est soit directement utilisée dans les champs, soit stockée dans un réservoir pour une utilisation productive ultérieure. Les citernes, les barrages de retenue, les châteaux d'eau, etc. sont des systèmes de récupération d'eau pluviale.

Il ne faut prendre en compte que les systèmes installés ou remis en état durant la période considérée. Il n'est pas nécessaire de différencier les systèmes de récupération d'eau pluviale utilisés par les communautés de ceux utilisés par les ménages.

Conseils opérationnels

Voir le **premier conseil**.

Exemple

Le nombre de systèmes entièrement installés/remis en état dans le cadre du projet correspond à l'objectif prévu (4). Puisque aucun système n'a été installé /remis en état les années précédentes, le chiffre cumulé est égal au nombre de systèmes effectivement mis en place.

	PTBA			Préévaluation		
	Objectif	Réalisations	% du PTBA	Objectif	Cumul	% de la préévaluation
Systèmes de récupération d'eau pluviale aménagés ou remis en état	4	4	100%	20	4	20%

Résultats apparentés

1.1.1 Personnes formées en gestion de l'infrastructure
1.1.2 Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
2.1.2 Efficacité de l'infrastructure de production
2.1.3 Durabilité de l'infrastructure de production

1.1.8	**Étangs de pisciculture aménagés/remis en état**	Mesuré en: **unités**

Définition

Nombre d'étangs de pisciculture entièrement aménagés ou remis en état par le projet durant la période considérée. Un étang de pisciculture est une masse d'eau, créée artificiellement, où l'on stocke des poissons pour la pêche.

Il ne faut prendre en compte que les étangs de pisciculture complètement aménagés ou remis en état durant la période considérée. Il n'est pas nécessaire de fournir des informations complémentaires ni sur la superficie, la capacité en eau, etc., ni sur le type d'étang ou d'accord de gestion. Lorsqu'un étang de pisciculture est relié à un périmètre d'irrigation, des données distinctes doivent être fournies sur l'étang piscicole et sur la surface du périmètre d'irrigation (1.1.5).

Conseils opérationnels

Voir le **premier conseil**.

Exemple

Il avait été prévu d'aménager cinq étangs de pisciculture durant la période considérée, mais les travaux n'avaient toujours pas commencé en fin d'année. Aucun étang n'a été créé les années précédentes.

	PTBA			Préévaluation		
	Objectif	Réalisations	% du PTBA	Objectif	Cumul	% de la préévaluation
Étangs de pisciculture aménagés ou remis en état	5	0	0%	0	0	0%

Résultats apparentés

1.1.1 Personnes formées en gestion de l'infrastructure
1.1.2 Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
2.1.2 Efficacité de l'infrastructure de production
2.1.3 Durabilité de l'infrastructure de production

1.1.9	**Personnes formées en gestion des ressources naturelles**	Mesuré en : **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre d'hommes et de femmes ayant participé aux actions de formation organisées durant la période examinée afin de renforcer les connaissances des participants en matière de techniques et pratiques de gestion des ressources naturelles.

Les domaines de formation peuvent être les suivants: protection des terres, nivellement et drainage, conservation de l'eau, utilisation de formes d'énergie durable, méthodes de préservation des forêts ou amélioration de leur aménagement, pâturages, sources d'eau, réserves naturelles, méthodes de lutte contre l'érosion, dégradation des sols, désertification et déboisement, etc.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil.**

Exemple

Voir 1.1.1

Résultats apparentés

1.1.1	Plans de gestion de l'environnement élaborés	2.1.5	Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles
1.1.14	Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols		

1.1.10 **1.1.11** **1.1.12**	**Groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés** **Membres des groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés** **Groupes de gestion des ressources naturelles comptant des femmes dans leurs instances de direction**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Ce groupe d'indicateurs porte sur les activités mises en œuvre par le projet afin de créer ou de consolider les groupes (officiellement enregistrés ou non) chargés de la gestion des terrains de parcours, des ressources de propriété commune, des forêts et des pâturages. Les groupes de gestion des ressources naturelles incluent également les associations œuvrant dans les domaines de la promotion des technologies au service de la protection de l'environnement, de la lutte contre le déboisement et la désertification, de la promotion d'initiatives en faveur de la conservation des sols/de l'eau, etc.

Indicateur 1.1.10 Nombre de groupes de gestion des ressources naturelles créés ou consolidés par le projet durant la période considérée.

Indicateur 1.1.11 Nombre de membres des groupes de gestion des ressources naturelles, ce nombre étant ventilé par sexe.

Indicateur 1.1.12 Nombre de groupes de gestion des ressources naturelles indiqués à 1.1.10 qui sont dirigés par une femme ou caractérisés par un nombre de femmes siégeant dans les instances de direction (conseil de gestion, par exemple) au moins proportionnel à celui des membres de sexe féminin.

Conseils opérationnels

Voir le **troisième conseil**.

Exemple

Voir 1.1.2

Résultats apparentés

1.1.9	Personnes formées en gestion des ressources naturelles	2.1.5	Efficacité des programmes de conservation des ressources naturelles
1.1.13	Plans de gestion de l'environnement élaborés	2.2.1	Durabilité des groupes de gestion des ressources naturelles
1.1.14	Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols		
1.6.9	Organisations faîtières créés/renforcées		

1.1.13	Plans de gestion de l'environnement élaborés	Mesuré en : **nombre**

Définition

Nombre de plans de gestion des ressources environnementales élaborés selon les directives et avec l'appui du projet durant la période considérée. Cet indicateur s'intéresse plus particulièrement aux plans visant à garantir, à long terme, la pérennité des ressources naturelles (pâturages, forêts, lacs, rivières), à renforcer la biodiversité, à protéger l'environnement, à mettre en œuvre des mesures de contrôle d'utilisation des substances chimiques et à promouvoir la conservation des sols et de l'eau, etc. Un plan peut comporter plusieurs activités intégrées (politiques, interventions au micro-niveau), concernant divers niveaux (personnes, communautés) et milieux agro-écologiques (forêt, eaux, terres).

Conseils opérationnels

Il n'est pas nécessaire de préciser la portée ou les dispositions de mise en œuvre du plan. Il n'est pas utile non plus de différencier les plans axés sur les communautés de ceux mis en œuvre à l'échelle nationale ou régionale.

L'indicateur ne s'applique qu'aux plans «élaborés». Un plan est considéré *élaboré* lorsqu'il a été soumis aux autorités ou lorsque les phases de consultation et de conception ont été menées à bien. On peut éventuellement considérer que les dernières démarches (présentation du plan aux autorités, par exemple) correspondent à la fin officielle de la phase de préparation. Les plans en cours d'élaboration ne doivent pas être pris en compte.

Exemple

Il avait été prévu de finaliser trois plans au cours de la période considérée. Une ONG a commencé à offrir des services de facilitation, mais les trois plans sont en phase de consultation. Le rapport indique donc qu'aucun plan de gestion de l'environnement n'a été formulé durant la période examinée, ou jusqu'à présent durant la phase d'exécution.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Plans de gestion de l'environnement élaborés	3	0	0%	15	0	0%

Résultats apparentés

1.1.9 Personnes formées à la gestion des ressources naturelles
1.1.10 Groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés
1.1.14 Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols
2.1.5 Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles

1.1.14	Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols	Mesuré en: **hectares**

Définition

Superficie (mesurée en hectares) faisant l'objet de méthodes de gestion améliorée des sols recommandées par le projet à une période déterminée. Cet indicateur donne une image ponctuelle (au 31 décembre, par exemple) de la superficie où des méthodes de gestion améliorée ont été appliquées.

Cet indicateur englobe tous les types d'activités visant à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles: promotion de technologies respectueuses de l'environnement, aménagement durable des bassins versants, préservation de la biodiversité et de l'équilibre agro-écologique, plans de revégétation, construction de terrasses, construction de canaux d'écoulement, lutte contre l'érosion, application de restrictions sur le pâturage, plantation de nouvelles forêts, etc.

Conseils opérationnels

La superficie faisant l'objet de méthodes de gestion améliorée des sols doit être mesurée en hectare; toutes les autres unités de mesures (*feddan*, acres ou *dunum*, par exemple) doivent être converties en hectares. Il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre les superficies de terre privée et en propriété commune où des méthodes de gestion améliorée des sols sont appliquées.

Exemple

Ce projet a atteint 60% de l'objectif prévu pour l'année considérée. Si l'on ajoute le résultat de l'an dernier (20 ha), le chiffre cumulé (80) correspond à 2 pour cent de l'objectif convenu lors de la préévaluation.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Superficie faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols	100	60	60%	5 000	80	2%

Résultats apparentés

1.1.9 Personnes formées à la gestion des ressources naturelles
1.1.10 Groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés
1.1.13 Plans de gestion de l'environnement élaborés
2.1.5 Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles

1.1.15	Autres infrastructures de production construites/remises en état	Mesuré en: nombre

Définition

Mesure d'autres infrastructures de production qui ont été construites ou réhabilitées par le projet au cours de la période sous revue. Cet indicateur donne un aperçu (par exemple, au 31 Décembre de l'année de référence) du nombre de systèmes d'infrastructure de production qui ont été construits ou réhabilités. Seuls les systèmes qui ont été entièrement construits ou réhabilités au cours de la période sous revue doivent être comptés.

Cet indicateur doit englober les infrastructures de production qui n'ont pas été inclues parmi les indicateurs ci-dessus, tels que barrages, ponceaux, cuves de trempage de bétail, ponts, etc. Spécifiez le type d'infrastructure

Conseils opérationnels

Voir le **troisième conseil**.

Exemple

Ce projet a atteint 60% de l'objectif prévu pour l'année considérée. Si l'on ajoute le résultat de l'an dernier de 20 infrastructures, le chiffre cumulé (80) correspond à 2 pour cent de l'objectif convenu lors de la préévaluation.

	PTBA objection	Réalisations	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Cumul	% de la préévaluation
Autres infrastructures productives construites ou réhabilitées (ponceaux)	100	60	60%	5000	80	2%

Résultats apparentés

1.1.1 Personnes formées à la gestion des infrastructures
1.1.2 Groupes de gestion des infrastructures créés/consolidés
2.1.2 Efficacité de la production des infrastructures
2.1.3 Durabilité de la productivité de l'infrastructure

PRODUCTION ET TECHNIQUES AGRICOLES

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU	
1.2.1	Personnel des prestataires de services formé (*)	2.2.1	Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services
1.2.2	Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole (*)	2.2.2	Efficacité: amélioration de la production agricole et animale
1.2.3	Personnes formées aux méthodes et techniques de production animale (*)		
1.2.4	Personnes formées aux méthodes et techniques de production halieutique (*)		
1.2.5	Personnes ayant accès aux services de conseil offerts (*)		
1.2.6	Ménages ayant bénéficié de bétail dans le cadre d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel		
1.2.7	Ménages ayant accès aux services zoosanitaires offerts		
1.2.8	**Nouveau!** Groupes de production formés ou renforcés en cultures/élevage	2.2.3	**Nouveau!** Durabilité probable des groupes de production en culture/élevage créés/ consolidés
1.2.9	**Nouveau!** Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage		
1.2.10	**Nouveau!** Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage comptant des femmes dans leurs instances de direction		

(*) Ces indicateurs doivent être ventilés par sexe; si nécessaire, les populations autochtones et non autochtones doivent être différenciées.

1.2.1	**Personnel des prestataires de services formé**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre total du personnel, hommes et femmes, des prestataires de services ayant suivi une formation durant la période considérée; les chiffres doivent être ventilés par sexe. Les prestataires de services peuvent être: des agents de vulgarisation agricole (publics ou privés), le personnel de centres d'élevage ou de santé animale, des conseillers techniques privés, etc. Cet indicateur ne porte pas sur le domaine de la formation, mais sur les bénéficiaires (personnel des prestataires de services).

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil**.

Exemple

Voir 1.1.1

Résultats apparentés

- 1.2.2 Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole
- 1.2.3 Personnes formées aux méthodes et techniques de production animale
- 1.2.4 Personnes formées aux méthodes et techniques de production halieutique
- 1.2.5 Personnes ayant accès aux services de conseil offerts
- 1.2.7 Ménages ayant accès aux services zoosanitaires offerts
- 2.2.1 Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services
- 2.2.2 Efficacité: amélioration de la production agricole et animale
- 2.4.1 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
- 2.5.2 Durabilité probable des entreprises

1.2.2 1.2.3 1.2.4	**Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole** **Personnes formées aux méthodes et techniques de production animale** **Personnes formées aux méthodes et techniques de production halieutique**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre d'hommes et de femmes ayant suivi une formation durant la période considérée. Tous les chiffres doivent être ventilés par sexe.

- **Indicateur 1.2.2** Nombre de personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole. Les domaines de formation couverts par cet indicateur sont les suivants: pratiques agricoles, utilisation de semences et d'engrais ainsi que tout autre domaine permettant d'améliorer la productivité, de renforcer la qualité des produits et de contribuer à la mise en œuvre de meilleures pratiques agricoles.
- **Indicateur 1.2.3** Nombre de personnes formées aux méthodes et techniques de production animale. Les domaines de formation couverts par cet indicateur sont les suivants: production laitière, abattage, nutrition animale, prévention des maladies et méthodes vétérinaires ainsi que tout autre domaine permettant d'améliorer la productivité animale, de renforcer la qualité du produit final et de contribuer à de meilleures pratiques d'élevage.
- **Indicateur 1.2.4** Nombre de personnes formées aux méthodes et techniques de production halieutique. Les domaines de formation couverts par cet indicateur sont les suivants: techniques de capture, aménagement et gestion de refuges ichtyologiques, etc.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil**.

Exemple

Voir 1.1.1

Résultats apparentés

1.2.1 Personnel des prestataires de services formé

2.2.2 Efficacité: amélioration de la production agricole et animale

1.2.5	**Personnes ayant accès aux services de conseil offerts**	Mesuré en **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre d'hommes et de femmes (producteurs agricoles et propriétaires de bétail) ayant bénéficié de services de conseil proposés par le projet durant la période considérée. Les services de conseil incluent: l'assistance technique, les services de vulgarisation, les services de développement des entreprises, etc. **[*N.B. La formation ne doit pas être prise en compte par cet indicateur*.]**

Conseils opérationnels

Lorsque l'on parle de services de conseil «offerts» par le projet, cela signifie que le projet peut agir comme intermédiaire entre un prestataire de services et un client, cofinancer le coût des prestations ou les avoir réglées directement.

Lorsque des groupes bénéficient de services de conseil, il faut estimer le nombre de personnes par groupe (ainsi que la proportion d'hommes et de femmes). Le nombre de groupes doit être ensuite multiplié par ce nombre estimatif afin d'obtenir le nombre de personnes ayant bénéficié, ou devant bénéficier, des services. Si l'on prend l'exemple de 5 groupes ayant eu accès aux services de conseil proposés par le projet, le nombre moyen de personnes par groupe est de 50. On peut donc estimer que 250 personnes ont bénéficié de ces services. Pour obtenir une ventilation des chiffres par sexe, on part de l'hypothèse qu'un groupe se compose, en moyenne, d'environ 75% d'hommes et de 25% de femmes. Dans ce cas, 200 hommes et 50 femmes ont donc pu consulter les services de conseil offerts par le projet.

Les prestataires de services pourront communiquer le nombre de bénéficiaires. Les données relatives au nombre d'hommes et de femmes doivent être fournies séparément. Voir le **quatrième conseil.**

Exemple

La première année, 500 personnes (300 hommes and 200 femmes) ont consulté les services de conseil offerts par le projet. Dix groupes de femmes (comptant en moyenne 10 femmes par groupe), soit 300 femmes au total, en ont bénéficié. Étant donné qu'il s'agit de la première année d'exécution du projet, le chiffre annuel et le chiffre cumulé sont identiques.

Personnes ayant accès aux services de conseil mis en place par le projet	PTBA Objectif	Réalisations	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Cumul	% de la préévaluation
Total	500	600	120%	3 000	600	20%
Hommes	250	300	120%	1 500	300	20%
Femmes	250	300	120%	1 500	300	20%

Résultats apparentés	1.2.1	Personnel des prestataires de services formé	2.4.1	Efficacité: amélioration de la production agricole et animale
	1.2.7	Ménages ayant accès aux services zoosanitaires offerts	2.4.3	Efficacité: nombre de producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché (en particulier pour les prestataires de services aux entreprises)
	1.5.5	Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts		

1.2.6	**Ménages ayant bénéficié de bétail dans le cadre d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre de ménages ayant reçu au moins un animal au titre d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel durant la période considérée. La reconstitution du cheptel est un processus permettant de rétablir les troupeaux de ménages victimes de la sécheresse, de conflits ou d'autres processus d'appauvrissement. ***NB. L'indicateur portant à l'origine sur le nombre d'animaux a été modifié et concerne dorénavant le nombre de ménages bénéficiaires***.

Conseils opérationnels

Il ne faut tenir compte que des ménages à qui l'on a attribué au moins un animal d'élevage durant la période examinée, et non les personnes demandant de bénéficier de ce type de prestation. L'indicateur porte sur le nombre de ménages ayant reçu du bétail, et non sur le nombre d'animaux. Un «ménage» peut se composer d'une personne ou de plusieurs, apparentées ou non, cohabitant dans un logement privé et pourvoyant collectivement à leurs besoins vitaux. Dans le cas de communautés nomades ou lorsque le processus de reconstitution ne concerne pas des ménages, on peut utiliser des variables supplétives. Lorsqu'un processus de reconstitution est mis en œuvre dans une communauté de 30 éleveurs, par exemple, on peut supposer que chaque éleveur correspond à un ménage.

On peut obtenir des données sur les bénéficiaires d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel en consultant les documents ou les rapports de l'organisme (prestataire extérieur) chargé de répartir les animaux. Dans toute la mesure du possible, il est demandé d'indiquer les bénéficiaires secondaires (par exemple, les personnes recevant le premier descendant de l'animal fourni). Ce nombre sera sans doute plus difficile à obtenir et il faudra probablement contacter directement les bénéficiaires.

Exemple

Cent quatre-vingt ménages ont bénéficié du programme de reconstitution du cheptel mis en œuvre durant la période considérée, ce qui correspond à 90% de l'objectif du PTBA. Les années précédentes, 220 ménages avaient bénéficié d'une distribution de bétail. Le nombre cumulé de ménages bénéficiaires s'élève donc, au total, à 400, soit 80% de l'objectif fixé lors de la préévaluation.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Ménages ayant bénéficié de bétail dans le cadre d'un programme de distribution/reconstitution du cheptel	200	180	90%	500	400	80%

Résultats apparentés	1.2.3	Personnes formées aux pratiques d'élevage et vétérinaires	2.2.2	Efficacité: amélioration de la production agricole et animale
	1.2.7	Ménages ayant accès aux services zoosanitaires offerts		

1.2.7	**Ménages ayant accès aux services zoosanitaires offerts**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre de ménages bénéficiant de services zoosanitaires offerts par le projet. Les services zoosanitaires couvrent la vaccination, l'insémination artificielle, les services vétérinaires, le matériel et les médicaments vétérinaires. Ces services peuvent être directement fournis par les institutions du projet, les départements publics chargés du développement de l'élevage, les prestataires privés de services zoosanitaires, etc.

Conseils opérationnels

Le terme «offert» signifie que des dispositions ont été prises par le projet pour rendre les services accessibles. Le projet peut ainsi cofinancer le coût des services zoosanitaires fournis par d'autres parties.

Il faut d'abord identifier les services zoosanitaires «offerts» par le projet, puis compter le nombre de ménages bénéficiant de services et/ou de matériel. Pour recueillir des données sur les ménages bénéficiant des services zoosanitaires, un système d'échange d'informations doit être établi entre le projet et les agents de vulgarisation et/ou les prestataires de services zoosanitaires. Les prestataires de services et l'unité de S&E du projet peuvent, par exemple, convenir d'un modèle de rapport simple à soumettre périodiquement sur le nombre de personnes ayant accès aux services financés par le projet.

Exemple

Le nombre de bénéficiaires devant bénéficier des services zoosanitaires proposés par le projet n'est pas précisé dans le PTBA, mais dans le cadre logique (10 000 ménages). D'après les données recueillies durant cette période, 3 000 ménages ont eu accès aux services de vaccination proposés par le projet. Ce chiffre peut être utilisé comme cible de référence pour le prochain PTBA.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Ménages bénéficiant de services zoosanitaires, d'intrants et de matériel	-	3 000	-	10 000	3 000	30%

Résultats apparentés

1.2.1 Personnel des prestataires de services formé
1.2.3 Personnes formées aux pratiques vétérinaires
2.2.2 Efficacité: amélioration de la production agricole et animale

1.2.8 1.2.9 1.2.10	**Groupes de production formés ou renforcés en cultures/élevage** **Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage** **Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage comptant des femmes dans leurs instances de direction**	Mesuré en **Nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Ces indicateurs se réfèrent aux activités mises en œuvre par le projet pour créer ou renforcer des groupes en charge de l'amélioration de la quantité/qualité des cultures et du bétail. Ces groupes doivent être distingués des groupes de gestion de l'infrastructure qui sont comptabilisés sous 1.1.2, les groupes de gestion des ressources naturelles qui sont comptées dans les groupes 1.1.10 et groupes communautaires qui sont comptées sous 1.6.4.

Indicateur 1.2.8: est le nombre de groupes (officiellement enregistrés ou non) créées ou renforcées par le projet pour améliorer la production agricole et d'élevage au cours de la période sous revue. Si un groupe impliqué dans ces activités bénéficie de l'appui du projet, il doit être compté. Indiquez si le groupe se rapporte à la culture (irriguées ou non irriguées) ou au bétail.

Indicateur 1.2.9: est le nombre de personnes appartenant à ces groupes, ventilé par sexe.

Indicateur 1.2.10 : est le nombre de groupes de production de cultures/bétail déclarés en 1.2.8 qui sont dirigés par une femme ou qui sont caractérisés par des femmes aux postes de direction (tels que le conseil d'administration) au moins proportionnel au nombre de membres féminins.

Conseils opérationnels

Voir le **troisième conseil**

Exemple

Au cours de la deuxième année du projet, le nombre de groupes constitués ou renforcés ont dépassé l'estimation du PTBA. Deux groupes ont été formés durant la première année, faisant un cumulatif de 22 groupes constitués ou renforcés durant la deuxième année. Cependant, les résultats du projet en termes de participation des femmes sont en deçà des attentes: seulement 1 des 20 groupes constitués ou renforcés au cours de cette période a des femmes aux postes de direction.

		PTBA Objectif	Réalisations	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Cumul	% de la préévaluation
Groupes de production formés ou renforcés en cultures/élevage		15	20	133%	80	22	27.5%
Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage	*Total*	150	200	133%	800	220	27.5%
	Hommes	50	40	80%	NA		
	Femmes	100	10	10%	NA		
Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage comptant des femmes dans leurs instances de direction		7	1	14%	NA	1	

Résultats apparentés

1.2.2 Personnes formées aux pratiques de production agricole et technologies
1.2.3 Personnes formées aux pratiques d'élevage et technologies
1.2.4 Personnes formées aux pratiques de pêche et technologies
1.6.9 Organisations faîtières créées/ consolidées
2.2.3 Durabilité probable des groupes de production en culture/élevage créés/ consolidés

SERVICES FINANCIERS RURAUX

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU	
1.3.1	Groupes d'épargne et de crédit créés et/ou consolidés		
1.3.2	Membres des groupes d'épargne et de crédit créés et/ou consolidés (*)	2.3.1	Durabilité probable des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés
1.3.3	Groupes d'épargne et de crédit comptant des femmes dans leurs instances de direction		
1.3.4	Institutions financières participant au projet	2.3.2	Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
1.3.5	Personnel des institutions financières formé (*)	2.3.3	Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières
1.3.6	Épargnants volontaires (*)		
1.3.7	Valeur de l'épargne volontaire		
1.3.8	Emprunteurs actifs (*)		
1.3.9	Emprunteurs actifs (entreprises)		
1.3.10	Valeur brute du portefeuille de prêts (particuliers)		
1.3.11	Valeur brute du portefeuille de prêts (entreprises)		
1.3.12	Personnes formées en services financiers (*)		

(*) Ces indicateurs doivent être ventilés par sexe; si nécessaire, les populations autochtones et non autochtones doivent être différenciées.

1.3.1 **1.3.2** **1.3.3**	**Groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés** **Membres des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés** **Groupes d'épargne et de crédit comptant des femmes dans leurs instances de direction**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Ce groupe d'indicateurs se rapporte aux activités mises en œuvre par le projet afin de créer ou de renforcer des groupes d'épargne et de crédit.

Indicateur 1.3.1 Nombre de groupes (officiellement enregistrés ou non) créés ou consolidés par le projet durant la période considérée: associations villageoises de crédit, associations de services financiers, caisses d'épargne/de crédit, etc.

Indicateur 1.3.2 Nombre des membres des groupes d'épargne et de crédit, ce nombre étant ventilé par sexe. Le cas échéant, les données concernant les participants membres de groupes autochtones et non autochtones doivent être fournies séparément.

Indicateur 1.3.3 Nombre de groupes d'épargne et de crédit indiqué en 1.3.1 qui sont dirigés par une femme ou caractérisés par un nombre de femmes siégeant dans les instances de direction (conseil de gestion, par exemple) au moins proportionnel au nombre de membres de sexe féminin.

Conseils opérationnels

Voir le **troisième conseil.**

Exemple

Voir 1.1.2

Résultats apparentés

1.3.6 Épargnants volontaires
1.3.7 Valeur de l'épargne volontaire
1.3.8 Emprunteurs actifs
1.3.9 Valeur brute du portefeuille de prêts
1.6.9 Organisations faîtières créées/consolidées

2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.4	**Institutions financières participant au projet**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre d'institutions financières et de crédit officielles participant au projet, y compris banques commerciales et institutions de microfinancement enregistrées.

Conseils opérationnels

Diverses formes de «participation» au projet doivent être prises en compte:

- participation aux fonds renouvelables/d'escompte établis par le projet;
- accès à un soutien des fonds propres afin d'améliorer les opérations financières;
- participation aux initiatives de mise en réseau (ex: organisations faîtières des institutions financières rurales - voir également l'indicateur 1.6.9);
- accès à des programmes de formation et de renforcement des capacités (voir également l'indicateur 1.3.5).

Exemple

Quatre institutions financières devaient participer au projet par le biais d'accords de prêts subsidiaires. Durant la période considérée, deux de ces accords ont été conclus. Un autre accord ayant été signé l'année précédente, le total cumulé est de trois.

	PTBA		% du	Préévaluation		
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	% de la préévaluation
Institutions financières participant au projet	2	2	100%	4	3	75%

Résultats apparentés

1.3.5 Personnel des institutions financières formé
1.3.6 Épargnants volontaires
1.3.7 Valeur de l'épargne volontaire
1.3.8 Emprunteurs actifs
1.3.9 Valeur brute du portefeuille de prêts
1.6.9 Organisations faîtières créées/ consolidées
2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.5	**Personnel des institutions financières formé**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre d'employés, hommes et femmes, des institutions financières ayant suivi une formation durant la période considérée. Ce nombre concerne le personnel de tous les types d'institutions financières (banques commerciales, institutions de microfinancement, caisses d'épargne, etc.). Cet indicateur SYGRI, contrairement aux autres, ne porte pas sur le domaine de formation, mais sur les bénéficiaires (personnel des institutions financières). Il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre le personnel formé dans des domaines techniques (gestion des prêts ou applications logicielles) et dans d'autres (cycles agricoles, par exemple).

L'indicateur porte sur le nombre de personnes. En conséquence, lorsqu'une banque participe à des programmes de formation, il faut indiquer le nombre d'employés ayant bénéficié des actions de formation appuyées par le projet.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil.**

Exemple

Voir 1.1.1

Résultats apparentés

1.3.6 Épargnants volontaires
1.3.7 Valeur de l'épargne volontaire
1.3.8 Emprunteurs actifs
1.3.9 Valeur brute du portefeuille de prêts
1.3.1 Groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés
1.5.5 Entreprises ayant accès aux services financiers offerts
2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.6	**Épargnants volontaires**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre total d'hommes et de femmes ayant librement décidé de déposer des fonds dans une institution financière appuyée par le FIDA à une date spécifique (au 31 décembre, par exemple).

Conseils opérationnels

Les épargnants décidant librement de déposer des fonds sont appelés épargnants «volontaires»; les épargnants «obligatoires» sont ceux tenus d'ouvrir un compte d'épargne en garantie des prêts dont ils veulent bénéficier, etc. Le nombre d'épargnants volontaires correspond au nombre de personnes ayant déposé de l'argent dans une institution financière déclarante. Il n'est pas nécessaire de donner des renseignements complémentaires sur l'épargne (ex: court terme, long terme, etc.). Lorsque plusieurs institutions financières participent au projet, il n'est pas utile non plus de préciser si les épargnants ont ouvert un compte dans une caisse d'épargne, une institution financière monétaire ou une banque commerciale, etc.

Si le titulaire d'un compte d'épargne est un représentant d'un groupe d'épargne et de crédit, il sera peut-être difficile d'obtenir des informations sur le nombre d'épargnants dans chaque groupe. Si cela est nécessaire, le groupe sera considéré comme un épargnant individuel.

Le nombre d'épargnants volontaires se mesure à une date spécifique de l'année sur laquelle porte le rapport; il ne peut donc être utilisé comme chiffre cumulé ou réel. D'autres indicateurs, tels que le nombre total de comptes d'épargne ouverts tout au long de la durée du projet, peuvent être inclus dans le système S&E, mais ils ne sont pas encore intégrés dans le cadre SYGRI. Voir également le **quatrième conseil**.

Exemple

D'après les prévisions, le compte d'épargne de 1 000 personnes devait présenter un solde positif au 31 décembre. Le nombre effectif (2 000) est supérieur à l'objectif fixé, en particulier pour les femmes.

		PTBA		% du	Préévaluation		% de la
		Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Épargnants volontaires	*Total*	1 000	2 000	200%	s.o.	s.o.	s.o.
	Hommes	500	500	100%	s.o.	s.o.	s.o.
	Femmes	500	1500	300%	s.o.	s.o.	s.o.

Résultats apparentés

1.3.1 Groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés
1.3.5 Personnel des institutions financières formé
1.3.7 Valeur de l'épargne volontaire
2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.7	**Valeur de l'épargne volontaire**	Mesuré en: **milliers de dollars E.U.**

Définition

Montant total de l'épargne volontaire déposé dans une institution financière appuyée par le FIDA à une date spécifique (au 31 décembre, par exemple). Ce montant est exprimé en milliers de USD. La monnaie nationale doit être convertie en USD sur la base du taux de change en vigueur à la date du rapport.

Conseils opérationnels

L'épargne volontaire n'inclut pas les fonds détenus par l'institution en échange de l'accès à d'autres services financiers. Elle ne concerne en outre que les dépôts versés dans l'institution déclarante. (Voir 1.3.6). Le résultat indiqué ne doit pas tenir compte de la valeur de l'épargne, du motif, etc. Lorsque plusieurs institutions financières participent à un projet, il n'est pas nécessaire de préciser si les épargnants ont ouvert un compte dans une caisse d'épargne, une banque commerciale, etc.

Le montant de l'épargne indiqué doit être comparé au nombre d'épargnants fourni afin de vérifier que le montant d'épargne par personne est raisonnable.

Le montant de l'épargne volontaire se mesure à une date spécifique de l'année sur laquelle porte le rapport; à l'instar du nombre d'épargnants actifs, il ne peut être utilisé comme chiffre cumulé ou réel. D'autres indicateurs, tels que le montant total de l'épargne volontaire, peuvent être inclus dans le PTBA et le cadre logique, mais ils ne sont pas encore intégrés dans le cadre du SYGRI. Voir également le **quatrième conseil**.

Exemple

Dans cet exemple, 150 000 USD ont été déposés (1,605 million en monnaie nationale convertie au taux de 10,70 = 1 USD). D'après le nombre d'épargnants indiqué en 1.3.6 (2 000), chaque épargnant a déposé environ 75 USD par an, ce qui semble raisonnable.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Valeur de l'épargne (000 USD)	500	150	30%	s.o.	s.o.	s.o.

Résultats apparentés

1.3.1 Groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés
1.3.5 Personnel des institutions financières formé
1.3.7 Épargnants volontaires
2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.8	**Emprunteurs actifs**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre total d'emprunteurs (hommes et femmes) dont le compte présente un solde débiteur dans une institution financière appuyée par le FIDA à une date spécifique de l'année sur laquelle porte le rapport (au 31 décembre, par exemple). Lorsqu'un compte est débiteur, cela signifie qu'un prêt n'a pas encore été totalement remboursé, raison pour laquelle on considère que l'emprunteur est «actif». Cet indicateur ne porte pas sur le montant du prêt, son objectif, etc. Lorsque plusieurs institutions financières participent à un projet, il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre les divers types d'institutions (emprunts souscrits auprès d'institutions financières monétaires, banques commerciales, etc.).

Conseils opérationnels

Les emprunteurs actifs sont des emprunteurs individuellement identifiables qui sont responsables pour au moins un prêt impayé actuel. Des prêts multiples à un même emprunteur sont considérés comme un seul emprunteur. Si le crédit est inscrit à un représentant d'un groupe d'épargne et de crédit, il peut être difficile d'accéder aux informations sur le nombre du nombre d'emprunteurs au sein de chaque groupe. Si nécessaire, le groupe peut être considéré comme un emprunteur individuel.

Le nombre d'emprunteurs actifs est évalué à une date précise de l'année considérée. Pour cette raison, cet indicateur ne peut pas être utilisé pour des objectifs cumulatifs ou des chiffres réels. Le système de S & E peut suivre d'autres indicateurs comme le nombre total de personnes qui prennent des prêts dans les institutions financières participantes ou le nombre total de prêts accordés pendant toutes les années du projet, mais à l'heure actuelle ces indicateurs ne sont pas inclus dans le cadre du SYGRI. Voir aussi le **quatrième conseil**

Exemple

Le nombre prévisionnel de personnes ayant un portefeuille actif au 31 décembre n'est pas précisé dans le PTBA cette année. Le chiffre effectif montre qu'à cette date, 500 personnes (des hommes, en majorité) sont des emprunteurs actifs. Ce chiffre peut être utilisé comme référence pour la phase de planification de l'année à venir.

		PTBA		% du	Préévaluation		% de la
		Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Nombre d'emprunteurs actifs	*Total*	-	500		s.o.	s.o.	s.o.
	Hommes	-	400		s.o.	s.o.	s.o.
	Femmes	-	100		s.o.	s.o.	s.o.

Résultats apparentés

1.3.1 Groupes d'épargne et de crédit créés et/ou consolidés
1.3.5 Personnel des institutions financières formé
1.3.9 Valeur brute du portefeuille de prêts
2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.9	**Emprunteurs actifs (entreprises)**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre total d'entreprises dont le compte présente un solde débiteur dans une institution financière appuyée par le FIDA à une date spécifique de l'année sur laquelle porte le rapport (au 31 décembre, par exemple). Lorsqu'un compte est débiteur, cela signifie qu'un prêt n'a pas encore été totalement remboursé, raison pour laquelle on considère que l'entreprise est «active». Cet indicateur ne porte pas sur le montant du prêt, son objectif, etc. Lorsque plusieurs institutions financières participent à un projet, il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre les divers types d'institutions (emprunts souscrits auprès d'institutions financières monétaires, banques commerciales, etc.).

Conseils opérationnels

Entreprises qui devraient être considérées comme des emprunteurs actifs individuellement identifiables, qui sont responsables pour au moins un prêt impayé actuel. Prêts multiples à la même entreprise sont considérés comme à un seul emprunteur.

Le nombre d'emprunteurs actifs d'entreprise est mesuré à une date précise de l'année considérée. Pour cette raison, cet indicateur ne peut pas être utilisé pour des objectifs cumulatifs ou des chiffres réels. Le système de S & E peut suivre d'autres indicateurs comme le nombre total de personnes qui prennent des prêts dans les institutions financières participantes ou le nombre total de prêts accordés pendant toutes les années du projet, mais à l'heure actuelle ces indicateurs ne sont pas inclus dans le cadre du SYGRI. Voir aussi le **quatrième conseil**.

Exemple

Le nombre prévisionnel de personnes ayant un portefeuille actif au 31 décembre n'est pas précisé dans le PTBA cette année. Le chiffre effectif montre qu'à cette date, 500 personnes (des hommes, en majorité) sont des emprunteurs actifs. Ce chiffre peut être utilisé comme référence pour la phase de planification de l'année à venir.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Nombre d'entreprises actives *Total*	-	10		s.o.	s.o.	s.o.

Résultats apparentés

1.3.5 Personnel des institutions financières formé
1.3.11 Valeur brute du portefeuille de prêts (entreprises)
1.5.5 Entreprises ayant accès aux services financiers offerts
2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.10	**Valeur brute du portefeuille de prêts (particuliers)**	Mesuré en: **milliers de dollars E.U.**

Définition

Valeur totale du solde non remboursé de l'ensemble des prêts à une date spécifique (au 31 décembre, par exemple). La valeur brute du portefeuille de prêts doit être indiquée en milliers d'USD. La monnaie nationale doit être convertie en USD sur la base du taux de change en vigueur à la date sur laquelle porte le rapport.

Conseils opérationnels

À une date spécifique (31 déc.), la valeur brute du portefeuille de prêts correspond au montant total des prêts non remboursés. Le montant brut du portefeuille de prêts se compose des prêts qui sont en cours, qui accusent des arriérés ou qui sont renégociés; il n'inclut pas les prêts sortis du bilan ou les intérêts à recevoir. Si cela est nécessaire, il faut établir une distinction entre le montant des prêts accordés à une personne et le montant des prêts consentis à des entités juridiques (ex: entreprises légalement enregistrées). Lorsque plusieurs institutions financières participent à un projet, il n'est pas nécessaire de différencier les caisses d'épargne, les institutions financières monétaires, les banques commerciales, etc.

La valeur brute du portefeuille de prêts déclarée par chaque institution financière participante doit être rapprochée du nombre d'emprunteurs actifs indiqué afin de vérifier que le montant déclaré par prêt est raisonnable.

La valeur brute du portefeuille de prêts se mesure à une date spécifique de l'année sur laquelle porte le rapport, et ne peut donc être utilisé comme chiffre cumulé ou réel. D'autres indicateurs, tels que le montant total des prêts courants sur toute la durée du projet, peuvent être inclus dans le PTBA et le cadre logique. Voir également le **quatrième conseil**.

Exemple

Dans cet exemple, la valeur effective du portefeuille de prêts au 31 décembre 2006 est de 60 millions, exprimés en monnaie nationale; au 31 décembre (date à laquelle porte le rapport), le taux de change était de 0,005 USD pour une unité de monnaie locale, soit 300 000 USD. Le nombre d'emprunteurs actifs était de 500, ce qui équivaut, en moyenne, à un montant de prêt de 600 USD.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Valeur brute du portefeuille de prêts (en milliers de dollars E.U.)	500	600	120%	s.o.	s.o.	s.o.

Résultats apparentés

- 1.3.1 Groupes d'épargne et de crédit créés et/ou consolidés
- 1.3.5 Personnel des institutions financières formé
- 1.3.8 Emprunteurs actifs
- 2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
- 2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.11	**Valeur brute du portefeuille de prêts (entreprise)**	Mesuré en: **milliers de dollars E.U.**

Définition

Valeur totale du solde non remboursé de l'ensemble des prêts aux entreprises à une date précise (par exemple le 31 décembre). La valeur du portefeuille de prêts bruts pour les entreprises est en milliers de dollars USD. La monnaie locale doivent être convertis en USD en utilisant les taux de change en vigueur à la date sur laquelle porte le rapport.

Conseils opérationnels

À une date spécifique (31 déc.), la valeur brute du portefeuille de prêts correspond au montant total des prêts non remboursés. Le montant brut du portefeuille de prêts se compose des prêts qui sont en cours, qui accusent des arriérés ou qui sont renégociés; il n'inclut pas les prêts sortis du bilan ou les intérêts à recevoir. Lorsque plusieurs institutions financières participent à un projet, il n'est pas nécessaire de différencier les caisses d'épargne, les institutions financières monétaires, les banques commerciales, etc.

La valeur brute du portefeuille de prêts déclarée par chaque institution financière participante doit être rapprochée du nombre d'emprunteurs actifs indiqué afin de vérifier que le montant déclaré par prêt est raisonnable.

La valeur brute du portefeuille de prêts se mesure à une date spécifique de l'année sur laquelle porte le rapport, et ne peut donc être utilisé comme chiffre cumulé ou réel. D'autres indicateurs, tels que le montant total des prêts courants sur toute la durée du projet, peuvent être inclus dans le PTBA et le cadre logique. Voir également le **quatrième conseil**.

Exemple

Dans cet exemple, la valeur effective du portefeuille de prêts au 31 décembre 2006 est de 60 millions, exprimés en monnaie nationale; au 31 décembre (date à laquelle porte le rapport), le taux de change était de 0,005 USD pour une unité de monnaie locale, soit 300 000 USD. Le nombre d'emprunteurs actifs était de 500, ce qui équivaut, en moyenne, à un montant de prêt de 600 USD.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Valeur brute du portefeuille de prêts (en milliers de dollars E.U.)	0	300	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Résultats apparentés

1.3.5 Personnel des institutions financières formé
1.3.8 Emprunteurs actifs
1.5.5 Entreprises ayant accès aux services financiers offerts
2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

1.3.12	**Personnes formées en services financiers**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

This is the number of men and women trained in financial services during the review period. This could include training on accessing formal financial services (bank accounts/savings deposits/ accessing credit from banks or rural financial institutions), management and organisation of self-help groups (accounting financial management) or in other aspects of rural financial services.

Conseil opérationnel

Voir le **deuxième conseil.**

Example

See 1.1.1

Résultats apparentés

1.3.6 Épargnants volontaires
1.3.8 Emprunteurs actifs
1.3.1 Groupes d'épargne et de crédit créés et/ou consolidés
2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

MARCHES

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU	
1.4.1	Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation (*)	2.4.1	Efficacité: nombre de producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
1.4.2	Routes construites/remises en état	2.4.2	Durabilité probable des routes construites/remises en état
1.4.3	Installations de commercialisation aménagées/remises en état	2.4.3	Durabilité probable des installations de commercialisation, de stockage et de transformation
1.4.4	Groupes de commercialisation créés/consolidés	2.4.4	Durabilité probable des groupes de commercialisation créés/consolidés
1.4.5	Membres des groupes de commercialisation créés et/ou consolidés (*)		
1.4.6	Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction		
1.4.7	Installations de transformation aménagées/ remises en état	(2.4.3)	Préciser le type d'infrastructure
1.4.8	Installations de stockage aménagées/remises en état		

(*) Ces indicateurs doivent être ventilés par sexe; si nécessaire, les populations autochtones et non autochtones doivent être différenciées.

1.4.1	**Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**
Définition	Nombre d'hommes et de femmes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation au cours de la période considérée. Les domaines couverts par cet indicateur sont les suivants: procédures de conservation des produits agricoles, techniques de transformation des denrées agricoles, procédures de manipulation conformes aux mesures phytosanitaires et autres mesures relatives à la qualité, techniques de conditionnement, procédures commerciales et informations sur le marché, etc.	
Conseils opérationnels	Voir le **deuxième conseil**.	
Exemple	Voir 1.1.1	
Résultats apparentés	1.4.3 Installations de commercialisation/stockage/transformation aménagées/remises en état 1.4.4 Groupes de commercialisation créés/consolidés	2.4.1 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché

1.4.2	**Routes construites**	Mesuré en: **kilomètres**

Définition

Nombre total de kilomètres (km) de routes entièrement construites ou remises en état par le projet durant la période considérée. Tous les types de routes doivent être pris en compte: routes d'accès aux villages, routes revêtues, routes primaires, secondaires, tertiaires, etc. Il ne faut pas tenir compte des routes en cours de construction ou de réparation. Pour faciliter le compte rendu et éviter les redondances, le rapport peut se fonder sur les contrats, c'est-à-dire indiquer les résultats lorsque le contrat est entièrement réalisé.

Conseils opérationnels

Voir le **premier conseil**.

Exemple

Deux appels d'offres ont été lancés pour des travaux routiers au début de la première année d'exécution du projet. Deux contrats - 65 km et 35 km respectivement - ont été signés avec des sociétés différentes. Le second entrepreneur a terminé les travaux, mais le premier ne les a réalisés qu'en partie. Il ne faut indiquer dans le rapport que les 35 km de routes construites. Si les travaux se terminent d'ici la fin de l'année suivante, les 65 km restants seront reportés dans les résultats obtenus la deuxième année.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Routes construites/remises en état (km)	100	35	35%	250	35	14%

Résultats apparentés

1.1.2 Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
1.1.3 Membres des groupes de gestion de l'infrastructure
1.1.4 Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de direction
2.4.1 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
2.4.3 Durabilité des routes construites/remises en état

1.4.3	**Installations de commercialisation aménagées/remises en état**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre d'installations de commercialisation, complètement aménagées ou remises en état par le projet durant la période considérée.

Les **installations de commercialisation** se rapportent aux infrastructures mises en place pour la vente de produits: marchés, protections solaires ou systèmes sanitaires, par exemple. Le matériel fourni pour les marchés inclut: plateaux, balances, chariots tirés par un âne, approvisionnement en eau, etc.

a)

Conseils opérationnels

Voir le **premier conseil**.

Exemple

Trois installations sur 10 ont été complétées. Les trois installations de commercialisation construites durant l'année viennent s'ajouter à celles des années précédentes (7), ce qui porte le total à 10, soit 40% du total de l'objectif fixé lors de la préévaluation.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Installations de commercialisation aménagées/remises en état	10	3	30%	25	10	40%

Résultats apparentés

1.1.2 Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
1.4.1 Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation
1.4.4 Groupes de commercialisation créés/consolidés
2.4.1 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
2.4.3 Durabilité des installations de commerce/transformation/stockage

1.4.4 1.4.5 1.4.6	**Groupes de commercialisation créés/consolidés** **Membres des groupes de commercialisation créés/consolidés** **Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Ce groupe d'indicateurs se rapporte aux activités mises en œuvre par le projet afin de créer ou de renforcer des groupes, dont des coopératives de producteurs, pour partager des informations sur les prix du marché, identifier des possibilités de débouchés commerciaux, entreprendre des actions collectives, accéder aux marchés d'intrants et d'extrants, négocier collectivement avec les commerçants et les intermédiaires, etc.

Indicateur 1.4.4 Nombre de groupes de producteurs (officiellement enregistrés ou non) créés ou consolidés par le projet durant la période considérée.

Indicateur 1.4.5 Nombre des membres des groupes de commercialisation, ce nombre étant ventilé par sexe. Si nécessaire, des données doivent être fournies séparément sur les participants membres de groupes autochtones et non autochtones.

Indicateur 1.4.6 Nombre de groupes indiqué en 1.4.4 dirigés par une femme ou caractérisés par un nombre de femmes siégeant dans leurs instances de direction (conseil de gestion, par exemple) au moins proportionnel au nombre de membres de sexe féminin.

Conseils opérationnels

Voir le **troisième conseil**.

Exemple

Voir 1.1.2

Résultats apparentés

1.6.9 Organisations faîtières créées/consolidées
2.4.1 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
2.4.4 Durabilité probable des de groupes de commercialisation formés/consolidés

1.4.7	**Installations de transformation aménagées/remises en état**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre d'installations de transformation complètement aménagées ou remises en état par le projet durant la période considérée.

Les **installations de transformation** désignent les machines et équipements utilisés pour transformer les produits agricoles: moulins, machines à polir, décortiqueuses ou extracteurs, par exemple.

Conseils opérationnels

Voir le **premier conseil**.

Exemple

Voir 1.4.3

Résultats apparentés

1.1.2 Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
1.4.1 Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation
1.4.4 Groupes de commercialisation créés/consolidés
2.4.1 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
2.4.3 Durabilité des installations de commerce/ transformation/stockage

1.4.8	**Installations de stockage aménagées/remises en état**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre d'installations de stockage complètement aménagées ou remises en état par le projet durant la période considérée.

Les **installations de stockage** sont utilisées à long terme pour entreposer et conserver les denrées agricoles. Il peut s'agir d'installations de stockage à la ferme telles que conteneurs et petits silos, ou d'installations construites dans les villages et/ou les communautés (entrepôts, greniers à céréales ou grands silos, par exemple).

Conseils opérationnels

Voir le **premier conseil**.

Exemple

Voir 1.4.3

Résultats apparentés

1.1.2 Groupes de gestion de l'infrastructure créés et/ou consolidés
1.4.1 Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation
1.4.4 Groupes de commercialisation créés/consolidés
2.4.1 Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché
2.4.3 Durabilité des installations de commerce/transformation/stockage

CREATION D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS EN MILIEU RURAL

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU	
1.5.1	Personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus (*)		
1.5.2	Personnes ayant bénéficié d'une formation professionnelle (*)		
1.5.3	Personnes ayant suivi une formation en affaires et entreprenariat (*)	2.5.1	Efficacité: création de possibilités d'emploi
1.5.4	Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts	2.5.2	Durabilité probable des entreprises
1.5.5	Entreprises ayant accès aux services financiers offerts		

(*) Ces indicateurs doivent être ventilés par sexe; si nécessaire, les populations autochtones et non autochtones doivent être différenciées.

1.5.1	**Personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre d'hommes et de femmes formés dans les activités génératrices de revenus durant la période examinée. Les activités génératrices de revenus incluent: la fabrication de fromage, la transformation à petite échelle de fruits, de viandes et d'autres produits laitiers, les produits artisanaux, le tissage, la broderie, le tricotage, la confection de vêtements, le filage de la laine, etc. La formation porte généralement sur les compétences et les techniques de base nécessaires pour démarrer ces activités ou pour les améliorer. La formation en matière d'activités génératrices de revenus s'intéresse plus particulièrement aux compétences. Elle diffère donc de la formation en affaires et entreprenariat (1.5.3) qui traite des aspects liés à la gestion, à la comptabilité et à la commercialisation.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil**.

Exemple

Voir 1.1.1

Résultats apparentés

1.3.8	Emprunteurs actifs	2.5.1	Efficacité: création de possibilités d'emploi
		2.5.2	Durabilité probable des entreprises

1.5.2	**Personnes ayant suivi une formation professionnelle**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre d'hommes et de femmes formés à des métiers ou aux techniques nécessaires à l'exercice d'un métier. La formation professionnelle prépare à des carrières fondées sur des activités manuelles ou concrètes, liées à un métier, à un emploi ou à une vocation particulière. La formation professionnelle a une forte connotation technique. Elle porte sur les domaines suivants: forgeage, charpenterie, maçonnerie, soudage, etc. Les programmes de formation peuvent prévoir des périodes d'apprentissage et une formation en cours d'emploi.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil**.

Exemple

Voir 1.1.1

Résultats apparentés

1.3.8	Emprunteurs actifs	2.5.1	Efficacité: création de possibilités d'emploi
1.5.4	Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts	2.5.2	Durabilité probable des entreprises

1.5.3	**Personnes formées en affaires et entrepreneuriat**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition Nombre d'hommes et de femmes formés aux compétences nécessaires pour exercer une activité dans le domaine des affaires et de l'entrepreneuriat durant la période considérée. Les domaines de formation sont les suivants: comptabilité et tenue des registres, gestion des mouvements de trésorerie, commercialisation, etc. Les actions de formation diffèrent de l'appui technique et autre soutien non financier fournis par les prestataires de services aux entreprises (indicateur 1.5.4). Le nombre de personnes doit être ventilé par sexe.

Conseils opérationnels Voir le **deuxième conseil**.

Exemple Voir 1.1.1

Résultats apparentés
1.3.8 Emprunteurs actifs
2.5.1 Efficacité: création de possibilités d'emploi
2.5.2 Durabilité probable des entreprises

1.5.4	**Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts**	Mesuré en: **nombre**

Définition Nombre d'entreprises bénéficiant de services financiers proposés par le projet durant la période examinée. Les entreprises sont des établissements sis dans un lieu bien défini, généralement dotées d'un statut juridique, d'un compte bancaire, d'employés, etc. Les services «non financiers» incluent: la planification des activités, l'assistance technique, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les études de marché, la facilitation des relations avec les commerçants, les banques, le contrôle de qualité des processus et produits, etc.

Conseils opérationnels Ces services peuvent être fournis par des organismes publics et privés, des centres de développement économique, etc. Lorsque l'on parle de services financiers *offerts* par le projet, cela signifie que le projet peut cofinancer le coût des prestations, soutenir le prestataire de services (1.2.1) ou agir comme intermédiaire entre les prestataires de services et les clients du projet. Après avoir identifié les prestataires de services ou les services offerts par le projet, on compte le nombre d'entreprises ayant bénéficié des prestations durant la période considérée. Des données chiffrées peuvent être obtenues auprès des prestataires de services financiers participant au projet. Voir le **quatrième conseil.**

Cet indicateur concerne les entreprises ayant accès aux services non financiers offerts par le projet, et non les particuliers (ou groupes) bénéficiant des services de conseil offerts (indicateur 1.2.8). De même, la fourniture de services non financiers aux entreprises a une portée plus étendue que les actions de formation proposées aux entrepreneurs (1.5.3).

Exemple Durant la période examinée, le projet a fait appel à trois prestataires de services de planification/développement des activités ainsi qu'à un prestataire de services spécialisé dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les trois prestataires de services de planification/développement ont indiqué que 100 entreprises avaient bénéficié de leurs prestations durant l'année; de son côté, le prestataire de services spécialisé dans la chaîne d'approvisionnement a servi 15 entreprises (dont certaines ont reçu des conseils en planification/développement des activités). Le total de 115 entreprises est supérieur à l'objectif du PTBA. L'année précédente, 335 entreprises y ont eu recours, ce qui porte le chiffre cumulé à 450 (335 + 115), soit 75% de l'objectif fixé lors de la préévaluation.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Entreprises ayant accès à des services financiers offerts par le projet	100	115	115%	600	450	75%

Résultats apparentés
1.2.1 Personnel des prestataires de services formé
2.5.1 Efficacité: création de possibilités d'emploi
2.5.2 Durabilité probable des entreprises

1.5.5	**Entreprises ayant accès aux services financiers offerts**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre d'entreprises ayant bénéficié de services financiers proposés par le projet durant la période considérée. Cet indicateur se rapporte aux entreprises uniquement (et non aux particuliers auxquels se réfère l'indicateur 1.3.8 *Emprunteurs actifs*). Les entreprises sont des établissements, éventuellement enregistrés comme entités juridiques, opérant dans un lieu bien défini. Les services «financiers» couverts par cet indicateur sont: le soutien des fonds propres, le financement de démarrage, les prêts d'investissement, les mécanismes d'assurance, etc.

Conseils opérationnels

Ces services sont en général fournis par le secteur privé, et en particulier mais pas uniquement, par des banques. Lorsque l'on parle de services financiers *offerts* par le projet, cela signifie que le projet apporte un soutien à un prestataire de services (1.2.1) ou qu'il agit comme intermédiaire entre un prestataire de services et un client. Après avoir identifié les prestataires de services ou les services proposés par le projet, on compte le nombre d'entreprises ayant eu recours à ces services durant la période considérée. Des données chiffrées peuvent être obtenues auprès des prestataires de services financiers participant au projet. Voir le **quatrième conseil.**

Exemple

Le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accès aux services financiers offerts par le projet est légèrement inférieur à l'objectif prévu (25 contre 30 prévus dans le PTBA). Ce chiffre vient s'ajouter aux 5 entreprises ayant eu accès à des prestations les années précédentes. Le chiffre cumulé est donc de 30, soit 30% de l'objectif fixé lors de la préévaluation.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Entreprises ayant un accès aux services financiers offerts	30	25	83%	100	30	30%

Résultats apparentés

1.2.1 Personnel des organismes prêteurs/institutions financières formé

2.5.1 Efficacité: création de possibilités d'emploi
2.5.2 Durabilité probable des entreprises

ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU		RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU	
1.6.1	Représentants du gouvernement et fonctionnaires formés (*)	2.6.1	Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres
1.6.2	Personnes formées en gestion communautaire (*)	2.6.2	Efficacité: développement communautaire
1.6.3	Agents et volontaires communautaires formés (*)		
1.6.4	Groupes communautaires créés/consolidés		
1.6.5	Membres des groupes communautaires créés/consolidés (*)	2.6.3	Durabilité probable des groupes communautaires créés et/ou consolidés
1.6.6	Groupes communautaires comptant des femmes dans leurs instances de direction		
1.6.7	Plans villageois/communautaires élaborés		
1.6.8	Personnes ayant accès à un fonds de développement (*)		
1.6.9	Organisations faîtières créées/renforcées	2.6.4	Durabilité probable des organisations faîtières

(*) Ces indicateurs doivent être ventilés par sexe; si nécessaire, les populations autochtones et non autochtones doivent être différenciées.

1.6.1	Représentants du gouvernement et fonctionnaires formés	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre d'employés, hommes et femmes, membres d'organismes publics formés par le projet durant la période considérée. Toutes les catégories d'organismes publics, nationaux ou locaux, doivent être prises en considération (ministères, organismes de certification, etc.). Contrairement à d'autres indicateurs SYGRI, celui-ci ne porte pas sur le domaine de formation, mais sur les bénéficiaires (personnel des organismes publics).

Cet indicateur porte sur le nombre de personnes. Lorsqu'une action de formation aura été organisée à l'intention d'un service du Ministère de l'agriculture, par exemple, il faudra indiquer le nombre de participants.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil.**

Exemple

Voir 1.1.1

Résultats apparentés

2.6.1 Efficacité: promotion de politiques et d'institutions publiques en faveur des pauvres

1.6.2	Personnes formées en gestion communautaire	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre d'hommes et de femmes formés aux domaines intéressant les processus de prise de décision et de gestion au niveau communautaire durant la période examinée. Les domaines couverts par cet indicateur sont les suivants: méthodes participatives, création de groupes, planification et gestion participatives, suivi et évaluation, gestion financière et comptabilité, etc.

Conseils opérationnels

Voir le **deuxième conseil**.

Exemple

Voir 1.1.1

Résultats apparentés

1.6.3 Travailleurs et volontaires communautaires formés
1.6.4 Groupes communautaires créés/consolidés
1.6.7 Plans villageois/communautaires élaborés
1.6.8 Personnes ayant accès à un fonds de développement

2.6.2 Efficacité: développement communautaire

1.6.3	Travailleurs et volontaires communautaires formés	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition Nombre de travailleurs et de volontaires communautaires, hommes et femmes, formés par le projet durant la période considérée. Les domaines de formation couverts par cet indicateur sont les suivants: entretien des ressources communautaires, surveillance de l'infrastructure sociale, diffusion de pratiques agricoles, services vétérinaires, services sociaux et sanitaires (sages-femmes, agents de la santé communautaire, etc.). Contrairement à d'autres indicateurs (1.1.1, 1.2.3, etc.), celui-ci ne porte pas sur le domaine de la formation, mais sur les bénéficiaires (travailleurs et volontaires communautaires).

Conseils opérationnels Voir le **deuxième conseil**.

Exemple Voir 1.1.1

Résultats apparentés
1.6.2 Personnes formées en gestion communautaire
1.6.4 Groupes communautaires créés/consolidés
2.6.2 Efficacité: développement communautaire

1.6.4 1.6.5 1.6.6	Groupes communautaires créés/consolidés Membres des groupes communautaires créés/consolidés Groupes communautaires comptant des femmes dans leurs instances de direction	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition Ce groupe d'indicateurs se rapporte aux activités mises en œuvre par le projet afin de créer ou de renforcer les groupes porteurs de diverses initiatives communautaires (planification, détermination de priorités, groupes culturels, groupes d'entraide, etc.). Ces groupes sont distincts des groupes de gestion de l'infrastructure indiqués en 1.1.2 et les groupes impliqués dans la production des cultures/bétail comptabilisés sous 1.2.8.

Indicateur 1.6.4 Nombre de groupes communautaires (officiellement enregistrés ou non) créés ou consolidés par le projet durant la période considérée.
Indicateur 1.6.5 Nombre de membres des groupes communautaires, ce nombre étant ventilé par sexe.

Indicateur 1.6.6 Nombre de groupes de gestion de l'infrastructure indiqué en 1.1.2 qui sont dirigés par une femme ou caractérisés par un nombre de femmes siégeant dans les instances de direction (conseil de gestion, par exemple) au moins proportionnel au nombre de membres de sexe féminin.

Conseils opérationnels Voir le **troisième conseil**.

Exemple Voir 1.1.2

Résultats apparentés
1.6.2 Personnes formées en gestion communautaire
1.6.8 Personnes ayant accès à un fonds de développement
1.6.9 Organisations faîtières créées/consolidées
2.6.2 Efficacité: développement communautaire

1.6.7	Plans villageois/communautaires élaborés	Mesuré en: **nombre**

Définition Nombre de plans villageois/communautaires formulés conformément aux directives et avec l'appui du projet durant la période considérée. Un plan villageois/communautaire est un plan d'activités portant sur divers aspects de la vie d'un village ou d'une communauté dans l'objectif d'améliorer le développement social, culturel et économique. Un plan peut comporter des activités visant à consolider les dimensions économiques (ex: installations de commercialisation, routes, développement du tourisme) et sociales (ex: formation ou infrastructure sanitaire) ou à promouvoir la culture et l'identité locales, etc.

Conseils opérationnels Voir 1.1.13

Exemple Voir 1.1.13

Résultats apparentés
1.6.2 Personnes formées en gestion communautaire
1.6.3 Travailleurs/volontaires communautaires formés
1.6.4 Groupes communautaires créés/consolidés
1.6.8 Personnes ayant accès à un fonds de développement
2.6.2 Efficacité: développement communautaire

1.6.8	**Personnes ayant accès à un fonds de développement établi dans le cadre du projet**	Mesuré en: **nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Nombre de personnes, hommes et femmes, ayant eu accès à un fonds de développement mis en place par le projet. Cet indicateur ne porte pas sur le nombre de propositions du projet financées par le fonds, mais sur le nombre de bénéficiaires. Selon les besoins des projets, le fonds de développement permet de financer l'infrastructure, la formation ou les investissements productifs.

Conseils opérationnels

Lorsque des groupes ou des communautés bénéficient du fonds de développement, il faut estimer le nombre des membres de ces groupes ou de la communauté. Lorsque des groupes ont eu recours à ce fonds, le nombre des membres du groupe (ventilé par sexe) doit normalement être indiqué sur la demande. Si cela n'est pas le cas, il faut évaluer le nombre de personnes par groupe, puis le multiplier par le nombre de groupes (en tenant compte du nombre de membres de sexe masculin et féminin) afin d'obtenir le nombre de personnes ayant bénéficié du fonds de développement (ex: 5 groupes comptant chacun 50 membres donnent 250 personnes; chaque groupe compte environ 75% d'hommes et 25% de femmes, soit 200 hommes et 50 femmes).

De même, lorsqu'une communauté a utilisé le fonds de développement, le nombre de membres adultes des ménages au sein de la communauté (ventilé par sexe) doit normalement figurer sur la demande. Dans le cas contraire, il faut estimer le nombre de ménages, puis le multiplier par le nombre moyen de membres adultes d'un ménage. Il faut également évaluer le nombre d'adultes de sexe masculin et féminin par ménage.

Lorsque le fonds de développement n'est pas directement géré par les directeurs du projet, les données nécessaires devront être fournies par l'institution qui en est chargée.

Exemple

Au cours de cette période, trois communautés (comptant 50 ménages ayant un membre adulte de sexe masculin et un membre adulte de sexe féminin, soit 150 hommes et 150 femmes) ont eu accès au fonds de développement. Dix groupes de 15 membres environ, composés de deux tiers d'hommes et d'un tiers de femmes (100 hommes et 50 femmes) ont bénéficié d'un financement grâce au fonds de développement. Étant donné qu'il s'agit de la première année d'exécution du projet, le chiffre annuel correspond au chiffre cumulé.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Personnes ayant accès au fonds de développement						
Total	500	450	90%	3 000	450	15%
Hommes	250	250	100%	1 500	250	17%
Femmes	250	200	80%	1 500	200	13%

Résultats apparentés

1.6.2 Personnes formées en gestion communautaire
1.6.3 Travailleurs/volontaires communautaires formés
1.6.4 Groupes communautaires créés/consolidés
1.6.7 Plans villageois/communautaires élaborés
2.6.2 Efficacité: développement communautaire

1.6.9	**Organisations faîtières créées/consolidées**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre d'organisations faîtières créées et/ou consolidées par le projet durant la période considérée. Une organisation faîtière est une alliance d'associations, de groupes, d'institutions, d'organismes privés, etc. établie dans le but de promouvoir et de représenter leurs intérêts et leurs besoins. Cet indicateur porte sur tous les types d'organisations faîtières (associations de producteurs agricoles, groupes de femmes, groupes d'entreprises, etc.) créés ou consolidés par le projet.

Conseils opérationnels

Les activités visant à renforcer les capacités de gestion ou opérationnelle des organisations faîtières incluent: la formation en cours d'emploi, la fourniture d'une assistance technique, la distribution de matériel, la participation à des voyages d'étude, l'organisation de séminaires et d'actions de formation, etc. Si le projet soutient une organisation faîtière pendant (disons) deux ans, cette organisation doit figurer dans les rapports du SYGRI concernant les deux années en question. Le chiffre cumulé ne doit toutefois refléter que le nombre effectif d'organisations faîtières renforcées.

Exemple

D'après le document de préévaluation, ce projet devait appuyer quatre organisations faîtières; pendant la deuxième année d'exécution, il n'en a soutenu que trois.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Organisations faîtières formées/renforcées	4	3	75%	4	3	75%

Résultats apparentés

Groupes créés/consolidés (divers) 2.6.4 Durabilité des organisations faîtières

INFRASTRUCTURE SOCIALE

RESULTATS DE PREMIER NIVEAU	RESULTATS DE DEUXIEME NIVEAU
1.7.1 Réseaux d'eau potable installés/remis en état	
1.7.2 Centres de soins construits/remis en état	2.7.1 Efficacité de l'infrastructure sociale
1.7.3 Écoles construites/remises en état	2.7.2 Durabilité probable de l'infrastructure sociale
1.7.4 Autres infrastructures construites/remises en état	
1.7.5 Groupes de gestion de l'infrastructure sociale formée et/ou renforcé	
1.7.6 Membres des groupes de gestion des infrastructures sociales (*)	2.7.3 Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure sociale formée et/ou renforcée
1.7.7 Groupes de gestion de l'infrastructure sociale des femmes aux postes de direction	

1.7.1 **1.7.2** **1.7.3** **1.7.4**	**Réseaux d'eau potable installés/remis en état** **Centres de soins construits/remis en état** **Écoles construites/remises en état** **Autres infrastructures sociales construites/remises en état**	Mesuré en: **unités**

Définition

Les infrastructures sociales peuvent être financées directement par le projet, souvent par l'un des cofinanceurs du FIDA. Elles peuvent l'être également par le biais de fonds de développement. Il ne faut tenir compte que des infrastructures entièrement construites et/ou remises en état par le projet durant la période considérée. Chaque indicateur renvoie à un type particulier d'infrastructure sociale et doit faire l'objet d'un compte rendu distinct.

Indicateur 1.7.1 Nombre de réseaux d'eau potable, sans distinction du type de système, du type de source d'eau, de méthode de distribution de l'eau, etc.

Indicateur 1.7.2 Nombre de centres de soins et autres types d'infrastructures permettant de dispenser des soins (services ambulatoires, cliniques, postes d'ambulances, hôpitaux, etc.).

Indicateur 1.7.3 Nombre d'écoles, y compris de jardins d'enfants, et autres types d'infrastructures d'enseignement et de formation.

Indicateur 1.7.4 Nombre de toutes les autres infrastructures sociales: centres communautaires et sociaux, terrains de jeu, centres polyvalents, ponts, buses, etc.

Conseils opérationnels

Voir le **premier conseil.**

Exemple

Dans le cadre de ce projet, le nombre d'écoles entièrement construites/remises en état correspond à l'objectif fixé. Les travaux de construction des centres de soins sont très en retard par rapport au calendrier; sur les 5 centres qui devaient être remis en état conformément aux prévisions du PTBA, un seul l'a été.

	PTBA		% du	Préévaluation		% de la
	Objectif	Réalisations	PTBA	Objectif	Cumul	préévaluation
Écoles construites/remises en état	4	4	100%	20	4	20%
Centres de soins construits/remis en état	5	1	20%	20	1	5%

Résultats apparentés

1.6.2 Personnes formées en gestion communautaire
1.6.4 Groupes communautaires créés/consolidés
1.6.5 Membres des groupes communautaires
1.6.6 Groupes communautaires comptant des femmes dans leurs instances de direction

2.7.1 Efficacité de l'infrastructure sociale
2.7.2 Durabilité de l'infrastructure sociale

1.7.5 1.7.6 1.7.7	**Groupes de gestion de l'infrastructure sociale formée et/ou renforcé Membres des groupes de gestion des infrastructures sociales Groupes de gestion de l'infrastructure sociale des femmes aux postes de direction**	Mesuré en: **Nombre d'hommes et de femmes**

Définition

Ces indicateurs se réfèrent aux activités de mises en œuvre par le projet pour créer ou renforcer des groupes en charge de l'entretien des infrastructures sociales, la perception des droits d'utilisation, d'accès à la facilité, contribuant à la résolution des conflits, etc.

Indicateur 1.7.5: est le nombre de groupes (officiellement enregistrés ou non) créés ou renforcés par le projet pour la gestion des infrastructures sociales au cours de la période sous revue. Si un groupe impliqué dans la gestion des infrastructures sociales (par exemple, une association de parents d'élèves d'une école de gestion) reçoit le soutien du projet, il doit être pris en compte indépendamment du fait que l'école ait été construite/réhabilités par le projet.

Indicateur 1.7.6: est le nombre de personnes appartenant à ces groupes, présentés sur une base ventilées par sexe.

Indicateur 1.7.7: est le nombre de groupes de gestion de l'infrastructure sociale signalés dans 1.7.5 qui sont dirigés par une femme ou qui sont caractérisés par des femmes aux postes de direction (tels que le conseil d'administration) au moins proportionnel au nombre de membres féminins.

Conseils Opérationnels

Voir le **deuxième conseil**

Exemple

Au cours de la deuxième année du projet, le nombre de groupes constitués ou renforcés a dépassé l'estimation PTBA. Vingt groupes ont été formés durant la première année, faisant un cumulatif de 22 groupes constitués ou renforcés. Cependant, les résultats du projet en termes de participation des femmes sont en deçà des attentes: seulement 1 des 20 groupes constitués ou renforcés au cours de cette période a des femmes aux postes de direction.

		PTBA Objectif	Réalisations	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Cumul	% de la préévaluation
Groupes de gestion de l'infrastructure sociale formée et/ou renforcé		15	20	133%	80	22	27.5%
Membres des groupes de gestion des infrastructures sociales.	*Total*	150	200	133%	800	220	27.5%
	Homme	50	40	80%	NA		
	Femme	100	10	10%	NA		
Groupes de gestion de l'infrastructure sociale des femmes aux postes de direction		7	1	14%	NA	1	

Résultats apparentés

- 1.7.1 Réseaux d'eau potable installés/remis en état
- 1.7.2 Centres de soins construits/remis en état
- 1.7.3 Ecoles construites/remises en état
- 1.7.4 Autres infrastructures sociales construites/ remises en état
- 1.6.9 Organisations faîtières créées/consolidées
- 2.7.1 Efficacité de l'infrastructure sociale
- 2.7.2 Durabilité de l'infrastructure sociale
- 2.7.3 Durabilité des groups de gestions des infrastructures sociales

NOMBRE DE BENEFICIAIRES

1.8.1 **1.8.2** **1.8.3** **1.8.4**	**Personnes ayant bénéficié des services du projet** **Ménages ayant bénéficié des services du projet** **Groupes ayant bénéficié des services du projet** **Communautés ayant bénéficié des services du projet**	Mesuré en: **nombre**

Définition

Nombre total de personnes (ventilé par sexe) (**1.8.1**), de ménages (**1.8.2**), de groupes (**1.8.3**) ou de communautés (**1.8.4**) ayant bénéficié des services ou des activités mises en œuvre par le projet durant la période considérée.

Conseils opérationnels

Chaque projet doit communiquer au moins un indicateur sur le nombre de personnes (**1.8.1**) ou de ménages (**1.8.2**) ayant bénéficié des services fournis par le projet durant la période examinée.

Indicateur 1.8.1 Nombre d'hommes et de femmes ayant directement bénéficié des services du projet durant la période considérée. Ce nombre inclut les personnes ayant suivi une formation, les membres des groupes créés/consolidés, les emprunteurs et les épargnants, les vendeurs des étals nouvellement installés sur les marchés, etc.

Indicateur 1.8.2 Nombre de ménages ayant directement bénéficié des services fournis par le projet. Un indicateur fondé sur les ménages sera sans doute plus approprié pour mesurer la portée d'une infrastructure. Par exemple, le nombre de ménages desservis par un réseau d'eau potable remis en état par le projet.

Il est recommandé de ne tenir compte que des personnes/ménages tirant un bénéfice immédiat des activités et services du projet.

Par exemple, dans un programme de formation destiné aux producteurs agricoles, les «personnes ayant bénéficié des services d'un projet» sont celles ayant effectivement participé à ce programme et qu'il faut dénombrer. Cet indicateur exclut toute autre partie susceptible de bénéficier du renforcement des capacités des producteurs agricoles (tels que fournisseurs ou acheteurs de denrées agricoles).

Ces indicateurs se calculent sur la base des données fournies par les autres indicateurs de premier niveau se rapportant à la période examinée. Les valeurs de ces indicateurs peuvent être groupées afin de calculer le nombre de personnes/ménages/groupes/communautés ayant bénéficié des services d'un projet. Par exemple, le nombre total de groupes ayant bénéficié des services d'un projet peut correspondre à la somme des valeurs indiquées en 1.1.10, 1.2.7, etc. De même, le nombre total de personnes ayant bénéficié des services d'un projet peut être égal à la somme des personnes ayant eu accès à des services de conseil durant la période considérée (1.2.5) et des personnes ayant suivi une formation en production animale (1.2.3).

Toutefois, si l'on fait le total du nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs activités réalisées dans le cadre d'un projet, la portée de celui-ci risque d'être surévaluée. En effet, il peut arriver qu'un même individu/ménage/groupe ou une même communauté bénéficie de plusieurs types de services différents. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'entité bénéficiant des services (personne, ménage, groupe ou communauté). Chaque entité doit être comptée une fois seulement. Si un même ménage est alimenté par un réseau d'irrigation et par un réseau d'eau potable remis en état par le projet, il ne faut le compter qu'une seule fois.

Les **indicateurs 1.8.3** et **1.8.4** peuvent s'avérer utiles pour mesurer le nombre total de bénéficiaires d'un projet œuvrant avec des groupes et des communautés.

Lorsque cela est possible, les projets doivent aussi mesurer le nombre total de ménages ayant amélioré leur sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire se réfère à la disponibilité et à l'accès d'un ménage à la nourriture. La sécurité alimentaire existe lorsque tous les membres du ménage, ont à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins en alimentation pour une vie saine et active. L'amélioration de la sécurité alimentaire peut être mesurée par le nombre de ménages ayant diminué les périodes de disette. La période de disette est donnée par le nombre de mois où un ménage ne dispose pas assez de nourriture parce que ces propres magasins ou les stocks sont épuisés et le ménage n'a pas assez d'argent pour acheter de la nourriture. Les périodes où le ménage a été forcé d'emprunter de l'argent ou à prendre un crédit dans un magasin pour acheter de la nourriture devraient être considérées comme des périodes d'insécurité alimentaire.

Conseils

Premier conseil Remise en état d'infrastructures et d'installations

Indicateurs Les indicateurs SYGRI de premier niveau portent sur les types d'infrastructure suivants: périmètres d'irrigation (1.1.5), points d'eau pour le bétail (1.1.6), systèmes de récupération d'eau pluviale (1.1.7), étangs de pisciculture (1.1.8), installations de commercialisation, de transformation et de stockage (1.4.3), routes (1.4.2), réseaux d'eau potable (1.7.1), centres de soins (1.7.2), écoles (1.7.3), autres (1.7.4).

Mesure À l'exception de 1.1.5 (superficie des périmètres d'irrigation) et de 1.4.2 (kilomètres de routes), tous les indicateurs énumérés ci-dessus sont basés sur le simple dénombrement des infrastructures/installations construites et/ou remises en état par le projet durant la période considérée. Ce nombre ne doit tenir compte que des infrastructures/ installations dont les travaux de construction/remise en état ont été entièrement terminés durant la période considérée.

Méthodes Il ne faut pas tenir compte des activités faisant l'objet de travaux au moment du rapport. Il ne faut indiquer que les activités de construction/remise en état entièrement terminées pour la période considérée. L'objectif du PTBA doit également correspondre au nombre d'activités qu'il est prévu de mener à terme durant la période examinée.

L'exemple illustré dans le Tableau 1 porte sur un projet dont l'objectif est d'aménager cinq points d'eau pour le bétail (tel que fixé lors de l'évaluation). Il avait été prévu que le PTBA financerait l'installation de trois points d'eau durant la première année d'exécution du projet, mais un seul d'entre eux l'a été (activité A). Il faut donc indiquer que sur les trois activités prévues, une seule a été effectivement menée à bien. Le chiffre cumulé et le nombre effectif sont donc identiques pour la première année.

Tableau 1: Communication des résultats concernant l'infrastructure

Calendrier	Première année		Deuxième année		Troisième année	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Activité A						
Activité B						
Activité C						
Activité D						
Activité E						
Objectif du PTBA	3		3		2	
Réalisations	1		2		2	
Objectif de la préévaluation	5		5		5	
Cumul	1		3		5	

Il avait été prévu d'installer trois points d'eau pour le bétail la deuxième année: deux pour lesquels les travaux avaient démarré la première année et un nouveau. À la fin de la deuxième année, deux points d'eau sur trois avaient été aménagés (activités C et D). L'activité E est en cours à la date du rapport. Le chiffre cumulé indique que trois points d'eau ont été installés (1 durant la première année et 2 durant la deuxième).

Deux points d'eau devaient être financés par le PTBA durant la troisième année. L'objectif a été atteint. Le nombre cumulé de points d'eau installés est de 5.

Collecte de données Des données sur l'avancement réel des travaux d'aménagement/remise en état peuvent être obtenues auprès des bénéficiaires et des autorités locales. Des données utiles peuvent être également recueillies dans les documents techniques relatifs à la réalisation des travaux. Les dossiers financiers et de décaissement tenus par l'unité de gestion du projet peuvent être également consultés.

Deuxième conseil Formation

Indicateurs Les indicateurs SYGRI de premier niveau fournissent des informations sur le nombre de personnes formées dans les domaines suivants: gestion de l'infrastructure (1.1.1), gestion des ressources naturelles (1.1.9), méthodes et techniques de production agricole (1.2.2), méthodes et techniques de production animale (1.2.3), méthodes et techniques de production halieutique (1.2.4), post-production, transformation et commercialisation (1.4.1), affaires et entreprenariat (1.5.3), activités génératrices de revenus (1.5.1), formation professionnelle (1.5.2), gestion communautaire (1.6.2). Les indicateurs suivants ne se rapportent pas au domaine de formation, mais aux bénéficiaires: personnel des prestataires de services (1.2.1), personnel des institutions financières (1.3.5), fonctionnaires (1.6.1), agents et volontaires communautaires (1.6.3).

Méthodes Le nombre de personnes formées doit être calculé sans tenir compte de la durée de formation. Le nombre de personnes formées dans le cadre de voyages d'étude durant une période donnée doit donc être ajouté au nombre de personnes formées dans les écoles d'agriculture de terrain et dans le cadre de séminaires au cours de la même période.

Lorsqu'une même personne suit une formation pendant (supposons) deux ans, il faut compter le bénéficiaire au titre de ces deux années. Le nombre cumulé doit toutefois indiquer qu'une seule personne a été formée, même si l'action de formation visant à développer ses capacités s'est déroulée sur une plus longue période.

Planification Afin de fixer des objectifs pour ces indicateurs, il faut estimer le nombre de participants prévus pour une action de formation donnée. Les objectifs doivent être déterminés au moment de la prise des décisions budgétaires. Par exemple, le montant affecté à une action de formation peut être défini en fonction du nombre de participants prévus. Si l'on projette, par exemple, que 200 personnes suivront une formation pour un montant de 5 USD par personne, le budget de formation sera de 1 000 en monnaie nationale. Le chiffre de 200 personnes sera utilisé comme objectif du PTBA.

Pour évaluer l'intérêt porté à un domaine de formation, on rapprochera l'objectif fixé du nombre réel de stagiaires. Si le nombre de personnes ayant suivi une formation ne s'élève qu'à cinq alors qu'il en était prévu 50, on peut en déduire que le thème de la formation n'a pas suscité d'intérêt.

Classification La classification et la définition données pour chacun des indicateurs ci-dessus seront utilisées pour rendre compte du nombre de personnes formées. Le nombre de personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole doit être indiqué en 1.2.2, celles formées en gestion communautaire en 1.6.2 et ainsi de suite. Par exemple, si 100 personnes ont participé à une action de formation sur les techniques couvrant à la fois la production agricole et animale, il faudra en indiquer le nombre en 1.2.2 ou en 1.2.3, et non les deux. L'indicateur sera choisi en fonction du temps de chaque formation.

Une situation identique peut se présenter lorsqu'un même groupe de personnes suit différentes formations. Par exemple, au cours d'une période déterminée, un groupe de 100 producteurs a participé à deux stages, l'un sur les pratiques d'élevage (1.2.3) et l'autre sur les techniques agricoles (1.2.2). Dans ce cas, étant donné qu'il s'agit de deux types de formation, il faut indiquer séparément les résultats obtenus. Le projet a réellement formé 100 producteurs en techniques agricoles, et 100 en pratiques d'élevage. Toutefois, lorsque l'on calculera le nombre total de *personnes ayant bénéficié des services du projet* (1.8.1), il faudra utiliser le nombre de 100.

Collecte de données Le choix de la méthode la plus appropriée pour recueillir des données sur le nombre de personnes formées dépend de la manière dont est organisée la formation. Lorsque la formation est mise en œuvre par une ONG ou un institut de formation, un système d'échange d'informations doit être établi. Par exemple, l'institut de formation peut élaborer un bref rapport à la fin de chaque session afin de préciser le nombre de participants (par sexe) et de fournir des informations sur d'autres caractéristiques socio-économiques nécessaires au S&E.

Troisième conseil Création/renforcement des groupes

Indicateurs

Les indicateurs SYGRI de premier niveau portent sur le nombre de groupes créés/consolidés par le projet. Ils concernent les types de groupes suivants: groupes de gestion de l'infrastructure (1.1.2); groupes de gestion des ressources naturelles (1.1.10); groupes d'épargne et de crédit (1.3.1); groupes de commercialisation (1.4.4); groupes communautaires (1.6.4).

Les groupes peuvent bénéficier de divers types d'assistance: technique, financière ou de gestion. Les activités visant à consolider les capacités de gestion et les capacités opérationnelles des groupes sont les suivantes: formation directe en cours d'emploi, mobilisation d'une assistance technique, distribution de matériel, participation à des visites d'étude, organisation de séminaires et d'actions de formation, etc.

Pour chaque type de groupe créé/consolidé, il faut indiquer le nombre de membres (ventilé par sexe) et le nombre de groupes comptant des femmes dans les instances de direction. Le nombre de groupes comptant des femmes dans leurs instances de direction ne doit pas être supérieur au nombre total des groupes créés/consolidés durant une période déterminée.

Planification

Les objectifs fixés pour chaque année ne correspondent souvent qu'au nombre de groupes devant bénéficier du soutien d'un projet. Il peut être plus difficile d'estimer le nombre de personnes (ventilé par sexe) dans ces groupes et le nombre de groupes comptant des femmes dans leurs instances de direction. On peut extrapoler le nombre des membres d'un groupe (ventilé par sexe) en utilisant le nombre moyen de membres par groupe et une estimation du nombre d'hommes/de femmes par groupe. Par exemple: on compte en moyenne 10 membres par groupe d'épargne et de crédit, dont 75% de femmes. L'expérience montre toutefois que peu d'entre eux comptent des femmes dans leurs instances de direction (environ 20% seulement). Si les activités du projet prévoient de cibler 100 groupes d'épargne et de crédit pendant la deuxième année d'exécution du projet, on peut s'attendre à ce que le nombre des membres de ces groupes s'élève, au total, à 1 000 personnes (100 groupes x 10 membres par groupe), soit 750 femmes et 250 hommes. On peut également prévoir que 20 groupes d'épargne et de crédit (20% de 100) compteront des femmes dans leurs instances de direction.

Méthodes

Lorsqu'un projet consolide un groupe pendant plus d'un an, ce groupe doit être compté toutes les années où il bénéficie d'un soutien. Le chiffre cumulé ne doit toutefois indiquer qu'un seul groupe, même si le soutien court sur une plus longue période. Les groupes nouvellement créés ou consolidés par un projet doivent être pris en compte dès la première année où ils bénéficient d'un soutien.

Des difficultés peuvent se présenter lorsque l'on calcule le nombre de personnes «participant» à un groupe. Un groupe d'agriculteurs, par exemple, peut ne compter qu'un nombre limité de membres, alors que ses activités concernent un nombre beaucoup plus important de bénéficiaires. Dans ce cas, il est recommandé de définir la participation de manière plus étroite et de ne compter que les membres du groupe.

Il est utile d'assurer un suivi de la participation du nombre des membres des groupes créés/consolidés pour évaluer la durabilité probable de ces groupes une fois l'appui du projet terminé (voir le **sixième conseil**). Il peut se révéler pertinent de rencontrer les femmes membres de ces groupes pour aider à identifier les facteurs influant (de manière positive ou négative) sur leur participation aux activités.

Quatrième conseil Accès aux services

Indicateurs Les résultats SYGRI de premier niveau comprennent divers indicateurs permettant d'obtenir des informations sur le nombre de personnes, de groupes ou d'entreprises ayant accès aux services offerts par le projet. Ces indicateurs sont les suivants: personnes ayant accès aux services de conseil offerts (1.2.5); entreprises ayant accès aux services non financiers offerts (1.5.4); entreprises ayant accès aux services financiers offerts (1.5.5); personnes ayant accès au fonds de développement (1.6.8). Si l'on s'intéresse à l'accès aux services financiers, il faut ajouter: emprunteurs actifs (1.3.8) et épargnants volontaires (1.3.6).

Planification Afin de déterminer des objectifs pour ces indicateurs, il faut estimer la demande d'une prestation donnée durant une période de temps déterminée. Dans le cas des indicateurs relatifs au financement rural, les indicateurs *Emprunteurs actifs* et *Épargnants volontaires* donnent un «aperçu» de la valeur brute du portefeuille de prêts à une date donnée. Pour cette raison, ces indicateurs ne peuvent pas être utilisés durant la phase de planification du projet (PTBA ou Préévaluation). Lorsque l'on planifie les résultats escomptés, il est préférable d'utiliser des indicateurs portant, par exemple, sur le nombre de prêts devant être décaissés durant une période donnée de l'exécution du projet.

Collecte de données Pour obtenir des données sur le nombre de personnes, de groupes ou d'entreprises ayant bénéficié de prestations, un système d'échange d'informations doit être établi entre les directeurs du projet et l'institution, l'organisme ou l'entreprise chargés de fournir les prestations. Par exemple: le prestataire de services et les responsables du projet peuvent avoir convenu d'un modèle de rapport à soumettre périodiquement pour indiquer le nombre de personnes (ventilé par sexe) ayant bénéficié d'un service et d'autres caractéristiques socio-économiques nécessaires au système S&E du projet.

Dans de nombreux cas, les données nécessaires au système S&E d'un projet seront régulièrement recueillies par le prestataire de services pour ses propres opérations. Des données complémentaires nécessaires au projet peuvent également se révéler utiles au prestataire de services. Les données réunies dans le cadre du système S&E du projet peuvent, par exemple, aider le prestataire de services à mieux comprendre les besoins de ses clients, à évaluer leur satisfaction à l'égard des prestations fournies, etc. Si les prestataires de services recueillent déjà régulièrement des données, il faudra en tirer parti.

Quatrième partie: mesure et compte rendu des résultats de deuxième niveau

4.1. Les résultats SYGRI de deuxième niveau correspondent aux changements (réalisations) à court et moyen terme induits par le projet. Les résultats SYGRI de deuxième niveau examinent dans quelle mesure les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés - évaluation de l'efficacité - et la probabilité durable des avantages générés - évaluation de la durabilité. Afin d'évaluer l'efficacité de l'aménagement ou de la remise en état d'un périmètre d'irrigation, il faut vérifier que le volume d'eau fourni aux bénéficiaires couvre leurs besoins, que les changements attendus en termes de répartition des cultures et d'augmentation des rendements se sont concrétisés, etc. En ce qui concerne l'évaluation de la durabilité de l'infrastructure, il faut estimer dans quelle mesure les producteurs agricoles continueront d'utiliser les périmètres d'irrigation aménagés/remis en état une fois le soutien du projet terminé, ce qui est lié à leur conception et à la qualité des matériaux de construction utilisés, à la capacité des bénéficiaires et des groupes de gestion de faire fonctionner et d'entretenir ce type d'infrastructure, etc.

Méthode de mesure

4.2. Afin de mesurer les résultats de deuxième niveau, une nouvelle approche a été introduite. Il s'agit d'un barème, allant de **1** (efficacité très insuffisante ou très faible durabilité) à **6** (efficacité très satisfaisante ou très forte durabilité).

4.3. Le barème d'évaluation suivant doit être utilisé:

Tableau 2: Barème des résultats de deuxième niveau

Note	Évaluation de l'efficacité	Évaluation de la durabilité
1	**Très insuffisante**. Il est très peu probable que les résultats escomptés seront atteints. Aucune autre ressource ne sera affectée tant qu'une nouvelle approche n'aura pas été élaborée. Il faudra peut-être envisager de supprimer cette composante ou ce produit.	**Très faible.** Aucun des facteurs de soutien n'est en place. Durabilité très improbable.
2	**Insuffisante.** Les résultats escomptés n'ont pas été atteints. Des mesures correctives importantes doivent être prises.	**Faible**. Presque aucun des facteurs de soutien n'est en place. Durabilité improbable.
3	**Plutôt insuffisante.** Les résultats attendus ont été atteints dans une certaine mesure. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la performance.	**Assez faible.** Certains facteurs de soutien sont en place, mais ne suffisent pas à garantir la durabilité. Durabilité improbable.
4	**Plutôt satisfaisante.** Les résultats escomptés ont été partiellement atteints. Des modifications doivent être apportées afin d'améliorer la performance.	**Moyenne.** Quelques facteurs de soutien sont en place, mais il faut un soutien supplémentaire pour garantir la durabilité.
5	**Satisfaisante.** Les résultats escomptés ont été atteints.	**Forte.** Les principaux facteurs de soutien ont été établis. Durabilité probable.
6	**Très satisfaisante.** Les résultats escomptés ont été dépassés. La méthode d'exécution peut être considérée comme une très bonne pratique.	**Très forte.** Tous les facteurs de soutien permettant de garantir la durabilité sont en place. Durabilité très probable.

4.4. **Les barèmes doivent être attribués en fonction des données et des informations spécifiques au projet.** Les responsables du projet choisiront la méthode la mieux adaptée pour mesurer les résultats de deuxième niveau en fonction des conditions locales et des circonstances dans lesquelles se déroule le projet. La méthode d'évaluation des résultats de deuxième niveau est donc souple et l'on peut associer diverses méthodes[6] qualitatives et quantitatives.

4.5. Le système S&E du projet est la source primaire d'informations pour attribuer les notes. Les indicateurs SYGRI de deuxième niveau fournissent des données utiles à l'évaluation. On peut se servir d'enquêtes et d'autres méthodes quantitatives ainsi que de méthodes qualitatives (observations directes, groupes de réflexion, exercices de cartographie ou encore, cas concrets). Des statistiques et

6 La méthode utilisée pour mesurer les résultats relatifs à la viabilité financière des institutions de microfinancement fait exception. Le FIDA continue de demander aux institutions de microfinancement partenaires de répondre aux besoins d'information du marché MIX. La viabilité financière des institutions de microfinancement participant aux projets doit être mesurée à l'aide des quatre indicateurs mentionnés dans le graphique 2.3.1

des rapports officiels publiés par le gouvernement, des bailleurs de fonds ou des ONG peuvent venir étayer les résultats.

4.6. L'atelier annuel auquel sont conviées les parties prenantes constitue une précieuse opportunité de réunir des points de vue différents sur la performance d'un projet; les notes peuvent être attribuées ou validées à cette occasion. L'interprétation différente de chaque partie permet de nourrir une réflexion critique. Une évaluation large et participative contribue à l'apprentissage et renforce la fiabilité globale de l'évaluation.

Figure 2: Informations utiles à l'évaluation des résultats de deuxième niveau

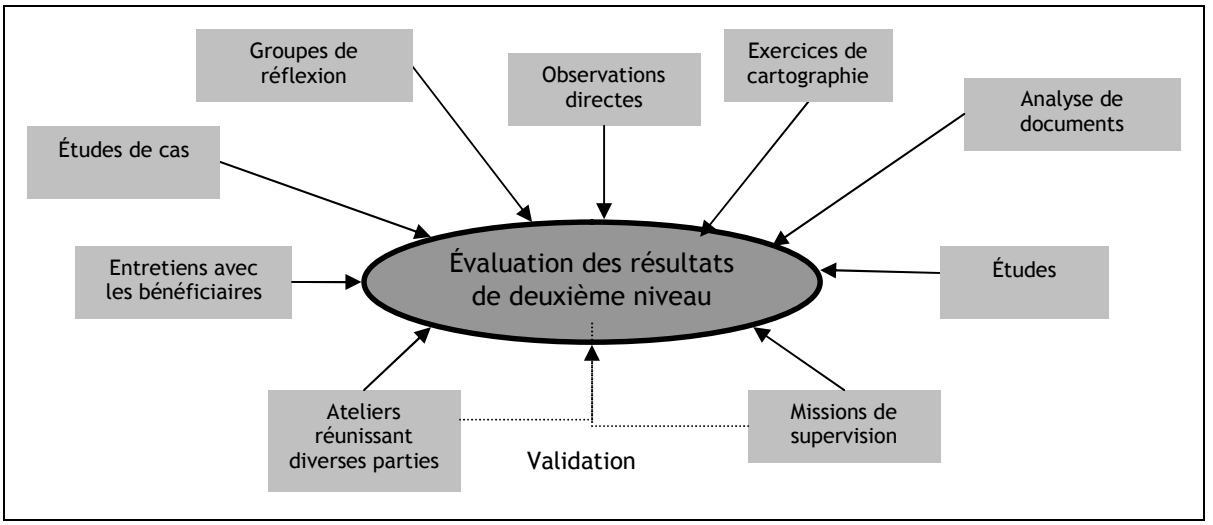

Compte rendu des résultats

4.7. Les résultats SYGRI de deuxième niveau doivent être soumis au moment de l'évaluation à mi-parcours. Les notes d'évaluation doivent être actualisées tous les ans en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans certains cas, les données pertinentes permettant d'évaluer les résultats de deuxième niveau seront prêtes avant la date de l'évaluation à mi-parcours et il faudra alors communiquer les résultats dès qu'elles sont disponibles. Cela ne se produira généralement pas avant la troisième année d'exécution du projet. Les changements de viabilité financière des institutions financières participantes, par exemple, peuvent être évalués tous les ans. Dans certains cas, il faudra davantage de temps pour constater les changements (incidences sur l'environnement, par exemple).

4.8. Le FIDA demande aux responsables des projets d'évaluer honnêtement les résultats de deuxième niveau en fonction de toutes les informations disponibles. Une note peu élevée ne traduit pas le manque d'engagement des directeurs d'un projet à l'égard des objectifs de développement, mais indique qu'il est nécessaire de prendre des mesures correctives afin de renforcer la probabilité d'atteindre les objectifs. L'Encadré 5 donne deux exemples d'évaluation de résultats de deuxième niveau.

Encadré 5: Exemple de compte rendu des résultats de deuxième niveau

EXEMPLE 1 – IRRIGATION. Dans ce projet, trois indicateurs ont été utilisés pour évaluer dans quelle mesure les activités de remise en état du périmètre d'irrigation ont permis d'atteindre l'objectif d'amélioration de la production: i) *densité des semis de maïs*, ii) *superficie consacrée aux cultures de rapport* et iii) *% d'eau distribuée* (indicateur SYGRI de deuxième niveau). Des données de référence ont été recueillies pour tous ces indicateurs[7].

Au cours de la troisième année du projet, de nouvelles données quantitatives ont été réunies. Plusieurs groupes de réflexion ont été également organisés avec les bénéficiaires afin de connaître leurs points de vue sur l'utilité de l'infrastructure et leur satisfaction. L'indicateur SYGRI de deuxième niveau *% d'eau distribuée* a été estimé à 45%, ce qui est supérieur aux données de référence mais toutefois en deçà du résultat escompté. Le projet a permis d'augmenter la densité des semis de maïs et la superficie consacrée aux cultures de rapport. Les résultats sont toutefois inférieurs aux objectifs. L'efficacité des activités de la remise en état des périmètres d'irrigation est donc **insuffisante (2)**. Ce jugement a été validé par des groupes de réflexion avec les bénéficiaires au cours desquels ils ont exprimé un fort mécontentement; à cette occasion, des mesures ont été identifiées pour améliorer la distribution d'eau.

Évaluation du résultat de deuxième niveau			Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Efficacité de l'infrastructure de production – Irrigation			2	3	4
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – % d'eau distribuée	35%	90%	45%	-	75%
Densité des semis (maïs)	2 000	70 000	35 000		50 000
Superficie consacrée aux cultures de rapport	20%	50%	33%	-	33%

Au cours de la quatrième année d'exécution du projet, aucune donnée quantitative n'a été recueillie. Dans le cadre des activités S&E usuelles, des réunions avec les bénéficiaires et des visites sur place ont permis de constater des améliorations par rapport aux années précédentes, ce qui a permis de relever la note d'appréciation à **plutôt insuffisante (3).** Pendant la cinquième année d'exécution, de nouvelles données quantitatives ont été réunies et tous les indicateurs de performance reflètent une amélioration, même si les résultats se situent encore en deçà des objectifs. Pendant la cinquième année, l'efficacité de l'infrastructure de production est **plutôt satisfaisante (4).**

EXEMPLE 2 – DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE. Au cours de la troisième année d'exécution du projet, les responsables ont procédé à une évaluation préliminaire de l'efficacité du fonds de développement communautaire. Les décaissements, cette année-là, représentaient déjà 35% de plus que le montant planifié. En outre, près des trois quarts des participants étaient des femmes et des jeunes, ce qui dépassait également les prévisions. D'après ces participants, l'efficacité était **satisfaisante (5)**. Pendant la quatrième année, les décaissements ainsi que la participation des femmes et des jeunes ont continué à excéder les prévisions. La majeure partie des groupes de femmes participant activement aux programmes d'action communautaire les ont jugés efficaces, comme en témoigne ce type de commentaires fréquents: «le projet nous aide à gagner plus d'argent pour nos familles» et «jusqu'à ce jour, personne ne nous avait offert un type d'assistance et de formation similaire.» Lorsque l'équipe a demandé à certains groupes de femmes les raisons pour lesquelles elles ne s'associaient pas aux activités, la réponse la plus courante a été: "Nous ne pouvons pas. Ce sont les femmes des hommes les plus importants du village qui y participent.» Cette situation a été constatée dans l'ensemble des villages situés dans la zone couverte par le projet. Les responsables du projet ont donc revu l'évaluation de l'efficacité pour la porter à **plutôt insuffisante (3)** la quatrième année. Ils ont également proposé plusieurs recommandations pour améliorer le ciblage social du projet.

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Troisième année	Quatrième année
Efficacité: développement communautaire		5	3
Indicateurs de soutien	Objectif	Troisième année	Quatrième année
Pourcentage de décaissement du fonds de développement communautaire	100%	35%	55%

4.9. **Comment lire les tableaux**. Les définitions ont pour objectif de s'assurer que les indicateurs sont compris de la même manière par tous. Les conseils opérationnels indiquent des moyens utiles à l'évaluation des résultats, mais ne constituent pas des recommandations sur le système de suivi-évaluation des projets. Les indicateurs SYGRI de deuxième niveau apparaissent dans les encadrés correspondant aux conseils opérationnels. Les exemples montrent comment évaluer les résultats de deuxième niveau.

4.10. Des conseils relatifs à l'évaluation de la durabilité de l'infrastructure (cinquième conseil) et des groupes (sixième conseil) sont donnés à la fin de la présente partie.

7 N.B.: Il est recommandé de ne pas incorporer les indicateurs de deuxième niveau dans le questionnaire utilisé pour les enquêtes d'impact, lequel est destiné à mesurer les résultats de troisième niveau en termes d'actifs des ménages et de malnutrition infantile.

RESSOURCES NATURELLES (TERRES ET EAU)

2.1.1 Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés

Définition

Évaluation de la durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés ou consolidés par le projet (indiqués en 1.1.2) après le retrait du soutien financier, technique ou institutionnel fourni par celui-ci.

Conseils opérationnels

L'évaluation de la durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés/ consolidés se fonde sur l'indicateur SYGRI *Nombre de groupes opérationnels/fonctionnels*. Les questions de performance figurant dans le **sixième conseil** peuvent être utilisées pour estimer la durabilité probable d'un groupe déterminé.

Dans le meilleur des cas, la totalité des groupes créés/consolidés seront viables en fin de projet, ce qui se produit toutefois rarement. Un nombre important de groupes fonctionnels associé à la présence des principaux facteurs de soutien doit être considéré comme le signe d'une durabilité très probable à long terme.

Exemple

Dans cet exemple, la durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés est **moyenne (4)**. Au total, 65 des 80 groupes créés/consolidés sont fonctionnels durant la cinquième année d'exécution du projet. Le taux de désistement des groupes (2%) est resté stable et 5 groupes se sont enregistrés en tant qu'entités juridiques pendant l'année.

Évaluation du résultat de deuxième niveau			Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés			4	4	4
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – Groupes opérationnels/fonctionnels	-	80	70	70	65
Taux de désistement	15%	5%	s.o.	2%	2%
Nbre de groupes enregistrés comme entités juridiques	0	40	0	0	5

2.1.2 Efficacité de l'infrastructure de production [par type]

Définition

Évaluation du degré de réalisation des résultats escomptés pour les activités de construction/remise en état de l'infrastructure de production. L'infrastructure de production porte sur l'infrastructure décrite en 1.1.5, 1.1.7, 1.1.6 et 1.1.8. Chaque type d'infrastructure doit faire l'objet d'une évaluation distincte (ex: Efficacité de l'infrastructure de production – *Périmètres d'irrigation*).

Conseils opérationnels

Les résultats de l'infrastructure de production peuvent porter sur des aspects techniques, économiques et sociaux. Dans le cas des périmètres d'irrigation, les résultats techniques concernent l'augmentation du captage d'eau par les canaux, l'apport suffisant d'eau à chaque champ, etc. Les résultats économiques sont liés à la hausse des rendements, aux changements de systèmes de culture (en faveur de cultures à fort rapport économique) ou aux possibilités d'emplois agricoles. Enfin, les résultats sociaux se rapportent à l'amélioration des conditions de vie des producteurs agricoles découlant de l'aménagement/remise en état des périmètres d'irrigation.

Des données quantitatives sur les caractéristiques économiques et techniques peuvent être recueillies. Des sources de données secondaires, en particulier les données périodiquement réunies par les services publics (recensements agricoles annuels, par exemple), peuvent s'avérer utiles. On peut se servir de méthodes participatives pour mesurer les changements sociaux éventuels.

Périmètres d'irrigation

L'indicateur SYGRI *Pourcentage d'eau distribuée par rapport aux besoins* permet d'évaluer l'adéquation du volume d'eau fourni par rapport aux besoins des producteurs.

Pourcentage d'eau distribuée par rapport aux besoins. Cet indicateur permet d'évaluer dans quelle mesure un périmètre d'irrigation ou autre infrastructure similaire fournit un volume d'eau suffisant aux bénéficiaires afin qu'ils puissent mener à bien leurs activités. Une valeur de 100% pour cet indicateur signifie que les besoins sont entièrement couverts. Cet indicateur peut être calculé de manière technique et/ou participative. Pour l'approche technique, il faut faire appel à des ingénieurs en hydraulique et des experts techniques. Si l'on utilise une approche participative, il faut évaluer, par le biais de groupes de réflexion ou d'entretiens avec les

bénéficiaires, l'adéquation du volume d'eau fourni par rapport aux besoins. Les données nécessaires au calcul de cet indicateur pourront être obtenues auprès des institutions chargées de la gestion du périmètre d'irrigation.

D'autres indicateurs utiles à l'évaluation des résultats économiques relatifs aux activités de remise en état des périmètres d'irrigation sont les suivants:

- *productivité des terres par unité de superficie irriguée,*
- *semis à l'hectare,*
- *changements de systèmes de culture,*
- *nombre de périodes de végétation.*

Augmentation du nombre d'hectares cultivés. Nombre d'hectares supplémentaires cultivés par les bénéficiaires depuis la mise en œuvre du projet. Étant donné que cet indicateur concerne la superficie *supplémentaire* mise en culture, des données de référence doivent être réunies. Des données relatives aux hectares supplémentaires cultivés peuvent être obtenues auprès de sources publiques. Des données peuvent être également recueillies dans le cadre d'activités participatives de suivi-évaluation ou en consultant les données communautaires et les cartes des villages.

Points d'eau pour le bétail

Le principal objectif des activités d'aménagement/remise en état des points d'eau est de fournir au bétail un meilleur accès à l'eau afin d'accroître la productivité et de réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique, ce qui peut se répercuter sur la taille et la composition des troupeaux. Pour cela, on peut utiliser les indicateurs suivants:

- *nombre d'éleveurs faisant état d'une augmentation de la taille de leur troupeau (SYGRI)* (voir page 52),
- *nombre d'éleveurs ayant introduit de nouvelles races,*
- *nombre d'éleveurs signalant une hausse de production* (SYGRI) (voir page 52),
- *nombre d'éleveurs signalant une diminution de l'incidence des maladies d'origine hydrique.*

Systèmes de récupération d'eau pluviale

L'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Pourcentage d'eau distribuée par rapport aux besoins* (voir page 50encadré ci-dessus) permet d'évaluer dans quelle mesure les activités du projet permettent de fournir aux bénéficiaires visés un accès adéquat aux ressources en eau dont ils ont besoin pour la production agricole.

Étangs de pisciculture

L'efficacité des activités d'aménagement/remise en état des étangs de pisciculture peut être évaluée à l'aide des indicateurs suivants:

- *taux de prise,*
- *nombre de nouvelles variétés halieutiques élevées en étangs piscicoles,*
- *nombre de refuges ichtyologiques aménagés,*
- *nombre de pêcheurs ayant adopté des techniques recommandées (SYGRI)* (voir page 51).

Si les résultats attendus des activités d'aménagement/remise en état de l'infrastructure de production sont quantifiés dans le cadre logique ou d'autres documents de projet, l'évaluation se fonde sur la comparaison des réalisations par rapport à l'objectif. Tout progrès réalisé par rapport à l'objectif fixé sera considéré comme une indication d'efficacité satisfaisante.

Exemple

Dans ce projet, trois indicateurs ont été utilisés pour évaluer dans quelle mesure les activités de remise en état des périmètres d'irrigation ont atteint l'objectif d'améliorer la production: i) *densité des semis* de maïs, ii) *superficie consacrée aux cultures de rapport* et iii) *% d'eau distribuée* (indicateur SYGRI de deuxième niveau). Des données de référence ont été recueillies pour ces trois indicateurs. Pendant la troisième année d'exécution du projet, l'indicateur SYGRI *% d'eau distribuée* a été estimé à 45%, ce qui est supérieur aux données de référence, mais toutefois en deçà de l'objectif prévu. Le projet a contribué à améliorer la densité des semis et à augmenter la superficie sous cultures de rapport, mais pas encore à hauteur des résultats escomptés. Sur cette base, l'efficacité des activités de remise en état des périmètres d'irrigation est **insuffisante (2)**. Ce jugement a été validé par des groupes de réflexion avec les bénéficiaires au cours desquels ils ont exprimé un fort mécontentement; à cette occasion, des mesures ont été identifiées pour améliorer la distribution de l'eau. (Voir également page 49).

Évaluation du résultat de deuxième niveau			Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Efficacité de l'infrastructure de production: réhabilitation des périmètres d'irrigation			2	3	4
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – % d'eau distribuée par rapport aux besoins	35%	90%	45%	-	75%
Densité des semis (maïs)SYGRI – % d'eau distribuée par rapport aux besoins	2000	70000	35000		50000
Superficie sous cultures de rapport	20%	50%	33%	-	33%

2.1.3 Durabilité probable de l'infrastructure de production [par type]

Définition

Évaluation de la durabilité probable des avantages tirés de l'accès à l'infrastructure aménagée/remise en état après le retrait du soutien financier, technique, institutionnel ou d'autre nature fourni par le projet. Chaque type d'infrastructure doit faire l'objet d'une évaluation distincte (ex: durabilité probable des périmètres d'irrigation, des points d'eau pour le bétail, etc.)

Conseils opérationnels

Une fois le soutien du projet terminé, plusieurs facteurs risquent de compromettre la fourniture des prestations procurées par l'infrastructure, parmi lesquelles:

- l'insuffisance des compétences de gestion des utilisateurs/organisations de gestion (voir 1.1.2),
- la faible viabilité financière de l'entité ou de l'association chargée de la gestion du périmètre de l'infrastructure, y compris le paiement de frais d'utilisation et la fourniture de la main d'œuvre nécessaire à l'entretien,
- l'insuffisance du soutien fourni par les institutions et les autorités,
- la fréquence élevée de conflits entre utilisateurs ou groupes de gestion du périmètre de l'infrastructure,
- l'insuffisance de l'entretien et de la supervision par les institutions ou les bénéficiaires,
- l'utilisation de matériaux de construction de mauvaise qualité,
- l'incidence négative des activités d'aménagement/remise en état sur l'environnement ou les conséquences du changement climatique.

La durabilité des groupes de gestion de l'infrastructure (2.1.1) est une condition importante pour la durabilité de l'infrastructure aménagée/remise en état par le projet.

Afin d'évaluer dans quelle mesure l'infrastructure aménagée/remise en état fournira des avantages durables, les aspects techniques (taux de contamination de l'eau, incidence des pertes en eau, sécurité des captages d'eau, etc.) doivent être analysés conjointement aux facteurs de soutien institutionnels, sociaux et financiers. Le **cinquième conseil** donne un cadre utile au classement et à l'analyse des facteurs contribuant à la durabilité de l'infrastructure**.**

L'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Nombre d'infrastructures en service* peut être utilisé[8]. Dans le meilleur des cas, la totalité de l'infrastructure consolidée devrait être viable en fin de projet, ce qui se produit toutefois rarement. Un grand nombre d'infrastructures en service, associé à la présence des principaux facteurs de soutien, sera considéré comme une indication de forte durabilité probable.

Nombre d'étangs de pisciculture/périmètres irrigués en service au bout de trois ans. Nombre d'étangs de pisciculture aménagés/remis en état fonctionnant trois ans après le retrait du soutien technique, financier ou institutionnel du projet. Pour documenter cet indicateur, il faut juger de la capacité opérationnelle d'un étang piscicole***/périmètre' irrigués***. Les questions de performance énumérées dans le cinquième conseil peuvent aider à déterminer si un étang***/périmètre irrigués*** est totalement opérationnel.

Exemple

Au cours de la cinquième année d'exécution du projet, 65% seulement de l'infrastructure mise en place par le projet est pleinement opérationnelle et une forte augmentation de l'incidence des pertes en eau a été constatée. Lors de visites effectuées sur place dans les zones du

projet, les bénéficiaires ont fait remarquer que les autorités se sont peu engagées à fournir le financement nécessaire à l'entretien de l'infrastructure remise en état. La durabilité probable de l'infrastructure d'irrigation aménagée/remise en état est **assez faible (3)**.

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Troisième année	Quatrième année	Cinquième année	
Durabilité probable de l'infrastructure de production *Périmètres irrigués*		5	4	3	
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – Nombre d'infrastructures en service *Périmètres irrigués*	-	100	90	80	65
Incidence des pertes en eau	20%	5%	5%	s.o.	20%

8 Le nombre d'infrastructures en service doit être inférieur ou égal au nombre d'infrastructures aménagées/remises en état dans le cadre du projet (1.1.5, 1.1.7, 1.1.6 ou 1.1.8).

2.1.4	Durabilité probable des groupes de gestion des ressources naturelles créés/consolidés
Définition	Évaluation de la durabilité probable des groupes de gestion des ressources naturelles créés ou consolidés par le projet (indiqués en 1.1.10) après le retrait du soutien financier, technique ou institutionnel fourni par celui-ci.
Conseils opérationnels	Voir le **sixième conseil.**
Exemple	Voir 2.1.1

2.1.5	Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles
Définition	Évaluation du degré de réalisation des objectifs prévus pour les activités d'aménagement ou de protection des ressources naturelles (terre, eau, sols, forêts, etc.) mises en œuvre par le projet. Ces activités concernent: la remise en état des terres dégradées, le recul de la déforestation, l'amélioration de la biodiversité, l'intégrité renforcée de l'écosystème, une plus large adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et l'utilisation de sources d'énergie alternatives.
Conseils opérationnels	Afin d'évaluer les résultats des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles, le projet peut s'appuyer sur les conclusions d'études spécifiques, des exercices de cartographie, des systèmes de surveillance de l'environnement (SIG, par exemple), des photos prises avant et après la mise en œuvre du projet, etc. La durabilité des groupes de gestion des ressources naturelles est un facteur de soutien à la réalisation des activités de gestion des ressources naturelles (protection de bassins versants ou de forêts, par exemple). Des visites sur place seront effectuées pour constater les transformations les plus visibles résultant des activités du projet. Les bénéficiaires et les autorités locales pourront également fournir des informations utiles sur les changements du milieu agro-écologique. Lorsque les objectifs des activités de gestion des ressources naturelles sont quantifiés dans le cadre logique ou d'autres documents de projet, l'évaluation se fonde sur une comparaison des réalisations et des objectifs indiqués. Le cadre logique peut ainsi spécifier le nombre d'hectares où l'on prévoit une diminution du taux d'érosion des sols. Il est toutefois important de ne pas oublier que les conséquences de certaines activités de gestion des ressources naturelles ne pourront être constatées que sur le long terme. Dans ce cas, on évaluera l'efficacité «probable» de ces activités. L'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Hectares de terre améliorés par des méthodes de conservation des sols et de l'eau* permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des ressources naturelles. ***Hectares de terre améliorés par des méthodes de conservation des sols et de l'eau.*** Superficie (mesurée en hectares) où l'on peut constater un recul de la déforestation, une plus grande intégrité des écosystèmes, une diminution de l'érosion et de la dégradation, une amélioration de la rétention d'eau, etc. On peut se servir d'études techniques conduites par des organismes publics ou spécialisés, de cartes satellites ainsi que de photos prises avant et après l'exécution des activités. Des données de référence devront être réunies pour estimer les changements. Des accords de partenariat peuvent être conclus avec des organismes spécialisés pour recueillir les données nécessaires à l'évaluation des changements apportés aux méthodes de conservation des sols et de l'eau. Ménages avec la sécurité d'occupation sur les ressources naturelles, pourraient être utilisés. ***Producteurs agricoles bénéficiant d'un accès garanti aux ressources hydriques*** et ***Pêcheurs bénéficiant d'un accès garanti à la base de ressources***. Nombre de producteurs agricoles/pêcheurs ayant un accès durable à des infrastructures et à des ressources hydriques. Cet indicateur se calcule en déterminant la durabilité probable des infrastructures une fois le soutien du projet terminé, puis en comptant le nombre de producteurs agricoles/pêcheurs qui en bénéficient. L'efficacité d'un programme de formation visant à modifier les pratiques de cultures itinérantes ou sur brûlis peut se mesurer par le nombre de participants ayant adopté les techniques recommandées. Ces résultats s'évaluent à l'aide de l'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Nombre de producteurs agricoles ayant adopté des techniques recommandées* (voir page 55 encadré ci-dessous).

Exemple

Bien que le taux de déforestation soit encore élevé (environ 2%), le nombre de producteurs agricoles ayant adopté des pratiques respectueuses de l'environnement a augmenté au cours de la cinquième année d'exécution du projet. La superficie totale améliorée grâce à l'adoption de ces pratiques se situe toutefois en deçà de l'objectif initial (800 ha, contre 2 000 prévus). L'efficacité des activités destinées à la protection de l'environnement et des ressources naturelles est **plutôt satisfaisante (4)**.

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Troisième année	Quatrième année	Cinquième année	
Efficacité des programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles		3	3	4	
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – Producteurs agricoles ayant adopté des techniques recommandées	-	2 000	1 000	1 000	1 200
SYGRI – Hectares améliorés	-	2 000	500	600	800
Taux moyen de déforestation	5%	0,5%	2%	s.o.	2

PRODUCTION ET TECHNIQUES AGRICOLES

2.2.1 Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services

Définition

Évaluation du degré de contribution du projet ont permis aux prestataires de services d'offrir des prestations durables, de haute qualité et efficaces aux producteurs, aux entreprises et aux ruraux pauvres, hommes et femmes.

Conseils opérationnels

Les facteurs suivants peuvent être pris en considération.

- *Viabilité financière:* l'amélioration de la performance d'un prestataire de services peut se traduire par un renforcement de sa capacité à générer un revenu ou à augmenter sa propre autosuffisance opérationnelle. Pour la mesurer, on peut utiliser l'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Autosuffisance opérationnelle* qui se calcule en divisant le revenu financier total durant une période donnée par le total des produits financiers et des coûts d'exploitation. Un renforcement de l'autosuffisance opérationnelle correspond à un renforcement de la viabilité financière (voir graphique 2.3.3).
- *Capacité à répondre aux besoins des clients*. Une amélioration de la performance d'un prestataire de services peut accroître sa capacité à répondre aux besoins des clients, ce qui peut se traduire par l'offre d'une gamme de prestations plus étendue ou par le renforcement de la qualité des services fournis. Ce résultat se vérifie par des enquêtes de satisfaction auprès des clients ou des entretiens avec les bénéficiaires.
- *Efficacité*. Un prestataire de services est efficace lorsque les services fournis permettent aux clients de concrétiser les changements. Dans le cas des services de vulgarisation, par exemple, une amélioration de la technologie devrait engendrer une hausse de la production.

Exemple

D'après l'enquête de satisfaction conduite auprès de clients en collaboration avec le prestataire de services, 20% seulement des clients consultés ont positivement les prestations fournies. Au cours de cette période, le revenu généré par la facturation des services a baissé et le prestataire de services s'est révélé peu intéressé par l'instauration d'un partenariat avec des organisations de producteurs. L'efficacité du projet par rapport à l'objectif, qui était d'améliorer la performance des prestataires de services, est **insuffisante (2)**.

Évaluation du résultat de deuxième niveau			Troisième année	Quatrième année
Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services			4	3
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Troisième année	Quatrième année
% de producteurs satisfaits des prestations	-	85%	60%	20%
Revenu généré par les services facturés	10 000	30 000	20 000	10 000
Nombre de partenariats établis avec les organisations de producteurs	-	s.o.	1	-

2.2.2 Efficacité: amélioration de la production agricole, animale et halieutique

Définition

Évaluation du degré d'amélioration de la production agricole, animale et halieutique attribuable au projet. Diverses activités peuvent contribuer à ce résultat : diffusion de technologies, fourniture de services de vulgarisation, formation, distribution de bétail /reconstitution du cheptel, etc. La durabilité à long terme des groupes de producteurs créés/consolidés par le projet (2.2.3) peut être considérée comme un facteur de soutien.

Conseils opérationnels

Les activités visant à développer la production agricole, animale et halieutique peuvent avoir divers objectifs. Pour cette raison, chaque activité, groupe d'activités ou composante d'un projet doit faire l'objet d'une évaluation distincte. Une évaluation peut ainsi porter sur l'efficacité de la formation; une autre, sur la distribution de bétail, etc.

L'évaluation se fonde sur les résultats escomptés des activités du projet. Par exemple: quel est le type de «pratiques agricoles» que l'on souhaiterait voir adopter par les bénéficiaires ayant suivi une formation? Comment la productivité agricole devrait-elle changer après la promotion d'une nouvelle technologie? Il est indispensable d'établir un contact direct avec les bénéficiaires pour analyser ces changements. Des éléments peuvent être réunis au cours de visites sur le terrain, de groupes de réflexion avec les bénéficiaires, d'évaluations à partir de questionnaires, etc.

Si les objectifs ciblés sont quantifiés dans le cadre logique ou d'autres documents de projet, l'évaluation se fonde sur une comparaison des réalisations effectives par rapport aux objectifs fixés. Si nécessaire, il faudra tenir compte des incidences potentiellement négatives sur l'environnement lors de l'évaluation de l'efficacité des activités financées.

Production agricole

En ce qui concerne les activités destinées à promouvoir de nouvelles techniques agricoles et à augmenter la productivité des terres, les indicateurs SYGRI de deuxième niveau applicables sont les suivants:

> ***Producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production ou de leurs rendements***. Nombre de producteurs agricoles ayant enregistré une hausse des rendements agricoles ou de la production animale (lait, viande, etc.) depuis la mise en œuvre du projet; pour cela, il faut disposer de données de référence sur les rendements avant l'exécution du projet (ce que l'on peut en général obtenir auprès du département de l'agriculture). Lorsque des organismes publics recueillent périodiquement (et de manière fiable) des données sur cet indicateur, désagrégées au niveau de la zone du projet, on peut les utiliser et les compléter par des méthodes participatives ou des enquêtes appuyées par le projet.

> ***Producteurs agricoles/pêcheurs ayant adopté des pratiques et techniques recommandées***. Nombre de producteurs agricoles/pêcheurs appliquant les techniques ou pratiques recommandées dans le cadre de formations ou de démonstrations. Il n'est pas automatique qu'une personne assistant à une démonstration adopte la technologie recommandée. Seul un petit nombre des personnes formées ont la possibilité de mettre en œuvre immédiatement les nouvelles techniques. Des facteurs matériels, financiers ou liés aux connaissances peuvent entraver l'application de nouvelles pratiques. Des méthodes qualitatives et participatives (entretiens semi-structurés ou groupes de réflexion avec les bénéficiaires ayant participé à la formation, par exemple) peuvent être utilisées.

Les changements intervenant dans la production agricole peuvent être mesurés à l'aide d'autres indicateurs, tels que:

- *nombre d'hectares supplémentaires cultivés* (voir page 46),
- *prix des denrées à la production,*
- *densité de semis à l'hectare,*
- *changement de systèmes de culture.*

Production animale

L'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Éleveurs faisant état d'un accroissement de leur troupeau* permet de mesurer l'efficacité des activités relatives au secteur de l'élevage.

> ***Éleveurs faisant état d'un accroissement de leur troupeau.*** Nombre d'éleveurs dont le troupeau a augmenté grâce aux activités du projet. Ce résultat doit se mesurer en tenant compte de l'importance relative des espèces animales. Élever une vache ou un poulet supplémentaire sera très différent en termes de moyens d'existence d'un ménage. Les approches susceptibles d'être utilisées pour conduire une évaluation judicieuse sont les suivantes: i) identifier l'animal (ex: une vache) qui permettra au groupe ciblé d'améliorer le plus leurs moyens d'existence et mesurer l'augmentation/la diminution de la taille du troupeau constitué uniquement de ce type d'animal, ii) convertir tous les animaux en «unités animales» en se servant des échelles de conversion que l'on peut obtenir auprès d'instituts de recherche et de statistiques.

On peut également utiliser les indicateurs suivants pour évaluer l'efficacité des activités de développement de l'élevage:

- *incidence des maladies animales dans le troupeau,*
- *taux de mortalité ou d'avortement,*
- *producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production ou de leurs rendements (SYGRI),*
- *durée de la période de lactation,*
- *prix à la ferme des produits d'origine animale (lait, viande).*

Production halieutique

Lorsque les activités d'un projet portent sur des aspects liés au développement halieutique, on peut utiliser les indicateurs suivants pour mesurer l'efficacité d'un projet:

- *nombre de pêcheurs adoptant des pratiques et techniques recommandées* (SYGRI),
- *nombre de nouvelles espèces halieutiques introduites,*
- *nombre de pêcheurs faisant état d'une augmentation du taux de prise.*

Exemple

Cet exemple porte sur un projet de formation dans deux domaines: la production agricole et la santé animale. L'efficacité de chacune des activités fait l'objet d'une évaluation distincte. Au cours de la quatrième année d'exécution du projet, l'efficacité des actions de formation en matière de production agricole est **satisfaisante (5)**: 800 producteurs agricoles ont fait état d'une hausse de leurs rendements, ce qui est très proche de l'objectif convenu à la préévaluation (1 000). Durant la même année, 60% des terres ont été consacrées aux cultures de rapport.

Les programmes de vaccination mis en œuvre dans le cadre du projet ont contribué à accroître la période moyenne de lactation et à diminuer les taux d'avortement, et le nombre d'éleveurs ayant signalé une augmentation de la productivité a augmenté L'efficacité des activités portant sur la santé animale est **plutôt satisfaisante (4)**.

valuation du résultat de deuxième niveau			Deuxième année	Troisième année	Quatrième année
fficacité: amélioration de la production agricole et animale					
Formation en production agricole			4	4	5
Santé animale			-	3	4
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Deuxième année	Troisième année	Quatrièm année
SYGRI – Producteurs agricoles faisant état d'une hausse de rendement	-	1 000	500	800	800
Pourcentage de la superficie ensemencée en cultures de rapport	30%	80%	-	40%	60%
Taux moyen d'avortement	8%	1%	-	5%	3,5%
Lactation moyenne (nombre total de litres par an)	2 500	4 000	-	s.o.	3 000
Nombre de producteurs agricoles faisant état d'une hausse de production/rendement		500	-	150	200

2.2.3	**Durabilité probable des groupes de production en culture/élevage créés/ consolidés**
Définition	Évaluation de la durabilité probable des groupes de gestion des ressources naturelles créés ou consolidés par le projet (indiqués en 1.2.8) après le retrait du soutien financier, technique ou institutionnel fourni par celui-ci
Conseils Opérationnels	Voir le **sixième conseil**
Exemple	Voir 2.1.1

SERVICES FINANCIERS RURAUX

2.3.1 Durabilité probable des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés

Définition Évaluation de la mesure dans laquelle les groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés par le projet (indiqués en 1.3.1) seront probablement opérationnels ou fonctionnels une fois le projet achevé.

Conseils opérationnels Voir le **sixième conseil.**

Exemple Voir 2.1.1

2.3.2 Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers

Définition Évaluation du degré de contribution du projet à l'amélioration de l'accès des ruraux pauvres, hommes et femmes, aux institutions financières.

Conseils opérationnels L'amélioration de l'accès des pauvres aux institutions financières se mesure par l'augmentation du pourcentage ou du nombre de prêts consentis aux petits producteurs, aux ménages dirigés par une femme ou à des segments particuliers de la population (peuples autochtones, minorités ethniques) qui sont démunis de ressources.

La répartition des succursales de banques dans la zone d'un projet peut indiquer une hausse du nombre de personnes servies. L'ouverture de nouvelles succursales dans la zone d'un projet ou la fourniture de prestations de services bancaires mobiles peut prouver que les institutions financières sont mieux disposées à octroyer des prêts aux ruraux pauvres, hommes et femmes.

Les autres facteurs dont il convient de tenir compte se rapportent au développement des produits financiers répondant aux besoins des ruraux pauvres (hommes et femmes), au renforcement des capacités du personnel, à une gouvernance et à une gestion institutionnelles judicieuses ainsi qu'à l'élaboration de procédures claires régissant l'accès aux services d'épargne et de crédit. Assurer la durabilité des groupes d'épargne et de crédit (2.3.3) est également une condition importante pour garantir l'accès des services financiers aux ruraux pauvres.

Un indicateur supplétif fréquemment utilisé pour mesurer le taux de pauvreté des clients des institutions de prêt ou d'épargne est le «solde impayé moyen». Pour cela, on divise le montant brut des prêts (ou de l'épargne) restant dû par le nombre total de clients ou de comptes actifs. Les clients les plus nantis sont généralement peu intéressés par les petits prêts; un solde impayé moyen d'un faible montant peut donc indiquer que les clients sont «plus démunis». La corrélation entre le solde des prêts et la pauvreté manque toutefois de précision et nécessite une analyse plus approfondie du groupe de clients (quelques clients ayant un solde débiteur important peuvent faire augmenter la moyenne, par exemple.) Le solde impayé moyen ne renseigne ni sur l'accès aux services financiers (ou le nombre de clients servis), ni sur la durée d'épargne ou d'emprunt des clients.

Exemple Trois ans après le démarrage du projet, les institutions financières participantes ont ouvert cinq nouvelles succursales dans les zones rurales, portant leur total à 30. Le solde impayé moyen est relativement faible par rapport à l'économie locale, mais le nombre de prêts consentis aux populations autochtones (groupe ciblé par le projet) est inférieur à l'objectif. Même si l'on peut déduire d'après le nombre de nouvelles succursales et le solde impayé moyen des prêts que l'accès des pauvres aux services financiers est satisfaisant, l'indicateur du nombre de prêts octroyés (500) est décevant. L'évaluation de l'efficacité du projet par rapport à l'objectif d'amélioration de l'accès des populations autochtones aux services financiers est **plutôt insuffisante (3)**.

Évaluation du résultat de deuxième niveau			Troisième année
Efficacité: amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers			3
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Troisième année
Nombre de succursales ouvertes en zones rurales	25		30
Solde impayé moyen (monnaie nationale)			100
Nombre de prêts consentis aux populations autochtones		3 000	500

2.3.3 Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières

Définition

Évaluation du degré de contribution du projet à l'amélioration de la viabilité financière et de la performance globale des institutions financières participantes.

Conseils opérationnels

Afin d'évaluer si la viabilité financière ou de la performance des institutions financières participantes s'est améliorée, les indicateurs SYGRI de deuxième niveau suivants doivent faire l'objet d'un suivi et être fournis pour justifier de la note d'évaluation donnée:

Portefeuille à risque. Le ratio du portefeuille à risque (PAR) est la mesure la plus largement acceptée pour évaluer la qualité d'un portefeuille. Il s'agit de la proportion du portefeuille accusant un arriéré d'un certain nombre de jours (30 en général) qui risque donc de ne pas être remboursée. Le portefeuille à risque se calcule en divisant le solde dû de tous les prêts accusant des arriérés de plus de 30 jours par le portefeuille brut à une date donnée. En général, les institutions doivent maintenir le ratio du portefeuille à risque de plus de 30 jours en deçà de 5%. Un ratio supérieur à 10% est très préoccupant (Microrate, 2003).

Autosuffisance opérationnelle. Pour calculer cet élément, on divise le total des produits financiers par la somme du total des charges financières, des coûts d'exploitation et des provisions pour pertes sur prêts. Plus le pourcentage est élevé, plus l'institution est viable.

Emprunteurs actifs/effectifs du personnel. Pour mesurer la productivité d'une institution, on divise le nombre total d'emprunteurs actifs par le nombre total des effectifs du personnel. Le nombre total des effectifs du personnel correspond au nombre de personnes employées à plein temps par l'institution, y compris le personnel contractuel (consultants, par exemple) à condition qu'ils soient employés à plein temps. Si le nombre d'employés à mi-temps est important, il faut ajuster leur nombre afin de le faire correspondre à celui des employés à plein temps. Par exemple, deux employés à mi-temps équivalent à un employé à plein temps. Plus le pourcentage est élevé, plus l'institution est productive.

Ratio des charges d'exploitation. Le ratio des charges d'exploitation est l'indicateur le plus fréquemment utilisé pour mesurer l'efficacité des institutions de microfinancement. Ce ratio compare le coût institutionnel de l'octroi de prêts avec le portefeuille total des prêts. Plus le ratio est faible, plus l'institution est efficace. Le ratio se calcule en divisant les charges d'exploitation par le portefeuille de prêt global moyen sur la période considérée. Les intérêts et les charges ainsi que les dépenses extraordinaires ne sont généralement pas inclus (Microrate, 2003).

Les rapports des institutions financières participant au programme constituent la principale source d'information pour documenter ces indicateurs. Les indicateurs doivent faire l'objet d'un suivi régulier. Dans le cas où plus d'une institution financière participe au projet, l'évaluation doit tenir compte de l'importance relative des institutions offrant des prestations au groupe ciblé par le projet.

Exemple

Ce projet travaille en collaboration avec deux institutions de microfinancement (IMF A et B). L'IMF A présente un portefeuille à risque supérieur à 30 jours important, mais cette part reste inférieure à la moyenne de l'industrie nationale et a diminué depuis la mise en œuvre du projet. Le taux de productivité du personnel, qui est passé de 150 à 450, est très élevé.

En ce qui concerne l'IMF B, le portefeuille à risque a diminué et la productivité du personnel a légèrement augmenté. Dans l'ensemble, les IMF ont amélioré leurs résultats et leur viabilité financière, mais la marge d'amélioration reste importante; l'efficacité est **plutôt satisfaisante (4).**

Évaluation du résultat de deuxième niveau				Troisième année
Durabilité: amélioration de la performance des institutions financières				4
Indicateurs de soutien		Données de référence	Objectif	Troisième année
IMF A	Portefeuille à risque > 30 jours	10%	5%	8%
	Emprunteurs actifs/ effectifs du personnel	150	500	450
IMF B	Portefeuille à risque > 30 jours	10%	5%	6,5%
	Emprunteurs actifs/effectifs du personnel	250	500	300

MARCHES

2.4.1	Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché

Définition

Évaluation du degré de contribution du projet à l'amélioration de l'accès des producteurs ruraux au marché.

Conseils opérationnels

Les indicateurs permettant de mesurer les changements induits au niveau de l'accès des producteurs au marché doivent être choisis en fonction du type de soutien fourni par le projet. Par exemple, il est probable que la construction de routes se répercute immédiatement sur le temps et les coûts de transport et que la formation en matière de technologies post-production se traduise par une augmentation de la valeur de la production, etc. Les indicateurs qu'il est possible d'utiliser pour procéder à cette évaluation sont les suivants:

- *nombre de producteurs agricoles faisant état d'une diminution du temps de transport pour se rendre au marché et en revenir,*
- *volume/valeur des produits commercialisés par les bénéficiaires,*
- *quantité de produits disponibles sur le marché,*
- *nombre de producteurs agricoles enregistrant une réduction des pertes de stockage,*
- *nombre de producteurs agricoles ayant conclu un contrat avec des acheteurs.*

Le degré de contribution du projet à l'amélioration de l'accès des producteurs agricoles aux marchés d'intrants se mesure à l'aide de l'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Nombre de producteurs agricoles/pêcheurs utilisant des intrants achetés*.

Nombre de /producteurs agricoles/pêcheurs utilisant des intrants achetés. Nombre de pêcheurs et de producteurs agricoles utilisant des intrants (engrais chimiques, pesticides, etc.) achetés sur le marché et non produits à la ferme. Lorsque les intrants sont achetés collectivement (par un groupe ou une association, par exemple), il faut tenir compte du nombre total des membres du groupe afin d'estimer le nombre total de producteurs agricoles/pêcheurs utilisant des intrants achetés.

On peut organiser des groupes de réflexion ou utiliser d'autres méthodes participatives pour connaître le point de vue des producteurs agricoles sur l'accès au marché, en particulier lorsque l'on traite de facteurs non quantifiables (perception du pouvoir de négociation face aux commerçants, par exemple). On peut également se servir de méthodes de classement hiérarchique pour identifier tout changement dans les facteurs influant sur l'accès au marché.

Les indicateurs de performance peuvent faire l'objet d'un suivi périodique afin d'évaluer les changements au fil du temps. Pour cela, il faut disposer de données de référence sur les indicateurs clés de performance (volume de denrées vendu sur le marché, par exemple). Les changements ultérieurs peuvent être comparés aux données de référence afin d'évaluer l'efficacité. On peut également prendre la situation actuelle comme point de départ et demander aux bénéficiaires de décrire la situation avant la mise en œuvre du projet.

Lorsque les résultats attendus sont quantifiés dans le cadre logique ou d'autres documents de projet, l'évaluation se fonde sur la comparaison des réalisations par rapport aux objectifs fixés. Le cadre logique peut ainsi préciser le nombre de contrats commerciaux que l'on souhaiterait voir établis entre les producteurs agricoles et les sociétés agro-alimentaires.

Exemple

Ce projet vise à améliorer l'accès au marché de 150 producteurs agricoles en renforçant leurs relations avec une société agro-alimentaire. Le nombre de producteurs agricoles ayant conclu un contrat est inférieur à l'objectif prévu. Les activités du projet se répercutent toutefois sur le nombre de producteurs agricoles enregistrant une augmentation du volume des denrées commercialisées. L'efficacité du projet est **plutôt satisfaisante (4)**.

Évaluation du résultat de deuxième niveau			Troisième année
Efficacité: producteurs agricoles bénéficiant d'un plus large accès au marché			4
Indicateurs de soutien	Données de référence	Objectif	Troisième année
Efficacité: producteurs agricoles bénéficiant d'un plus large accès au marché	25	150	30
Nombre de producteurs agricoles ayant conclu des contrats de vente avec des acheteurs		150	100

2.4.2	Durabilité probable des routes construites/remises en état
Définition	Évaluation de la durabilité probable des avantages tirés de la construction/remise en état des routes après le retrait de l'assistance financière, technique, institutionnelle ou d'autre nature fourni par le projet.
Conseils opérationnels	Voir 2.4.3 et le **cinquième conseil**.
Exemple	Voir 2.4.3

2.4.3	Durabilité probable des installations de transformation, de commercialisation ou de stockage
Définition	Évaluation de la durabilité probable des infrastructures de transformation, de commercialisation ou de stockage après le retrait du soutien financier, technique, institutionnel ou d'autre nature fourni par le projet. Chaque type d'installation doit faire l'objet d'une évaluation distincte.
Conseils opérationnels	Afin d'évaluer la durabilité des installations aménagées/remises en état par le projet, il faut tenir compte à la fois de facteurs techniques (liés, par exemple, à la qualité de la conception ou des matériaux de construction) et de facteurs plus vastes relatifs à la capacité de gestion des bénéficiaires et d'autres acteurs chargés de la gestion de l'infrastructure, au degré de soutien des institutions locales, etc. Les questions de performance figurant dans le **cinquième conseil** peuvent être utiles à l'analyse de la durabilité de l'infrastructure et des installations. On peut utiliser l'indicateur SYGRI de deuxième niveau - *Nombre d'installations de commercialisation, de stockage ou de transformation fonctionnelles/opérationnelles* – pour procéder à l'évaluation[9]. Dans le meilleur des cas, toutes les installations consolidées par le projet devraient être viables en fin de projet, ce qui se produit toutefois rarement. Un nombre important d'infrastructures opérationnelles associé à la présence des principaux facteurs de soutien indique une forte durabilité probable, ce qui devrait concourir à l'attribution d'une note plus élevée. ***Nombre d'installations de commercialisation, de stockage ou de transformation opérationnelles.*** Nombre d'installation de commercialisation, de stockage ou de transformation aménagées/remises en état par le projet opérationnelles trois ans après le retrait du soutien technique, financier ou institutionnel fourni par le projet. Pour documenter cet indicateur, il faut juger de la capacité opérationnelle d'une installation de commercialisation, de transformation ou de stockage donnée.
Exemple	Durant la cinquième année d'exécution du projet, 4 des 10 installations de stockage aménagées sont opérationnelles. Les bénéficiaires et les acteurs locaux ont souligné que les autorités se sont peu engagées à assurer le financement nécessaire au bon fonctionnement de ces installations. Trois d'entre elles seulement ont des chances de perdurer. La durabilité probable des installations de stockage est **faible (2)**. Six des 10 installations de commercialisation remises en état par le projet sont actuellement opérationnelles. L'intérêt des bénéficiaires est très élevé et les institutions chargées de l'entretien disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour mener à bien leur tâche. Quatre installations ne sont pas jugées opérationnelles. L'évaluation globale de la durabilité est **moyenne (4)**.

Évaluation du résultat de deuxième niveau	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Durabilité probable des installations de stockage	5	4	2
Durabilité probable des installations de commercialisation	-	3	4

Indicateurs de soutien	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – Nombre d'installations de stockage en service	10	9	8	4
Durabilité probable des installations de stockage	10	9	6	3
SYGRI – Nombre d'installations de commercialisation en service	10	-	5	6
Durabilité probable des installations de commercialisation	10	-	5	6

[9] Le nombre d'infrastructures en service doit être inférieur ou égal au nombre d'infrastructures aménagées/remises en état dans le cadre du projet. Voir 1.4.3.

2.4.4	Durabilité probable des groupes de commercialisation créés/consolidés
Définition	Évaluation du degré de durabilité probable des groupes de commercialisation créés ou consolidés par le projet (indiqués à **1.4.4**) une fois le soutien de celui-ci terminé.
Conseils opérationnels	Voir le **sixième conseil**.
Exemple	Voir 2.1.1

CREATION D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS EN MILIEU RURAL

2.5.1 Efficacité: création de possibilités d'emploi

Définition

Évaluation du degré de contribution du projet à la création de nouvelles possibilités d'emploi dans les entreprises bénéficiant d'une assistance financière ou non financière.

Conseils opérationnels

L'évaluation se fonde sur l'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Nouveaux emplois créés par de petites et moyennes entreprises*.

Nombre d'emplois créés par de petites et moyennes entreprises. Nombre de nouveaux emplois (permanents ou saisonniers) créés par de petites et moyennes entreprises bénéficiant de l'assistance financière ou non financière du projet. Afin de documenter cet indicateur, le nombre de personnes employées dans les entreprises appuyées par le projet doit faire l'objet d'un suivi régulier. Des données de référence permettront de déterminer le nombre des personnes employées par les entreprises avant l'exécution du projet. Les données recueillies ultérieurement serviront à rendre compte des changements éventuels. On peut également utiliser une approche rétroactive, c'est à dire recueillir des données après le démarrage du projet (deux ans après l'octroi d'un prêt, par exemple). On peut interroger le personnel des entreprises participant au projet pour obtenir des informations sur les changements induits au niveau de l'entreprise, y compris au niveau du nombre d'employés.

Lorsque le nombre d'emplois qu'il est prévu de créer moyennant le soutien du projet est déterminé dans le cadre logique ou d'autres documents du projet, l'évaluation se fonde sur la comparaison des réalisations par rapport à l'objectif. Les données sur le nombre d'emplois doivent être ventilées par sexe. On peut également tenir compte d'autres caractéristiques (différence entre emplois permanents et saisonniers, par exemple).

Exemple

Trois ans après le démarrage du projet, un total de 400 nouveaux emplois, principalement destinés aux femmes, ont été créés dans les entreprises bénéficiant du soutien du projet, ce qui correspond à l'objectif fixé dans le cadre logique. L'efficacité du projet au niveau de la création de possibilités d'emplois est **satisfaisante (5).**

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Efficacité: création de nouvelles possibilités d'emplois		5		
Indicateurs de soutien	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – Nombre de nouveaux emplois créés - pour les hommes	1 000	100		
SYGRI – Nombre de nouveaux emplois créés - pour les femmes	1 500	300		

2.5.2 Durabilité probable des entreprises

Définition

Évaluation du degré de contribution du projet à la création d'entreprises rurales durables moyennant la fourniture d'un soutien financier (1.5.5) ou non financier (1.5.4) aux entreprises, ou le renforcement des capacités des entrepreneurs (1.5.3) et du personnel technique (1.5.2). Cet indicateur tient également compte de la remise en état de l'infrastructure.

Conseils opérationnels

Une entreprise est durable lorsqu'elle est financièrement viable, c'est-à-dire qu'elle est capable de générer des profits et de rémunérer convenablement le personnel, les entrepreneurs, les actionnaires, etc.

La durabilité d'une entreprise peut être évaluée en examinant sa rentabilité et ses facteurs de production. L'indicateur relatif à la rentabilité s'intéresse aux changements induits dans la capacité de l'entreprise à générer un profit. Les indicateurs les plus fréquemment utilisés sont les suivants: rendement sur actif, bénéfices bruts et rendement sur avoirs. Les indicateurs ayant trait à la production comprennent: la valeur de la production, le nombre de lignes de produits, le pourcentage de la capacité d'utilisation de l'usine, etc. Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi régulier afin d'évaluer l'évolution de la performance de l'entreprise. On peut également adopter une approche rétroactive. Dans ce cas, on prend la situation actuelle comme point de départ et on utilise les indicateurs pour identifier les changements résultant du soutien du projet.

Les rapports officiels des entreprises, les bilans financiers, les rapports annuels, les comptes de pertes et profits fournissent les données nécessaires à cette évaluation. Le nombre d'entreprises fonctionnant de manière durable trois ans après le retrait du soutien financier ou non financier fourni par le projet est évalué à l'aide de l'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Nombre d'entreprises en activité au bout de trois ans*.

Nombre d'entreprises en activité après trois ans. Nombre d'entreprises consolidées par le projet en activité trois ans après la fin du projet. On constatera généralement que ces entreprises se caractérisent par une croissance et un développement durables. On peut également visiter les entreprises concernées. Cet indicateur ne s'applique qu'aux entreprises qui sont toujours en activité trois ans après le retrait du soutien fourni par le projet.

Exemple

Durant la cinquième année du projet, plus de la moitié des entreprises consolidées sont opérationnelles, soit 60 sur 90. Compte tenu du taux national de faillite des nouvelles entreprises, qui s'élève à 40%, l'efficacité des activités du projet visant à la création d'entreprises est **satisfaisante (5)**.

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Cinquième année	Sixième année	Septième année
Durabilité probable des entreprises		5		
Indicateurs de soutien	Objectif	Cinquième année	Sixième année	Septième année
SYGRI – Nombre d'entreprises en activité après trois ans	90	60		

ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

2.6.1	Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres

Définition

Évaluation du degré de contribution du projet à l'élaboration de politiques en faveur des pauvres et à l'amélioration des services fournis par les institutions aux ruraux pauvres, hommes et femmes.

Conseils opérationnels

Dans certains cas, les incidences des activités d'un projet peuvent être évaluées à l'aide d'indicateurs quantitatifs. Une diminution du nombre de jours nécessaires pour obtenir l'approbation de licences commerciales peut, par exemple, être considérée comme l'indication d'une meilleure réponse de la part des institutions aux besoins de la population rurale. Il est parfois nécessaire de procéder à des évaluations qualitatives et à des études approfondies pour évaluer les changements induits au niveau de la capacité de réponse, de la sensibilisation et de la participation des institutions à l'égard des besoins des ruraux pauvres. Si nécessaire, des groupes de réflexion peuvent être organisés avec divers groupes de personnes (femmes, jeunes, minorités ethniques et entrepreneurs) afin d'évaluer les modifications qu'ils perçoivent au niveau des institutions ou des politiques.

L'impact d'un projet sur les politiques se mesure à l'aide des indicateurs SYGRI de deuxième niveau *Nombre de politiques favorables promulguées* et *Nombre de législations ou réglementations en faveur des pauvres mises en œuvre aux niveaux local ou central*.

Nombre de législations ou de réglementations en faveur des pauvres mises en œuvre aux niveaux local ou central. Cet indicateur permet d'évaluer la mesure dans laquelle les activités d'un projet ont incité à la mise en œuvre de réglementations ou de législations en faveur des ruraux pauvres à l'échelle locale ou nationale. Pour cela, il faut évaluer dans quelle mesure une législation ou une réglementation peut être considérée comme *favorable aux pauvres*. Le FIDA peut exercer une influence dans les domaines suivants: les droits d'utilisation et de location des terres, les titres fonciers, les lois sur le crédit, la réglementation des taux d'intérêt, la réglementation des marchés, les lois sur les coopératives, la législation relative aux associations d'utilisateurs, etc. Cet indicateur porte sur le nombre de lois ou de réglementations mises en œuvre grâce à l'influence du projet à l'échelle locale ou nationale. Une réglementation ou une législation sont considérées mises en œuvre lorsqu'elles ont été approuvées (par le parlement ou des conseils, etc.) et que des conditions ont été réunies pour garantir leur application.

Lorsque l'objectif d'un projet est de promouvoir des changements dans les dispositions régissant les régimes fonciers, on se servira de l'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Nombre de ménages disposant d'un droit de jouissance garanti sur les ressources naturelles*.

Nombre de ménages disposant d'un droit de jouissance garanti sur les ressources naturelles. Nombre de ménages bénéficiant de changements intervenant au niveau des droits d'utilisation des terres, des procédures régissant l'enregistrement foncier, de l'accès aux ressources naturelles, de leur propriété et du contrôle exercé sur celles-ci. La promotion de ces changements peut se faire par le biais d'un dialogue politique sur les réformes foncières, de la répartition des terres, des procédures de négociation établies dans les villages et communautés. Afin d'évaluer dans quelle mesure un ménage dispose d'un droit de jouissance garanti sur les ressources naturelles, il faut tenir compte de la durée de la tenure, des options prévues par les titres et les droits d'utilisation des terres (possibilité d'investir sur les terres, par exemple), etc. Il faut également prendre en considération la perception de la sécurité des ménages résultant d'un accord informel avec les autorités, de dispositions convenues avec les chefs/responsables des villages, etc.

Exemple

Cette année, les responsables du projet ont invité les représentants des pauvres à participer à 20 réunions sur les politiques, contre cinq l'année précédente. Aucun changement n'a été toutefois constaté au niveau de la promulgation de politiques en faveur des pauvres. Pendant la quatrième année d'exécution, l'efficacité du projet en terme d'influence sur les politiques et les institutions est **plutôt insuffisante (3).**

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres		3	3	
Indicateurs de soutien	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – Nombre de politiques en faveur des pauvres mises en œuvre	2	-	-	
Nombre de réunions consacrées aux politiques	-	5	20	
Politiques de développement intégrant des concepts en faveur des pauvres	2	-	-	

2.6.2	Efficacité: développement communautaire
Définition	Évaluation du degré de contribution du projet au développement socio-économique des villages et communautés rurales.
Conseils opérationnels	Lorsqu'un projet appuie l'élaboration de plans d'action villageois/communautaires, la mise en œuvre des activités indiquées dans ces plans peut être considérée comme une contribution du projet au développement communautaire. L'indicateur SYGRI de deuxième niveau *Nombre de plans d'action communautaires faisant partie des programmes d'administration locaux* sera utilisé. ***Nombre de plans de développement communautaire faisant partie des programmes d'administration locaux***. Nombre de plans d'action villageois/communautaires élaborés avec l'appui du projet qui ont été intégrés dans les programmes d'administration locaux pour financement. Cet indicateur s'appuie au départ sur la liste des plans d'action villageois/communautaires formulés avec le soutien du projet (1.6.7). Sur le nombre total de ces plans, il ne faut tenir compte que de ceux faisant officiellement partie des programmes d'administration locaux. Le nombre de plans d'action villageois/communautaires inclus dans les programmes d'administration locaux doit être inférieur ou égal au nombre total de plans d'action villageois/communautaires formulés avec l'appui du projet. Nombre de travailleurs/volontaires communautaires opérant après 3 ans. C'est le nombre de travailleurs de village communautaire/volontaires formés avec l'appui du projet qui sont encore actifs après 3 ans. Il pourrait s'agir de volontaires/travailleurs engagés dans des activités liées à la santé, l'assainissement, la nutrition, le bétail, les cultures, l'alphabétisation et autres activités de gestion communautaire Un taux élevé de décaissement du fonds de développement (1.6.8) peut être un bon indicateur supplétif pour mesurer l'impact d'un projet sur le développement communautaire. Ce taux doit être enrichi par des informations sur le type d'activités financées, les catégories de la population bénéficiaires, etc. La durabilité à long terme des groupes communautaires créés/consolidés par le projet (2.6.3) peut également être considérée comme une condition à l'appui du développement communautaire. On peut également évaluer l'incidence d'un projet sur le développement communautaire en examinant les changements induits dans une communauté sur les plans suivants: • *capacité de gérer les ressources naturelles et le fonds de développement,* • *disponibilité de services de santé et d'éducation dans la communauté,* • *capacité de gérer les achats et les passations de marché.* Les changements mentionnés ci-dessus peuvent être analysés dans le cadre d'une recherche plus complexe dans l'objectif de mesurer les modifications intervenant dans les capacités et l'autonomisation d'une communauté. On peut se référer à «l'indice de capacité des communautés» développé par l'IFPRI qui est appliqué aux projets exécutés par le FIDA au Soudan et en Tunisie.[10]
Exemple	Voir l'exemple 2 de l'Encadré 5.

2.6.3	Durabilité probable des groupes communautaires créés/consolidés
Définition	Évaluation du degré de fonctionnement effectif des groupes communautaires créés/consolidés par le projet après le retrait du soutien financier, technique ou institutionnel fourni par celui-ci.
Conseils opérationnels	Voir le **sixième conseil**.
Exemple	Voir 2.1.1

[10] Voir http://www.ifad.org/events/nrp/case/ifpri.pdf

2.6.4	**Durabilité probable des organisations faîtières créées/consolidées**

Définition

Évaluation du degré de fonctionnement opérationnel des organisations faîtières créées/ renforcées par le projet (comme indiqué en 1.6.9) après le retrait du soutien financier, technique ou institutionnel fourni par celui-ci.

Conseils opérationnels

Il est important de garantir la durabilité des organisations faîtières pour représenter et promouvoir à long terme les intérêts promus par les organisations membres. Divers facteurs peuvent agir sur la viabilité d'une organisation faîtière une fois l'assistance du projet terminée, parmi lesquels: le consensus et l'intérêt des groupes et des membres, l'engagement des autorités et des institutions pour soutenir les activités de l'organisation faîtière, l'autosuffisance opérationnelle et financière de l'organisation faîtière. Certaines des questions de performance indiquées dans le **sixième conseil** peuvent être appliquées aux organisations faîtières.

Exemple

Durant la quatrième année d'exécution du projet, aucune réunion n'a été organisée par l'organisation faîtière. Les autorités locales et les acteurs concernés ont montré peu d'intérêt envers le soutien de ses activités. La durabilité probable de l'organisation est **très faible (1).**

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Troisième année	Quatrième année
Durabilité probable des organisations faîtières créées/renforcées		1	
Indicateurs de soutien	Objectif	Troisième année	Quatrième année
Nombre de réunions organisées	-	0	
Nombre de réunions consacrées aux politiques auxquelles ont participé des responsables des organisations faîtières	-	0	

INFRASTRUCTURE SOCIALE

2.7.1	Efficacité de l'infrastructure sociale [par type]

Définition

Évaluation du degré de réalisation des résultats escomptés pour les activités d'aménagement/remise en état de l'infrastructure sociale. Chaque type d'infrastructure doit faire l'objet d'une évaluation distincte.

Conseils opérationnels

L'efficacité de l'infrastructure sociale doit être évaluée en fonction des objectifs propres à chaque activité. Faciliter l'accès de la population rurale aux infrastructures construites/remises en état est un objectif d'ordre général.

L'objectif général de la remise en état d'une école est d'offrir aux jeunes de plus amples possibilités éducatives. Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif se mesurent à l'aide des indicateurs suivants:

- *nombre d'enfants bénéficiant de meilleures conditions d'apprentissage,*
- *nombre de ménages bénéficiant d'écoles plus proches,*
- *taux d'abandon d'étude dans les écoles remises en état,*
- *nombre d'enfants des villages allant régulièrement à l'école.*
- *Nombre de ménages desservis par les écoles*

De même, l'objectif général d'une activité de construction/remise en état d'un centre de soins est de donner aux villageois un meilleur accès aux services médicaux. L'efficacité d'un projet se mesure par:

- *le nombre de ménages bénéficiant d'un accès plus proche à un dispensaire,*
- *le nombre de services médicaux fournis par le centre remis en état,*
- *le nombre de ménages desservis par les centres de santé participant aux campagnes de prévention des maladies organisées par le centre de soins.*

L'objectif général de l'installation/remise en état des réseaux d'eau potable est de fournir un plus grand volume d'eau de boisson aux villageois. Le degré de réalisation de cet objectif est évalué à l'aide des indicateurs suivants:

- *nombre de ménages desservis par les réseaux d'eau potable installés/remis en état,*
- *nombre de ménages subissant des coupures d'eau (eau potable non disponible), nombre de jours par période calendaire.*

L'objectif global de la construction/réhabilitation d'autres systèmes d'infrastructures sociales peut être mesuré dans la mesure où les ménages sont desservis par ces systèmes d'infrastructure. L'efficacité du projet peut être mesuré en tenant compte:

- *Nombre de ménages desservis par d'autres infrastructures sociales*
- *Nombre de ménages ayant accès à un assainissement amélioré*

Nombre de ménages alimentés en eau par un puits. Nombre de ménages utilisant un puits creusé/remis en état par le projet. Afin de calculer cet indicateur, une définition opérationnelle des «ménages alimentés en eau par un puits» doit être adoptée. Une méthode consiste à prendre en compte les ménages vivant à proximité d'un puits (tous les habitants du village dont le puits a été creusé/remis en état, par exemple). Ces données peuvent être obtenues en consultant les statistiques sur le village concerné, puis validées par des entretiens avec les habitants.

Exemple

Au cours de la troisième année d'exécution projet, 1 000 ménages ont été alimentés par les réseaux d'eau potable remis en état. Ce chiffre est nettement en deçà des 5 000 ménages visés dans le cadre logique du projet. Les ménages bénéficiaires ont également signalé des fuites importantes dues aux travaux. L'efficacité du projet est **insuffisante (2).**

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Troisième année
Efficacité de l'infrastructure sociale – *Réseaux d'eau potable*		2
Indicateurs de soutien	Objectif	Troisième année
Nombre de ménages ayant un plus large accès à l'eau potable	5 000	1 500

2.7.2	**Durabilité probable de l'infrastructure sociale [par type]**

Définition

Évaluation de la durabilité probable de l'infrastructure sociale aménagée/remise en état (1.3.5, 1.3.6, 1.3.8 et 1.3.9) après le retrait du soutien financier, technique, institutionnel ou d'autre nature fourni par le projet. Chaque type d'infrastructure doit faire l'objet d'une évaluation distincte.

Conseils opérationnels

Comme dans le cas de l'infrastructure de production (2.1.3) et de commercialisation (2.4.3), la durabilité est conditionnée par des facteurs techniques, institutionnels, financiers et sociaux. Les questions de performance citées dans le **cinquième conseil** peuvent aider à évaluer la durabilité probable d'une infrastructure.

S'agissant des écoles, les facteurs de soutien concernent non seulement l'entretien des bâtiments et la qualité des matériaux de construction, mais aussi la disponibilité d'enseignants et de matériel pédagogique. Pour évaluer la durabilité des centres de soins, il faut tenir compte de la disponibilité de personnel médical, de médicaments et de matériel. En ce qui concerne les réseaux d'eau potable, les capacités de gestion et la viabilité financière des institutions chargées de la gestion de l'eau doivent être prises en considération.

L'évaluation repose sur les indicateurs SYGRI de deuxième niveau *Nombre d'infrastructures sociales, d'écoles, de centres de soins en activité après trois ans* et *Nombre de projets communautaires mis en œuvre*. Dans le meilleur des cas, toute l'infrastructure consolidée devrait être viable en fin de projet; cela se produit toutefois rarement. Un nombre élevé d'infrastructures opérationnelles et la présence des principaux indicateurs de soutien peuvent être considérés comme l'indication d'une forte durabilité probable à long terme.

Exemple

Sur les 10 écoles construites par le projet, six seulement disposent d'enseignants et de matériel pédagogique; ces écoles sont donc considérées opérationnelles. Pendant la cinquième année d'exécution du projet, la durabilité probable à long terme des écoles construites/remises en état est **assez faible (3)**.

Évaluation du résultat de deuxième niveau		Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Durabilité probable de l'infrastructure sociale - *Écoles*		5	4	3
Indicateurs de soutien	Objectif	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
SYGRI – Nombre d'écoles en activité après trois ans	10	9	8	6

2.7.3	**Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure sociale formée/renforcée**

Définition

Évaluation de la durabilité probable des groupes de gestion des infrastructures sociales aménagée/remise en état par le projet (indiqués en 1.2.8) après le retrait du soutien financier, technique ou institutionnel fourni par celui-ci

Conseils Opérationnels

Voir le **sixième conseil**

Exemple

Voir 2.1.1

Conseils

Cinquième conseil Durabilité de l'infrastructure

Méthodes

L'accès des bénéficiaires aux avantages découlant des activités de construction/remise en état de l'infrastructure réalisées dans le cadre du projet peut être compromis par divers facteurs. La liste des facteurs indiqués dans le **Tableau 3** doit être utilisée pour évaluer la durabilité probable de l'infrastructure une fois le soutien du projet terminé. Ce tableau contient également une liste de questions relatives à la performance qui peut être enrichie en fonction des caractéristiques et du contexte dans lequel se déroule le projet. Il est important de tenir compte des liens existant entre les divers facteurs de soutien: des facteurs techniques (tels que l'entretien), par exemple, dépendent de la viabilité financière des groupes ou des organisations chargés de la gestion de l'infrastructure.

Tableau 3: Évaluation de la durabilité de l'infrastructure

Aspect	Facteur	Questions et données relatives à la performance
Financier		
Association d'utilisateurs	Capacité à collecter les droits d'utilisation	Des mécanismes sont-ils établis? Les membres règlent-ils régulièrement les droits d'utilisation? Un financement existe-t-il pour l'entretien?
Autorités nationales/ locales	Capacité de financement	Décalage entre les dépenses effectives et les dépenses inscrites au budget
	Volonté de financer	Priorités gouvernementales probables
Institutionnel		
Association d'utilisateurs	Durabilité	Fréquence de conflits; taux de désistement L'association continuera-t-elle à exister sans l'appui financier externe du projet?
	Capacité	Existe-t-il les compétences nécessaires pour gérer l'infrastructure? Les membres ont-ils une formation suffisante pour assurer l'entretien? Du matériel d'entretien et des capacités de gestion sont-ils mis à disposition?
Autorités nationales/ locales	Capacité	Les compétences nécessaires à la gestion et/ou à la supervision de l'infrastructure sont-elles disponibles?
	Existence	La gestion/supervision de l'infrastructure est-elle confiée à une unité spéciale? Perdurera-t-elle?
Technique		
Conception	Rigueur	Les structures ont-elles été correctement conçues? Y a-t-il des problèmes structuraux? Des matériaux de qualité ont-ils été utilisés pour la construction?
Fonctionnement et entretien	Capacité	Les personnes responsables du fonctionnement et de l'entretien ont-elles les compétences nécessaires?
Environnement		Les incidences environnementales compromettent-elles la durabilité des réalisations du projet? Le site est-il menacé par l'érosion?
Social		
Usage		L'infrastructure est-elle utilisée par des personnes?
Participation		Les bénéficiaires participent-ils à l'entretien et à la gestion?

Collecte de données

Diverses sources peuvent être utilisées pour réunir les données nécessaires à cette évaluation: les institutions ou les groupes gérant l'infrastructure peuvent fournir de précieuses informations sur les facteurs affectant la durabilité. Il est toutefois important de garder à l'esprit que ces institutions ou groupes peuvent avoir un intérêt direct à sous-estimer (ou à surestimer) les chiffres de performance, les menaces, les risques, etc. L'évaluation peut également se fonder sur des études d'ingénieurs, de spécialistes des institutions, etc.

Sixième conseil Durabilité des groupes

Méthodes

Afin d'évaluer la durabilité probable des groupes créés/consolidés par le projet après la fin du soutien fourni par celui-ci, un ensemble d'indicateurs doit être défini pour obtenir des informations sur leur performance et leur fonctionnement (ou sur un échantillon d'entre eux).

Les indicateurs peuvent porter sur les éléments suivants: nombre de réunions organisées, nombre de participants, nombre de personnes quittant le groupe, nombre de conflits pouvant être maîtrisés dans les groupes, autosuffisance financière.

Les indicateurs quantitatifs peuvent être enrichis par des critères qualitatifs relatifs aux questions de gestion, au soutien fourni par des institutions partenaires, etc. Les données de référence permettront d'obtenir des informations sur la situation des groupes avant qu'ils ne bénéficient du soutien du projet. Le suivi des groupes (assuré par le personnel du projet ou des prestataires de services sous contrat) doit permettre d'évaluer les changements éventuels et leur incidence sur la durabilité probable d'un groupe donné après le retrait du soutien du projet. Par exemple, dans un groupe déterminé, une diminution du nombre de réunions organisées peut être interprétée comme une indication du manque d'intérêt des membres pour les activités proposées. La deuxième approche ne nécessite pas un suivi régulier des indicateurs de performance. La durabilité des groupes peut être évaluée au cours d'activités participatives avec les membres des groupes ou acteurs intéressés.

Le Tableau 4 présente des dimensions et des questions ayant trait à la performance dont on peut tenir compte pour procéder à cette évaluation.

Tableau 4: Évaluation de la durabilité des groupes

Aspect	Facteur	Questions et données relatives à la performance
Interne	Soutien social	Nombre de membres n'ayant pas renouvelé leur adhésion Nombre de nouveaux membres Nombre de conflits dans les groupes Nombre de réunions organisées
	Financier	Autosuffisance financière Capacité à collecter les droits d'utilisation
Externe	Soutien d'autres institutions partenaires	Les institutions partenaires sont-elles disposées à soutenir les groupes (les banques sont-elles disposées à continuer de travailler avec les groupes d'épargne et de crédit, par exemple)?

Les groupes créés en tant que mécanismes de fourniture des services du projet (groupes chargés de la gestion du fonds de développement ou constitués pour établir un ordre de priorité des investissements, par exemple) seront généralement peu durables. Dans de nombreux cas, ces groupes devraient se dissoudre à la fin du projet. Dans de tels cas, les données à l'appui jointes au rapport du SYGRI doit clairement les indiquer.

Cinquième partie: Compte rendu des résultats SYGRI

Communication des résultats SYGRI de premier niveau

5.1. Les résultats de premier niveau sont communiqués tous les ans. Le premier rapport SYGRI doit être soumis à la fin de l'année calendaire d'exécution. Un fichier Excel a été préparé pour simplifier le compte rendu des résultats.

5.2. Les chiffres SYGRI sont présentés en deux parties, comme indiqué dans le Tableau 5.

5.3. La première partie concerne le résultat annuel escompté (indiqué dans le PTBA) pour un indicateur donné, sa valeur effective pour la période examinée et l'écart par rapport au résultat attendu.

- **Objectif du PTBA**. Réalisation escomptée du résultat de premier niveau durant la période considérée. Par exemple: le nombre de personnes devant bénéficier des actions de formation appuyées par le projet, le nombre de kilomètres de routes devant être entièrement construites/remises en état durant la période, etc. Le PTBA constitue la source essentielle d'informations pour cette valeur.

  Si aucun chiffre n'est précisé dans le PTBA, il faut indiquer s.o. dans la case. Si les activités sont mises en œuvre en fonction de la demande, il faut alors indiquer DD (*demand-driven*). [Il est toutefois déconseillé d'utiliser s.o. et DD.]

- **Réalisations**. Résultats effectivement obtenus durant la période considérée (première année, deuxième année): nombre de participants aux formations organisées durant la période examinée, nombre de kilomètres de routes entièrement construites/remises en état, etc.

  Lorsqu'un indicateur s'applique à un projet mais qu'aucun progrès n'a été enregistré pendant la période considérée, l'indicateur SYGRI doit indiquer «0» (zéro).

  Tous les indicateurs doivent être exprimés dans les unités de mesure spécifiées dans les tableaux auxquels ils correspondent (nombre, kilomètres, hectares, nombre d'hommes et de femmes, etc.)

- **Pourcentage du PTBA**. Ce pourcentage se calcule en divisant les résultats obtenus par les résultats prévus dans le PTBA.

5.4. La deuxième partie porte sur la valeur cumulative de chaque indicateur et la compare aux résultats escomptés (objectif) indiqués dans le cadre logique ou les documents d'évaluation.

- **Objectifs fixés lors de la préévaluation**. Réalisation escomptée d'une variable donnée durant toutes les années du projet (de la première année à l'année x). Ces objectifs devraient être tirés des documents d'évaluation du projet, des tableaux de coûts ou du cadre logique.

  Si aucun chiffre n'est indiqué dans le cadre logique ou les documents d'évaluation, il faut préciser s.o. dans la case.

  L'absence de chiffres prévisionnels dans le cadre logique limite fortement la possibilité d'utiliser les résultats à des fins de prise de décision. Pour cette raison, il faut envisager de revoir le cadre logique afin d'améliorer l'orientation axée sur les résultats et de le rendre plus utile à l'évaluation de la performance des projets.

- **Cumul**. Ce chiffre correspond à la somme des chiffres communiqués toutes les années précédentes auxquels s'ajoutent ceux de l'année en cours. Par exemple, 20 installations de commercialisation ont été construites pendant la première année d'exécution du projet (Tableau 5). Le chiffre cumulé et le nombre de réalisations sont identiques pour cette année. Dix installations de commercialisation ont été construites la deuxième année. Le chiffre cumulé indiqué la deuxième année correspond au nombre d'installations de commercialisation construites la première année, plus celles construites la deuxième année (Tableau 6). Le chiffre cumulé pour la troisième année est égal à la somme des installations de commercialisation construites la première, la deuxième et la troisième année, etc. Le nombre effectif des réalisations obtenues les années précédentes est indiqué dans le rapport du SYGRI afin de vérifier le chiffre cumulé.

- **% de la préévaluation**. Ce pourcentage se calcule en divisant le chiffre cumulé par l'objectif convenu lors de la préévaluation.

Tableau 5: Nombre d'installations de commercialisation aménagées/remises en état (première année)

Indicateur	Unité	Première année			Cumul		
		PTBA Objectif	Réalisations	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Réalisations	% de la préévaluation
Nombre d'installations de commercialisation aménagées /remises en état	Nombre	30	**20**	66%	50	**20**	40%

=

Tableau 6: Nombre d'installations de commercialisation aménagées /remises en état (deuxième année)

Indicateur	Unité	Première année			Deuxième année			Cumul		
		PTBA Objectif	Réalisations	% du PTBA	PTBA Objectif	Réalisations	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Réalisations	% de la préévaluation
Nombre d'installations de commercialisation construites/remises en état	Nombre	30	**20**	66%	10	**10**	100%	50	**30**	60%

\+ =

Communication des résultats SYGRI de deuxième niveau

5.5. Un barème de notes, allant de 1 à 6, a été établi pour évaluer les résultats de deuxième niveau. 1 représente une efficacité très insuffisante ou une durabilité très faible; 6 correspond à une efficacité très satisfaisante ou une durabilité très forte.

5.6. Les notes doivent être indiquées dans la colonne « Réalisations» pour la période examinée. Aucune autre valeur ou chiffre ne doit figurer dans le rapport du SYGRI pour les résultats de deuxième niveau. La partie portant sur le chiffre cumulé et les objectifs fixés lors de la préévaluation ne concerne pas les résultats SYGRI de deuxième niveau.

5.7. Lors de la soumission du rapport du SYGRI (en document Excel généralement), les informations et données sur lesquelles se fonde l'évaluation doivent être jointes sur un feuillet supplémentaire ou dans des documents textes. La méthodologie et les sources utilisées doivent être clairement indiquées. Les informations probantes doivent être présentées sous forme de résumé. Lorsque des études ou des enquêtes ont été réalisées, il n'est pas nécessaire de les soumettre en totalité, mais il faut clairement indiquer qu'il s'agit de sources primaires. Les informations peuvent inclure les indicateurs SYGRI de deuxième niveau qu'il est nécessaire de soumettre pour attester de la réalisation des résultats de deuxième niveau.

5.8. Les résultats SYGRI de deuxième niveau doivent être communiqués au moment de l'évaluation à mi-parcours. Les notes attribuées aux résultats SYGRI de deuxième niveau doivent être actualisées tous les ans en fonction des nouvelles données et informations probantes disponibles.

Avant de transmettre le rapport du SYGRI

- ✓ Le nom du pays et du projet sont-ils indiqués?
- ✓ La date du rapport, l'année du projet et la clôture de l'exercice sont-elles précisées?
- ✓ Pour les projets en cours depuis plus de deux ans, les champs correspondant à l'année du projet et à la clôture de l'exercice sont-ils mis à jour?
- ✓ Les indicateurs de premier niveau sont-ils exprimés dans les unités de mesure précisées dans les tableaux auxquels ils correspondent (nombre, hectares, kilomètres, etc.)?

- ✓ Si nécessaire, les chiffres ont-ils été ventilés par sexe? Y a-t-il lieu de différencier les groupes autochtones et non autochtones?
- ✓ Un indicateur au moins porte-t-il sur le nombre de bénéficiaires (1.8.1 ou 1.8.2)?
- ✓ Les chiffres cumulés ont-ils été calculés?
- ✓ Pour les projets en cours depuis plus de deux ans, les chiffres cumulés sont-ils cohérents avec les données indiquées les années précédentes? Les chiffres soumis les années précédentes sont-ils joints ou indiqués sur la feuille de calcul?
- ✓ Si le cadre logique a été révisé, les cibles ont-elles été actualisées?
- ✓ Les résultats de deuxième niveau sont-ils notés?
- ✓ Pour les projets en cours depuis plus de deux ans, l'évaluation des résultats SYGRI de deuxième niveau a-t-elle été actualisée en fonction des nouvelles données et informations disponibles?
- ✓ Les indicateurs de soutien et les données et informations à l'appui des résultats SYGRI de deuxième niveau sont-ils joints sur un feuillet ou dans un document supplémentaire?
- ✓ Les documents avec les éléments de preuve et indicateurs à l'appui des résultats de deuxième niveau SYGRI sont-ils joint?

Conseils

Septième conseil: vérification des erreurs communes

Au cours des dernières années, un certain nombre d'erreurs se reproduisent dans le cadre de la communication des données annuelles. Voici quelques-unes des erreurs fréquemment rencontrées:

Devises	Les taux de change sont souvent erronées. Surtout pour la valeur du portefeuille de prêts bruts et la valeur de l'épargne volontaire mobilisé. **S'il vous plaît faire en sorte que le montant déclaré soit en dollars américains et en milliers. S'il vous plaît convertir toutes les monnaies locales en USD '000.** (Le convertisseur de devises en ligne converti la plupart des monnaies du monde: http://www.oanda.com/currency/converter/ (la date devrait être fixée au 31 Décembre de l'année de référence). Convertir le chiffre en milliers USD en divisant par 1000. Cela devrait également être fait lors de la saisie des valeurs cibles pour la durée du projet et les objectifs annuels PTBA.
Genre	Dans la mesure du possible, les bénéficiaires doivent être rapportés sur une base ventilées par sexe. Ils doivent être rapportés *séparément Hommes et Femmes*. **Dans les cas où le projet ne puisse pas fournir de données ventilées par sexe mais uniquement le nombre total de bénéficiaires, ils doivent être rapportés sous *Hommes/Femmes*. Les hommes/femmes ne devraient pas être une somme d'hommes et de femmes**
Les totaux cumulatifs	Les chiffres cumulatifs ont souvent varié énormément par rapport aux rapports précédents. Le personnel du projet devrait prêter une attention particulière à la déclaration du chiffre cumulatif exact afin d'être cohérentes avec les rapports précédents. Dans les cas où le total cumulatif ne sommes pas les rapports de tous les ans, les erreurs des années précédentes doivent être vérifiées et corrigées avant de soumettre le nouveau rapport.
Unités	L'unité de l'indicateur reporté est souvent erronée**. Les projets doivent veiller à ce que les données rapportées dans l'indicateur soient correctes.** Par exemple: • **Les indicateurs relatifs à la terre (terres relevant de régimes d'irrigation, etc.) sont rapportés en hectares**. L'indicateur de la zone locale devrait être converti en hectares avant d'être rapporté. Un certain nombre de conversions des terres en zone-unité locale sont disponibles à http://www.onlineconversion.com/area.htm. • **Les routes doivent être déclarés en kilomètres** (les miles et autres indicateurs devraient être convertis en km avant d'être rapportés). • **Les systèmes de collecte des eaux pluviales sont rapportés en nombre, pas en termes de capacité du système (par exemple litres^3)**.

Tableau 7: Exemple de rapport du SYGRI

Pays	[Nom du pays]	Date du rapport	21 décembre 2007						
Projet	[Intitulé du projet]	Année du projet	3			Fin de l'exercice financier: 31 décembre 2007			
Résultats de troisième niveau			**Point repère**	**Mi-parcours**	**Achève-ment**	**Objectif**			
Impact	Ménages dont l'indice d'accumulation des actifs a augmenté	Nombre				75 000			
	Prévalence de la malnutrition infantile								
	Rapport poids/âge	% de filles, % de garçons	21,8% 27,9%						
	Rapport taille/âge	% de filles, % de garçons	12,9% 12,3%						
	Rapport poids/taille	% de filles, % de garçons	2,9% 3,5%						
Résultats de deuxième niveau			**Période se terminant en décembre 2007**					**Cumul**	
		Unité	Niveau	Objectif	Barème	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Réalisations	% de la préévaluation
Nombre de bénéficiaires	Groupes ayant bénéficié des services du projet	Nombre	1er	45	35	78%	500	60	12%
	Ménages ayant bénéficié des services du projet	Nombre	1er	10 000	8 800	88%	44 000	18 000	41%
	Personnes ayant bénéficié des services du projet – Total	Total	1er	7 000	5 180	74%	11 000	10 600	96%
	Personnes ayant bénéficié des services du projet – Femmes	Femmes	1er	3 000	3 000	100%	5 000	3 000	60%
	Personnes ayant bénéficié des services du projet – Hommes	Hommes	1er	4 000	2 180	55%	7 000	7 600	109%
Chaîne de valeur	Entreprises ayant accès aux services non financiers mis en place par le projet	Nombre	1er	100	110	110%	500	180	36%
	Entreprises ayant accès aux services financiers offerts par le projet	Nombre	1er	100	90	90%	500	370	74%
	Personnel des prestataires de services formé	Nombre	1er	80	140	175%	250	350	140%
	Personnes ayant accès aux services de conseil offerts par le projet	Nombre	1er	3 000	1400	47%	4 500	3 500	78%
	Groupes de commercialisation créés/consolidés	Nombre	1er	20	15	75%	400	20	5%
	Membres des groupes de commercialisation créés/consolidés	Nombre	1er	120	200	167%	2 500	700	28%
	Groupes de commercialisation créés/consolidés comptant des femmes dans leurs instances de direction	Nombre	1er	4	1	25%	100	3	3%
Diversification des revenus	Personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus	Nombre	1er	4 000	3 500	88%	4 500	6 500	144%
	Routes construites/remises en état	Km	1er	250	220	88%	1 100	450	41%
	Groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés	Nombre	1er	25	20	80%	100	40	40%
	Membres des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés	Nombre	1er	78	70	90%	300	100	33%
	Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de direction	Nombre	1er	10	4	40%	20	10	50%
Gestion du projet	Personnel des prestataires de services formé	Nombre	1er	100	0	0%	500	0	0%
	Institutions financières participant au programme	Nombre	1er	30	25	83%	50	25	50%
	Personnel des institutions financières formé	Nombre	1er	150	70	47%	500	150	30%

Exemple de rapport du SYGRI (résultats de deuxième niveau)

Pays	[Nom du pays]	Date du rapport	21 décembre 2007						
Projet	[Intitulé du projet]	Année du projet	3			Fin de l'exercice financier: 31 décembre 2007			
Résultats de deuxième niveau		**Période se terminant en décembre 2007**					**Cumul**		
		Unité	Niveau	PTBA Objectif	Barème	% du PTBA	Préévaluation Objectif	Réalisations	% de la préévaluation
Chaîne de valeur	Efficacité: création de possibilités d'emploi	Note	2ème		2				
	Efficacité: durabilité probable des entreprises	Note	2ème		4				
	Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché	Note	2ème		2				
	Durabilité probable des groupes de commercialisation	Note	2ème		3				
Diversification des revenus	Durabilité probable des entreprises	Note	2ème		5				
	Durabilité probable des routes construites/remises en état	Note	2ème		5				
	Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché	Note	2ème		4				
	Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure	Note	2ème		5				
Gestion du projet	Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services	Note	2ème		1				
	Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres	Note	2ème		3				
	Efficacité: amélioration de la performance des institutions financières	Note	2ème		3				